

La souveraineté du projet de loi 150, c'est d'abord l'indépendance « pure et dure »

— Gil Rémillard

GILLES NORMAND du bureau de La Presse QUÉBEC

La souveraineté à laquelle mènerait le référendum qui fait l'objet du projet de loi 150, proposé par le gouvernement Bourassa, signifie dans un premier temps « l'indépendance pure et dure », pour paraphraser le refrain du projet, Gil Rémillard, dans la mesure où les Québécois diraient oui à la souveraineté.

Les éventuelles associations, économiques, politiques ou autres, cela viendra après la déclaration de souveraineté.

C'est ce qu'a clairement signifié le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales, balayant du revers de la main les théories de son chef Robert Bourassa, qui a toujours soutenu: « Pas de souveraineté sans association économique, pas d'association économique sans liens politiques ». Le premier ministre allait même plus loin dans son discours de clôture, lors du 25<sup>e</sup> congrès du PLQ, en mars: «...s'il y a une union économique (avec le Canada), il faut avoir un parlement élu au suffrage universel. »

Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, s'est d'abord acharné dès l'ouverture de la période des

questions sur le ministre Rémillard, pour lui faire dire si la définition de la souveraineté inscrite au projet 150 excluait, dans sa compréhension, toute forme de parlement élu au suffrage universel pancanadien, toute forme de gouvernement s'appliquant au Québec d'une part et au reste du Canada d'autre part.

« Oui, c'est très clair », a répondu le ministre au chef péquiste.

Pressé de questions par les journalistes, à sa sortie du Salon bleu, M. Rémillard s'est fait plus précis:

« Le référendum, a-t-il déclaré, portera sur la souveraineté. Il n'y a pas de faux-fuyants là-dedans. On ne peut pas se prononcer sur une association qui n'existe pas. Il s'agit d'une souveraineté en elle-même. Les éléments d'association, ça vient après. Le référendum ne porte pas sur une association, il porte sur la souveraineté. »

La question référendaire, a précisé le ministre, traitera de la souveraineté selon la définition inscrite au projet de loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, qui stipule que la souveraineté signifie « la capacité exclusive du Québec, par ses institutions démocratiques, de faire ses

lois, de prélever ses impôts sur son territoire et d'agir sur la scène internationale pour conclure toute forme d'accords ou de traités avec d'autres États indépendants et participer à diverses organisations internationales ».

Donc, pas de gouvernement supranational ou de superstructure, pas de députés à Ottawa.

Une fois la souveraineté déclarée, là viendrait le temps d'aborder les questions d'association économique avec le reste du Canada, s'il le veut.

Des collaborateurs du chef Jacques Parizeau qui ont entendu des propos du ministre Rémillard se réjouissent en imaginant la formation ministérielle amenée à voter pour un projet de loi proposant un référendum sur la souveraineté, mais se retranchant dans le camp du non pour éviter la même souveraineté.

La déclaration fracassante du député de Nelligan, Russell Williams, dans la soirée de mercredi, qui manifestait son opposition au projet de loi et annonçait sa décision de voter contre, aide à comprendre ce qui se passe au sein du Parti libéral du Québec.

Manifestement, tout le monde n'est pas d'accord avec le projet 150, ou ceux qui sont profondément fédéralistes et qui voteront

quand même en faveur, souhaitent fortement que le référendum n'ait pas lieu, que des offres fabuleuses du gouvernement fédéral soient soumises en temps.

C'est ce que le premier ministre Robert Bourassa tentera dans les prochains jours de faire accepter au député Williams. Il refuse pour le moment de l'exclure du caucus, même s'il a déclaré, à Montréal hier, qu'il n'y aurait pas de vote libre de ses députés sur la question.

L'influent ministre Claude Ryan, baromètre de la santé du fédéralisme au sein du PLQ, ne juge pas son collègue, mais estime sa réaction « est pour le moins prématurée ». Quant à lui, il votera pour le projet, en « espérant, fortement » que les offres du gouvernement fédéral arriveront à point et qu'il n'y aura pas de référendum sur la souveraineté.

Le président du caucus libéral et député de Sauvé, Marcel Parent, a déclaré pour sa part qu'il ne songeait pas pour le moment à blâmer le député Williams, pour avoir dérogé à la ligne du parti, n'ayant pas eu connaissance d'une pareille déclaration.

Même genre de commentaires du whip en chef William Cusano, qui « n'a pas vu M. Williams » et qui ne lui a pas parlé depuis.



Le premier ministre Brian Mulroney a confirmé la nomination de Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, comme ministre chargé de diriger les consultations et les discussions sur l'avenir de l'éducation et de la formation.

Ottawa créera un groupe de travail sur l'éducation

PHILIPPE DUBUISSON du bureau de La Presse OTTAWA

Ottawa créera sous peu un groupe de travail qui aura pour mandat d'établir des priorités et des objectifs pancanadiens en matière d'éducation et de formation, même s'il s'agit d'une question de juridiction provinciale, a appris La Presse.

Hier, le premier ministre Brian Mulroney a confirmé la nomination de Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, comme ministre chargé de diriger les consultations et les discussions sur l'avenir de l'éducation et de la formation.

M. Valcourt rendra public au cours des prochains jours un document de travail qui visera à alimenter le débat. Il annoncera par la suite les mécanismes de consultation d'une ambitieuse étude du système d'éducation canadien. Cette étude évaluera la qualité du système d'éducation, de l'enseignement préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire, en passant par la formation professionnelle.

« Il ne s'agit pas de déterminer si chacun des programmes existants, fédéraux ou provinciaux, est efficace. Mais plutôt de déterminer les compétences qui seront nécessaires pour permettre à l'économie canadienne de bien performer et ainsi d'identifier les priorités du système d'éducation », explique Peter Hicks, conseiller principal en matière d'éducation et de formation au Conseil privé.

C'est en août 1989 que le premier ministre Brian Mulroney avait pour la première fois manifesté l'intention de faire de l'éducation et de la formation une priorité de son gouvernement. Un groupe de travail sur la mise en valeur des ressources humaines, présidé par Douglas Wright, recteur de l'Université de Waterloo, avait alors été créé.

Dans le Discours du trône, lu lundi dernier par le gouverneur général Ray Hnatychyn, Ottawa a réitéré l'intention de faire de l'éducation et de la formation une de ses priorités, cette fois en faisant de cette question une pièce centrale de sa stratégie industrielle, qui passe aussi par l'abolition des barrières au commerce interprovincial.

Selon des sources fédérales, Ottawa a choisi d'aller de l'avant avec une étude sur le système d'éducation, sans attendre cette fois la collaboration des provinces, parce que la stratégie industrielle qu'il peaufine est intimement liée aux propositions constitutionnelles qu'il présentera en septembre. D'une part, le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, se fera l'avocat d'un fédéralisme plus décentralisé

et d'une réforme des principales institutions fédérales. D'autre part, le ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur, Michael Wilson, se fera l'apôtre d'une économie canadienne plus intégrée, à la fois sur le plan du commerce interprovincial et sur celui de la formation et de l'éducation.

Dans le Discours du trône, Ottawa s'est dit « conscient » que l'éducation était une compétence provinciale, tout en ajoutant qu'il entendait « respecter ce fait ». Ottawa a aussi fait part de quelques uns des objectifs pancanadiens qu'il propose, soit: réduire de moitié du taux d'analphabétisme; veiller à ce que 90 p. cent des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires avant 25 ans; doubler le nombre de diplômés du niveau postsecondaire, en mathématique en science et en génie; quadrupler la formation offerte en entreprise.

Omniprésence fédérale

Si le gouvernement fédéral affirme vouloir respecter le fait qu'il s'agisse d'un domaine de juridiction provinciale, il a néanmoins considérablement accru sa présence dans le domaine de l'éducation sous le règne des conservateurs. Aujourd'hui, c'est plus de 10 milliards qu'Ottawa consacre annuellement à l'éducation.

Fait à noter, les montants alloués par Ottawa à l'éducation le sont de moins en moins par le truchement des transferts aux provinces et de plus en plus par le financement de programmes. En effet, Ottawa a limité la croissance des paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement supérieur, en réduisant le facteur d'indexation des subventions dans un effort pour réduire son déficit. Une économie de plus d'un milliard sur cinq ans.

En revanche, Ottawa a lancé unilatéralement en 1987 des investissements quinquennaux de 1,3 milliard pour financer des centres d'excellence universitaire et un nouveau programme de bourses pour les étudiants en génie. De plus, la réforme de l'assurance-chômage a permis à Ottawa de dégager une somme de 850 millions pour le financement de programmes en formation professionnelle.

Sur le 10 milliards qu'il dépense annuellement, la plus large part, soit 57 p. cent ou 5,7 milliards est sous forme de transferts (en espèce et en points d'impôts) aux provinces pour l'enseignement post-secondaire. La différence est répartie entre les programmes de planification de l'emploi (15 p. cent), l'aide à la recherche universitaire (9 p. cent), l'éducation des Inuit (7 p. cent), les prêts aux étudiants (3,5 p. cent), les programmes des langues officielles (3 p. cent) et autres programmes.

Jean-Pierre Blackburn choisit Ottawa

MARIE TISON de la Presse Canadienne OTTAWA

Le député conservateur Jean-Pierre Blackburn a décidé de demeurer au sein du gouvernement fédéral en dépit d'invitations pressantes à se présenter à la mairie de Jonquière.

Dans une entrevue téléphonique à la Presse Canadienne hier, le député de Jonquière a expliqué qu'alors que le pays traversait les moments les plus critiques de son histoire, le Québec avait plus que jamais besoin de ses députés à Ottawa.

« Je n'ai pas envie d'abandonner le bateau quand il y a des difficultés », a-t-il déclaré.

Il a affirmé que même en étant un simple député, il pouvait jouer un rôle sur la scène fédérale par rapport au débat constitutionnel.

Il a ajouté que s'il avait démissionné pour devenir maire de Jonquière, son comté aurait pu passer plusieurs mois sans député. En cas de vacance, le premier ministre a jusqu'à six mois pour annoncer la date d'une élection partielle. Compte tenu de la situation actuelle, il aurait pu attendre jusqu'aux prochaines élections avant d'en tenir une, a déclaré M. Blackburn.

M. Blackburn a expliqué que depuis environ un an, les pres-

sions se faisaient fortes pour qu'il se présente à la mairie de Jonquière. Le poste est actuellement détenu par Gilles Marceau, qui était député libéral de Jonquière jusqu'à ce que M. Blackburn le batte lors des élections de 1984.

Ces pressions étaient tellement importantes que le député conservateur s'est senti obligé de réfléchir sérieusement à cette idée et aux diverses conséquences.

En avril dernier, un sondage effectué par le cégep de Jonquière le donnait largement majoritaire dans la course à la mairie s'il y avait deux, trois ou quatre candidats.



Jean-Pierre Blackburn

Al-Mashat: Mulroney et les ministres comparaitront devant un comité

GILLES PAQUIN du bureau de La Presse OTTAWA

Après une semaine d'esquive, le premier ministre Brian Mulroney et ses collègues ont finalement accepté hier de comparaître devant un comité parlementaire pour faire toute la lumière sur l'immigration en douce de l'ex-ambassadeur d'Irak au Canada, Mohammed Al-Mashat.

Il faut dire que la situation devenait de plus en plus intenable pour le gouvernement conservateur à mesure que de nouveaux faits faisaient leur apparition dans les médias. Celui-ci ne pouvait indéfiniment continuer de prétendre que tout avait été dit sur la délivrance ultra rapide d'un visa d'immigration au représentant de Saddam Hussein, le 28 mars dernier.

Interrogée par les députés de l'opposition, la ministre de l'Immigration du temps, Barbara McDougall, a affirmé qu'elle était prête à se présenter devant un comité de la Chambre des communes pour répondre à toutes les questions sur cette affaire.

Le premier ministre a par la suite ajouté que les autres ministres et tous les fonctionnaires impliqués se rendraient également déposer leurs témoignages pour



Barbara McDougall

en finir une fois pour toutes avec cette affaire.

Plus tôt cette semaine, le gouvernement a tenté de prendre l'opposition de court en publiant les résultats de sa propre enquête interne sur cette affaire. Loin d'expliquer tout ce qui s'est passé, l'enquête maison faisait porter le blâme à quelques fonctionnaires, blanchissant du même coup les trois ministres dont les ministères étaient en cause.

Mais cette petite histoire, bien ficelée, n'a pas résisté très longtemps et deux jours plus tard, soit mercredi, l'ancien ambassadeur du Canada à Washington, Allan Gottlieb, avouait qu'il avait plaidé

la cause d'Al-Mashat auprès de son ex-collègue le sous-ministre adjoint des Affaires extérieures, Raymond Chrétien. Gottlieb est maintenant associé du cabinet d'avocat Stikeman Elliott, à Toronto, et il intervenait au nom d'un de ses confrères qui prenaient les intérêts de l'Irakien.

Cette révélation a relancé les attaques de l'opposition qui voulait en savoir encore plus. Selon la critique libérale Lloyd Axworthy, il est incroyable que les fonctionnaires des Affaires extérieures n'aient jamais informé leur patron de l'époque, Joe Clark, alors que des pressions étaient exercées pour faire entrer Al-Mashat au pays.

Obstinément, Mme McDougall a répété que les ministres n'avaient jamais été mis au courant de la requête de l'émissaire irakien avant qu'il n'arrive au Canada. Le premier ministre a pour sa part réitéré que le premier commis de l'État, le greffier du Conseil privé Paul Tellier, ne lui avait rien dit de la chose.

Cela ne tient pas debout à répliqué le né-démocrate Svend Robinson. Comment peut-on croire que des fonctionnaires d'expérience, tous bien au fait des questions internationales et de l'importance de cette affaire, ne disent rien à leurs ministres pendant des semaines. D'après M. Robinson, il est clair que quel-

qu'un voulait absolument faire entrer Al-Mashat au Canada, et que cette personne y est parvenue, en dépit des réserves exprimées par le Service canadien du renseignement de sécurité, du ministère de l'Immigration, de l'ancienne ministre responsable et du greffier du Conseil privé. Cela fait beaucoup de monde à-t-il lancé.

Il reste maintenant à déterminer quel comité entendra cette affaire de plus en plus embarrassante pour le gouvernement. C'est avec beaucoup de soin qu'on choisira le président du groupe pour éviter que l'enquête ne se transforme en chasse aux sorcières.

Le chef du gouvernement a reçu un échantillon du genre de retombées que pouvait provoquer une telle chasse, hier, lorsque la députée d'Ottawa-Ouest, Marlene Catterall, l'a accusé d'avoir traîné la réputation de la fonction publique dans la boue en laissant ses ministres se cacher derrière les fonctionnaires.

Se montrant indigné, M. Mulroney a riposté que la question était malicieuse et mettait en doute l'intégrité de fonctionnaires en qui le gouvernement avait tout à fait confiance. Si le chef du gouvernement fait aujourd'hui l'éloge de la fonction publique, il ne se gênait pas pour remettre sa compétence en cause la veille, a conclu la députée libérale.

En bref

NÉGOCIATIONS ROMPUES

Les relations de travail à la fonction publique fédérale se sont envenimées hier, avec la décision d'un autre groupe de 60 000 fonctionnaires de rompre les négociations. Cinq unités de négociation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, représentant autant des employés de bureau que des opérateurs de machinerie, ont demandé la conciliation, un processus qui doit être autorisé par la Commission des relations de travail de la Fonction publique. En plus, le président du syndicat, M. Daryl Bean, a fait savoir en conférence de presse qu'il demandait à la totalité des 170 000 membres de l'Alliance d'appliquer leur convention collective à la lettre, de cesser d'employer leur équipement personnel, y compris leur voiture, pour travailler et de refuser tout temps supplémentaire volontaire ou non payé.

POUR INTÉGRER LES ANGLOPHONES

Le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, a donné suite au rapport Blair sur l'intégration des anglophones dans la fonction publique québécoise en désignant deux personnes responsables de ce dossier. Au cours d'une rencontre avec la presse, hier, M. Johnson a ainsi annoncé la nomination de Mme Catherine Anne Devlin au Secréariat du Conseil du Trésor et de M. Jaime Llambias-Wolff à l'Office des ressources humaines. Ces deux fonctionnaires verront à l'application de l'ensemble des recommandations du rapport Blair. Présentement, il n'y a que 380 personnes oeuvrant dans la fonction publique québécoise et dont la langue maternelle est l'anglais, sur un total de 160 000, soit 0,23 pour cent. « Notre objectif, c'est d'atteindre le niveau d'anglophones dans la société québécoise, soit 10 pour cent », a précisé M. Johnson.

BOURASSA DÉFEND GRANDE-BALEINE

Le premier ministre Robert Bourassa espère que la construction des quelque 500 kilomètres de route devant conduire au projet hydroélectrique Grande-Baleine commencera cet été. Il a fait cette déclaration hier, au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une rencontre avec les représentants du Conseil du patronat. Le premier ministre s'est porté vigoureusement à la défense du projet Grande-Baleine, s'en prenant à ceux qui font de la « désinformation ». « Nous avons besoin de ce projet » pour faire face à la demande croissante, a-t-il souligné. M. Bourassa a même affirmé que les groupes environnementaux « vont être les premières victimes de l'échec de la Grande-Baleine, ceux qui vont payer le plus si ce n'est pas construit, parce qu'on devrait se rabattre sur les centrales au charbon, au pétrole, le nucléaire. »

## Editorial

## Montréal: une nouvelle «tranche» des Fêtes

Selon la «stratégie de la saucisse» qu'affectionne le maire Jean Doré, la Corporation des Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a dévoilé une nouvelle tranche de la programmation des célébrations de 1992. Une tranche bien mince, qui laisse les Montréalais sur leur appétit: mis à part les fêtes d'ouverture, le menu des activités demeure toujours entouré d'un halo de mystère.



Montréal pourrait toujours, à la rigueur, s'accommoder d'une surprise party, si ce n'était du secteur privé, dont la contribution est essentielle au succès des Fêtes, et qui n'est pas très chaud à l'idée d'investir à l'aveugle. Sans programmation, les entreprises hésitent et l'argent ne rentre pas. La Corporation prévoit aller chercher 12,5 millions de dollars «privés»; à un an de l'anniversaire, elle n'en a recueilli que 200 000, bilan qui n'a pas bougé depuis six mois.

Les dirigeants de la Corporation prévoient pouvoir annoncer bientôt des ententes substantielles avec des commanditaires privés. L'expérience d'un passé récent nous incite toutefois à la prudence et à réserver nos applaudissements.

Pendant ce temps, les dollars «publics», eux, sont dépensés sans trop de parcimonie. À quoi? Entre autres à construire une

hyperstructure technocratique, comptant une cinquantaine d'employés à temps plein, répartis entre les nombreux embranchements d'un organigramme dont la seule conception a dû causer bien des maux de tête... À se loger, aussi: la Corporation dépense un demi-million par an pour le loyer de l'immeuble de quatre étages qu'elle occupe dans le Vieux-Montréal. À payer les primes de séparation d'une vingtaine d'employés qui ont été remerciés de leurs services à la faveur d'un changement de direction. Et à octroyer une série de contrats, dont le montant est gardé secret, et dont la pertinence n'est pas toujours évidente.

Un exemple, petit mais significatif: la Corporation peut compter sur les services d'une directrice générale des communications, d'une directrice des relations publiques, d'une adjointe aux communications, d'un attaché de presse et d'un agent d'information. Eh bien: tout ce beau monde doit être bien occupé puisque la conférence de presse d'hier a été organisée par... une firme privée, au coût de 5 000 \$ et des poussières. Détail? Peut-être. Mais ce sont ces petits détails qui font toute la différence entre une organisation efficace et un éléphant public qui ne peut faire un mouvement sans s'enfermer dans la machine à sous.

Si encore toute cette enflure organisationnelle avait produit des résultats, on aurait pu lui pardonner son goût du luxe. Mais

en deux ans et demi d'existence, la Corporation des Fêtes semble avoir passé plus de temps à se scruter le nombril et à régler ses problèmes internes qu'à organiser ce pourquoi elle a été créée: l'anniversaire de la métropole.

La Corporation des Fêtes a été mise sur pied par la Ville de Montréal, qui compte y investir au total 14 millions de dollars. C'est bien assez pour s'inquiéter un peu des frasques de sa «créature». Malheureusement, à l'hôtel de ville, on a choisi de faire semblant que tout va bien. Au risque d'aboutir à un fiasco.

La Corporation a déjà dépensé sept millions, dont deux millions en salaires. Outre la contribution de la Ville, elle attend vingt autres millions promis par Québec et Ottawa. À supposer que cette facture ne subisse pas une majoration d'urgence à la veille des célébrations, c'est 34 millions de dollars que les divers paliers d'administration publique auront offert à la métropole en guise de cadeau d'anniversaire. En pleine récession.

Devant la lourdeur et l'inefficacité de la Corporation, on ne peut que se demander si ce cadeau en valait la peine. Quand on est à ce point dépourvu de talent pour organiser des Jeux, on pourrait au moins se consacrer à la distribution du pain...

Agnès GRUDA

## Au delà des apparences

Surtout se méfier des apparences. Et des conclusions hâtives. Car l'observation de la vie politique française à travers le prisme de nos traditions parlementaires britanniques constitue la meilleure façon de n'y rien comprendre.



Selon nos critères habituels, la démission d'un premier ministre en cours de mandat représente au moins un signe de crise majeure. Ou même un retentissant aveu d'échec. Il en va tout autrement en France où le remplacement du chef de gouvernement, toujours désigné par le président, s'inscrit naturellement dans des stratégies électorales à moyen terme. Et, souvent, dans le plan de carrière à plus longue échéance du principal intéressé.

Cela étant dit, à première vue, le remplacement de Michel Rocard à la tête du gouvernement français est une mauvaise nouvelle pour le Québec. Sa compréhension de la problématique canadienne lui permettait, en effet, d'aller au delà des interprétations officielles transmises par les canaux diplomatiques habituels et de décoder correctement l'évolution de la situation sur le plan local. En outre, sa sympathie avouée pour une identité québécoise mieux affirmée en faisait un allié prestigieux et efficace sur la scène internationale.

Rien n'indique cependant que son remplacement par Edith Cresson infléchira l'attitude, accueillante mais non interventionniste, de la France envers le Québec.

Certes, contrairement à celle de son prédécesseur, la feuille de route du nouveau chef de gouvernement ne signale aucune manifestation spectaculaire d'affection particulière à notre endroit. Même les anciens ministres québécois qui ont eu l'occasion de transiger avec elle dans le passé chercheraient en vain des indications claires de ses opinions personnelles sur ce sujet. Mais, à l'exception de Michel Rocard et de Jacques Chirac, il en allait exactement de même avec la plupart des autres anciens premiers ministres. Ce qui n'a pas empêché les Raymond Barre, Pierre Mauroy ou Laurent Fabius de garder le cap fixé par le général De Gaulle, il y a trente ans, et de travailler au développement de relations privilégiées avec le Québec.

On pourrait même s'attendre à ce que la parfaite identité de vues de Mme Cresson et du président Mitterrand favorise le maintien de cette tendance. Tout en se gardant bien de toute forme d'ingérence dans le contentieux Canada-Québec, ce dernier a en effet clairement démontré, autant lors d'interventions publiques que dans des conversations privées, sa détermination d'assurer le soutien indéfectible de la France au Québec quel que soit le chemin qu'il choisira d'emprunter.

On sait, par ailleurs, que le nouveau premier ministre se préoccupe vivement de la vigueur économique de la France et de son influence sur la scène internationale. On peut même prévoir que son nationalisme économique provoquera des tiraillements dans la Communauté économique européenne et compliquera ses relations avec ses partenaires étrangers. Mais dans une perspective strictement québécoise, on peut imaginer que toute démarche véhiculant une image dynamique de la France, de sa puissance économique et, par voie de conséquence, de son rayonnement culturel ne saurait avoir ici que de retombées positives. Au moment où le Québec s'appête à faire un choix majeur qui repose largement sur la conscience de son originalité, ce n'est pas négligeable.

Pierre GRAVEL

## Le pavé de Pagé

En annonçant son intention d'intervenir pour mettre fin à la querelle qui déchire la Commission des écoles catholiques de Montréal, le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, a lancé un pavé dans le marécage scolaire montréalais.

Le ministre envisage trois approches pour mettre fin à la lutte à mort qui oppose la présidente de la CECM, Mme Denise Soucy-Brousseau, à son directeur général, M. Laurent Portugais: la mise en tutelle, la nomination d'un observateur qui ferait rapport, celle d'un médiateur qui tenterait de rapprocher les parties.

C'est hélas la première solution qui est nécessaire. La crise à la CECM dépasse en effet le conflit de personnalité, ou les maladresses d'une présidente inexpérimentée et dont la seule décision sage a été celle de quitter son poste avant-hier.

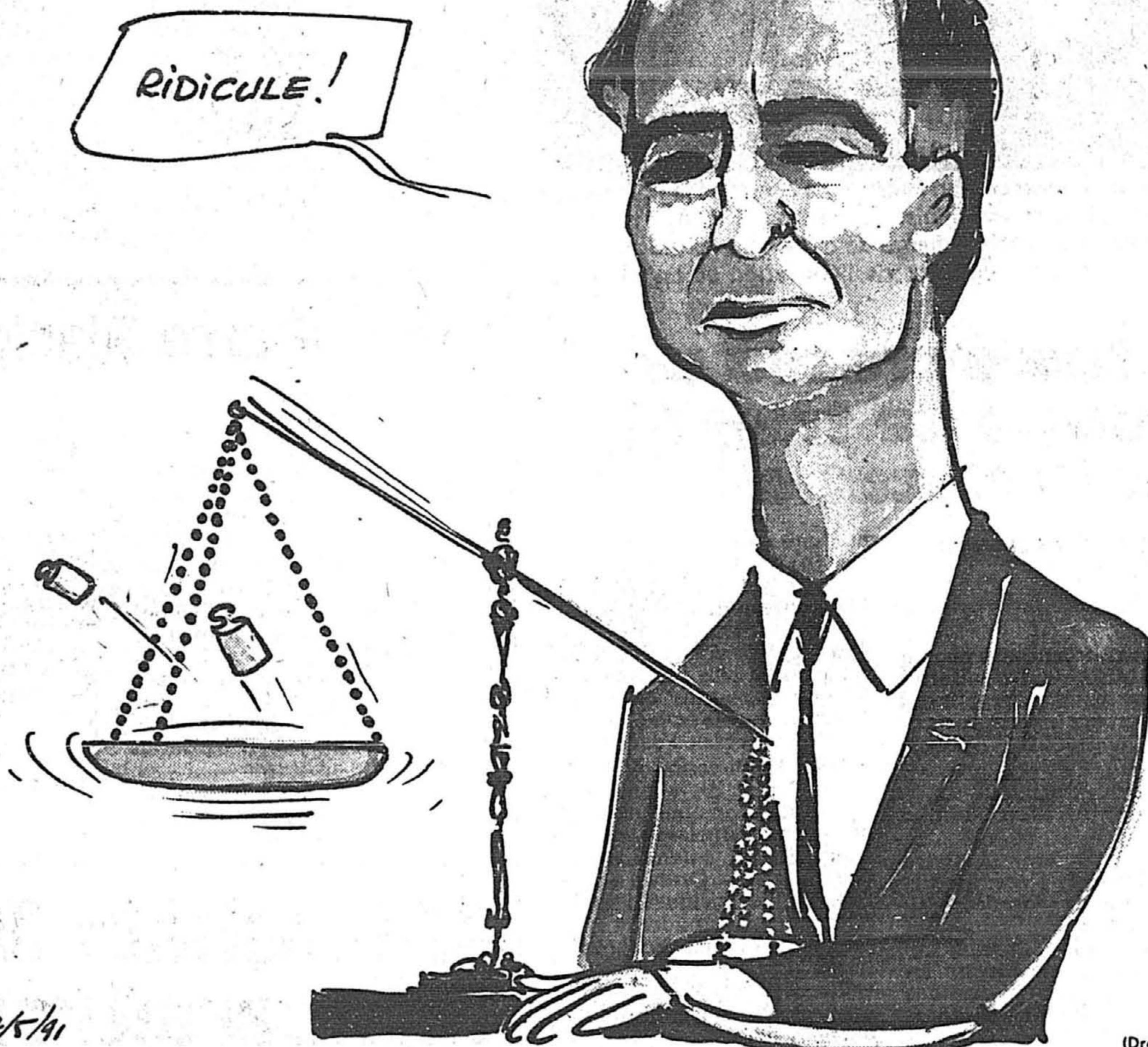
Elle s'explique aussi par l'intensité de la lutte idéologique qui oppose les commissaires du Mouvement scolaire confessionnel à ceux du MEMO, qui s'entredéchirent au nom des enfants. Elle tient enfin à l'échec de la démocratie scolaire dans une grande ville comme Montréal. Un processus qui propulse à la tête d'un organisme vital des citoyens incapables de s'acquitter de leur tâche.

Pour faire le grand nettoyage, il faudra repenser le processus électoral, redéfinir la structure de décision et éliminer les facteurs qui ont permis aux excès idéologiques de fermenter et de paralyser la CECM. Pour y arriver, la tutelle ne sera pas de trop.

Alain DUBUC

## LES LIBÉRAUX SE DONNENT LES MOYENS DE GARDER LA MAIN HAUTE SUR LE RÉFÉRENDUM

— LA PRESSE



(Droits réservés)

## La boîte aux lettres

## À bas l'école confessionnelle!

Madame Lysiane Gagnon,

J'ai particulièrement apprécié la dernière partie de votre article du 30 mars intitulé «Pour intégrer les immigrants».

Tout comme à vous, la déconfessionnalisation du système scolaire me semble être une nécessité criante dans toutes les sociétés modernes, mais surtout dans les sociétés où existe une immigration officielle comme au Québec.

Le maintien de commissions scolaires confessionnelles chez nous ne peut qu'empêcher l'intégration linguistique et culturelle des immigrants non catholiques à la société québécoise francophone.

L'échappatoire pratiquée présentement dans nos écoles est de permettre de remplacer les cours de catéchèse par ce qu'on appelle l'enseignement moral.

J'ai l'impression que ces cours sont en général un fiasco. Leur contenu est forcément flou et généralement mal enseigné. Sauf dans le cas d'enseignants exceptionnellement brillants, ce sont des cours profondément ennuyants et atteignant donc rarement leurs objectifs.

Au niveau de l'école primaire les cours d'enseignement moral sont peut-être la seule solution de rechange. Au secondaire, par contre, la solution qui me semble aussi la plus appropriée, aussi bien présentement qu'après la déconfessionnalisation, est celle que vous évoquez dans votre article.

L'histoire ainsi que l'étude comparative des principales religions seraient non seulement un élément de meilleure compréhension entre les différentes ethnies, mais devraient aus-

si contribuer à approfondir la foi chez les croyants de différentes confessions qui pourraient toujours recevoir leur éducation religieuse proprement dite en dehors du programme scolaire.

En attendant une déconfessionnalisation éventuelle, ne pourrait-on pas introduire des cours de religions comparées au moins à titre expérimental, en parallèle aux cours de morale?

JULIAN GRUDA  
Sainte-Angele

## Sus au nucléaire!

Le coût prévu pour les barrages de la rivière de la Baleine est de 30% de moins que le prix du nucléaire. Mais les barrages ont une longue durée; beaucoup qui ont cinquante ans sont encore bons. La pluie qui tombe du ciel pour leur opération ne coûte rien et les désastres sont rares.

Il n'en est pas de même pour les centrales nucléaires qui ont une vie beaucoup plus courte, coûtent très cher à construire et à opérer et sont dangereuses. Celle de Chernobyl, en Russie, a fait un désastre estimé à 10 000 morts. Celle de Three Mile Island, aux États-Unis, a été fermée juste avant un désastre semblable.

Celle de Gentilly, au Québec, a été un paquet de troubles et n'a jamais fait ses frais. Celle de Pointe-LePREAU, au Nouveau-Brunswick, à peine terminée, doit fermer et coûtera plusieurs milliards. Celle de Pickering, près de Toronto, la plus parfaite, doit fermer pour deux ans et coûtera quatre milliards quand elle n'aura même pas atteint sa dixième année.

Les routes qui sont construites pour développer ces barrages restent et contribuent au

développement du pays. Ces barrages sont construits avec des matériaux du Québec et les salaires sont payés aux nôtres.

Québec n'a pas de mines d'uranium, ni d'industrie nucléaire. Quand bien même que le fédéral cesserait son obstruction et donnerait une aide si on acceptait le nucléaire, ce n'est pas Québec qui en profiterait.

Québec a à choisir ou bien une centrale hydraulique de seize milliards de longue durée, la grosse majorité des salaires et des dépenses dans sa province, ou une centrale nucléaire de vingt-trois milliards de courte durée, la grosse majorité des salaires et des dépenses au profit des autres.

L'industrie du nucléaire au Canada est puissante. Elle est capable de faire taire même les députés de nos partis séparatistes qui disent que le fédéral favorise les autres provinces, si ça touche au nucléaire.

On ignore dans quoi elle trempe le suçon pour leur coler le bec.

Edmond MARCOTTE  
Senneterre, Abitibi

## La pauvreté chez nous

Dans un article publié dans La Presse du samedi 27 avril, Marie-France Léger résume les propos tenus par quelques-uns des 50 spécialistes, chercheurs et praticiens, réunis les 24 et 25 avril dernier au Centre des congrès de Laval. Ces derniers participaient au VI<sup>e</sup> colloque du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse (CQJ) et non au VI<sup>e</sup> colloque consacré aux jeunes et à la pauvreté, comme le mentionnait Mme Léger.

Depuis maintenant six ans, le CQJ se penche annuellement sur une problématique touchant les enfants et les jeu-

nes. La prévention du suicide, les communautés culturelles, la violence et les transitions familiales comptent parmi les thèmes qui furent abordés au cours des dernières années. C'était donc la première fois que le conseil réunissait les intervenants des réseaux de l'éducation, de la santé, des services sociaux ainsi que des groupes communautaires et gouvernementaux, autour de l'épineuse question de la pauvreté des enfants et des jeunes. L'événement a attiré près de 300 participants.

Présent dans les réseaux depuis près de 30 ans, le Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse a pour mission de promouvoir les intérêts des enfants et des jeunes du Québec afin de contribuer à leur assurer la meilleure qualité de vie possible.

Il profite de l'occasion pour remercier La Presse de faire connaître à ses lecteurs les efforts déployés par les différents réseaux de praticiens, d'intervenants et de chercheurs, pour contrer l'escalade de ce phénomène inacceptable. Trois cent quarante mille (340 000) enfants, au Québec, vivent sous le seuil de la pauvreté... À Montréal, c'est 25 000 qui, chaque jour, ne mangent pas à leur faim. On ne peut rester silencieux.

Catherine GASCON  
Adjointe aux communications  
Conseil québécois pour  
l'enfance et la jeunesse

## N.B.

Prière d'adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

# Le projet de loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec

**N**ous reproduisons intégralement le texte du projet de loi 150 présenté mercredi à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard, projet de loi qui prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec entre le 8 et le 22 juin 1992 ou entre le 12 et le 26 octobre 1992.

Ce projet de loi prévoit également la constitution de deux commissions parlementaires spéciales soumises à l'autorité de l'Assemblée nationale. L'une aura pour mandat d'étudier toute question afférente à l'accession du Québec à la pleine souveraineté; l'autre, d'apprécier toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite par le gouvernement du Canada liant formellement celui-ci et les autres provinces.

Aux termes de ce projet de loi, chaque commission sera composée de seize membres. Le Premier ministre, le Chef de l'opposition officielle et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes en seront membres de plein droit. Les treize autres membres seront des députés choisis par les chefs des partis représentés à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi contient de plus les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de ces commissions.

CONSIDÉRANT le rapport, les conclusions et les recommandations de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec;

Considérant que les Québécois et les Québécoises sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel;

Considérant la volonté des Québécoises et des Québécois d'être partie prenante à la définition de l'avenir politique et constitutionnel du Québec;

Considérant que la Loi constitutionnelle de 1982 a été proclamée malgré l'opposition de l'Assemblée nationale;

Considérant l'échec de l'Accord constitutionnel de 1987 visant à permettre au Québec d'adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982;

Considérant la nécessité de redéfinir le statut politique et constitutionnel du Québec;

Considérant que le Québec a d'ores et déjà témoigné de son attachement aux valeurs démocratiques et aux droits et libertés de la personne;

Considérant que le Québec a reconnu la volonté des Québécoises et des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française et d'en faire la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires;

Considérant que le Québec entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des droits et des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise;

Considérant que le Québec reconnaît aux Amérindiens et aux Inuits du Québec le droit de maintenir et de développer leur identité et leur culture propre et d'assurer le progrès de leurs communautés;

Considérant que le Québec juge primordial l'apport des communautés culturelles au développement du Québec;

Considérant l'apport du Québec aux communautés francophones hors Québec et à la francophonie internationale;

Considérant que la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec reconnaît, outre la voie de la souveraineté politique du Québec, celle du renouvellement en profondeur du fédéralisme que rendrait possible l'établissement d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle;

Considérant la volonté du Québec d'assurer l'égalité de compréhension de tous tant à l'égard des changements nécessaires pour rendre acceptable au Québec le système fédéral canadien qu'à l'égard d'une juste définition de la souveraineté et de ses implications politiques, économiques, sociales et culturelles;

Considérant que le gouvernement du Québec conserve en tout temps sa pleine faculté d'initiative et d'appréciation des mesures favorisant le meilleur intérêt du Québec;

Considérant que l'Assemblée nationale demeure souveraine pour décider de toute question référendaire et, le cas échéant, adopter les mesures législatives appropriées;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de prévoir la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec, de créer une commission parlementaire spéciale pour étudier et analyser toute question relative à l'accession du Québec à la pleine souveraineté et de créer une commission parlementaire spéciale pour apprécier toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite par le gouvernement du Canada;

**Référendum sur la souveraineté**  
1. Le gouvernement du Québec tient un référendum sur la souveraineté du Québec entre le 8 juin et le 22 juin 1992 ou entre le 12 octobre et le 26 octobre 1992.

Le résultat du référendum a pour effet, s'il est favorable à la souveraineté, de proposer que le Québec acquière le statut d'État souverain un an, jour pour jour, à compter de la date de sa tenue.

Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté

2. Est instituée, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, une commission parlementaire spéciale désignée sous le nom de Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté.

3. La Commission a pour mandat d'étudier et d'analyser toute question relative à l'accession du Québec à la pleine souveraineté, cette dernière signifiant la capacité exclusive du Qué-

bec, par ses institutions démocratiques, de faire ses lois, de prélever ses impôts sur son territoire et d'agir sur la scène internationale pour conclure toute forme d'accords ou de traités avec d'autres États indépendants et participer à diverses organisations internationales; cette Commission devra formuler, à cet égard, des recommandations à l'Assemblée nationale.

Elle a également pour mandat dans l'hypothèse où le gouvernement du Canada ferait l'offre formelle d'un partenariat économique, d'étudier et d'analyser telle offre et de formuler, à cet égard, des recommandations à l'Assemblée nationale.

Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle

4. Est instituée, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, une commission parlementaire spéciale désignée sous le nom de Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle.

5. La Commission a pour mandat d'apprécier toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite au gouvernement du Québec par le gouvernement du Canada et de formuler, à cet égard, des recommandations à l'Assemblée nationale.

6. Pour être soumise à l'appréciation de la Commission, toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite au gouvernement du Québec doit lier formellement le gouvernement du Canada et les autres provinces.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX COMMISSIONS

### Section I: Composition

7. Chaque commission se compose de seize membres, y compris le président.

De manière à refléter l'importance numérique des partis représentés à l'Assemblée nationale, sont membres de ces commissions le Premier ministre, le Chef de l'opposition officielle, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et treize députés de l'Assemblée nationale nommés selon les règles suivantes:

1° neuf députés du parti gouvernemental, nommés par le Premier ministre;

2° trois députés du parti de l'opposition officielle, nommés par le Chef de l'opposition officielle;

3° le Chef de l'autre parti représenté dans l'opposition ou le député de ce parti qu'il nomme.

Le Premier ministre désigne le président de chaque commission, y compris son remplaçant permanent, s'il y a lieu.

8. Le Premier ministre, le Chef de l'opposition officielle et le Chef de l'autre parti représenté dans l'opposition font parvenir, au président de l'Assemblée nationale, un avis écrit indiquant le nom des membres dont la nomination ou, le cas échéant, la désignation relève de leur autorité.

9. Tout membre d'une commission peut être remplacé pour la durée de toute séance ou partie de celle-ci par un député, y compris un ministre.

Le secrétaire de la commission annonce, au début de chaque séance, ou le cas échéant, d'une partie de séance, les remplacements qui lui ont été signifiés, selon le cas, par le whip de chaque parti ou par son représentant, ou par le membre visé au paragraphe 3° du deuxième alinéa de l'article 7.

10. Toute vacance parmi les treize membres nommés à une commission est comblée, et tout remplacement permanent de l'un d'eux est fait, suivant les règles prévues pour la nomination du membre à remplacer.

11. Tous les membres d'une commission, y compris leurs remplaçants, ont droit de vote.

### Section II: organisation, fonctionnement, gestion et dépenses

#### 1.—Organisation

12. Le président d'une commission établit le plan d'effectifs, les prévisions des dépenses et le plan des travaux de la commission. Il autorise les demandes au Bureau de l'Assemblée nationale.

Il convoque et anime les séances de la commission. Il participe à ses délibérations, dirige ses travaux, veille à la bonne exécution de ses décisions et exerce le droit de vote qui lui est reconnu en vertu de l'article 11.

13. Le président exerce, pour l'application du présent chapitre, les attributions



Gil Rémillard

conférées à un dirigeant d'organisme. Il peut, malgré toute disposition de la loi, déléguer ces attributions à toute personne qu'il désigne.

14. En cas d'empêchement du président d'une commission ou à sa demande, un membre de la commission qu'il désigne le remplace et exerce ses fonctions.

15. Pour l'exécution de leur mandat, les commissions sont assistées d'un secrétaire.

Le secrétaire et le secrétaire adjoint des commissions sont nommés par les présidents.

16. Sur autorisation des présidents, le secrétaire peut retenir les services de toute personne pour faire partie du secrétariat des commissions.

17. La rémunération et les autres conditions de travail du personnel de secrétariat sont déterminées par le Bureau de l'Assemblée nationale.

18. Sous l'autorité exclusive des présidents, le secrétaire des commissions en dirige le personnel, en administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions que lui attribuent les présidents.

19. Le secrétaire assiste aux séances des commissions.

Si les commissions siègent simultanément, l'affectation du secrétaire et du secrétaire adjoint à l'une ou l'autre des séances est déterminée par les présidents.

Le secrétaire ou, le cas échéant, le secrétaire adjoint voit à la préparation des procès-verbaux et peut en attester l'authenticité. Le secrétaire a la garde des archives des commissions.

20. En cas d'empêchement du secrétaire ou du secrétaire adjoint, toute autre personne désignée par les présidents le remplace et exerce ses fonctions.

21. Le président et le secrétaire général de l'Assemblée nationale fournissent au secrétariat des commissions toute l'aide nécessaire à l'exercice de leur mandat, y compris l'apport de personnel.

#### 2.—Fonctionnement

22. Les commissions peuvent, en vue de l'exécution de leur mandat, commander les études et mener les consultations qu'elles jugent nécessaires et entendre toute personne ou tout organisme intéressé.

23. Les commissions siègent en public, sauf s'il s'agit d'une séance de travail ou d'une séance tenue à huis clos.

Elles peuvent siéger à tout endroit sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec.

24. Les commissions peuvent se réunir indépendamment du nombre de com-

missions parlementaires qui tiennent séance au même moment.

#### 3.—Gestion et dépenses

25. Les commissions peuvent faire toute dépense nécessaire à l'exercice de leur mandat. Leurs dépenses font partie des dépenses de l'Assemblée nationale.

26. Les prévisions de dépenses de chacune des commissions sont approuvées par le Bureau de l'Assemblée nationale.

#### Section III: dispositions diverses

27. Sauf disposition incompatible de la présente loi, les dispositions applicables aux commissions parlementaires permanentes, à leurs membres et à leur personnel, prévues dans la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre A-23.1), le Règlement de l'Assemblée nationale, les règles de fonctionnement concernant les commissions et les règlements, règles et décisions adoptés par le Bureau de l'Assemblée nationale s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, aux commissions.

Toutefois, le paragraphe 4° de l'article 115 et les articles 121, 123, 132, 134, 135 et 137 du Règlement de l'Assemblée nationale ne s'appliquent pas à ces commissions et une interpellation visée à l'article 295 de ce Règlement ne peut y avoir lieu.

En outre, le Bureau de l'Assemblée nationale peut, par règlement, apporter, pour l'application du présent chapitre, des modifications aux règlements et règles qu'il a adoptés relativement à la gestion et aux dépenses de l'Assemblée et exerce le pouvoir que lui confère le deuxième alinéa de l'article 110 de la Loi sur l'Assemblée nationale. Un tel règlement peut, s'il le prévoit, avoir effet à compter de toute date non antérieure au (indiquer ici la date de l'entrée en vigueur de la présente loi).

28. Sur proposition du Premier ministre ou de son représentant, l'Assemblée nationale décide de la cessation d'existence d'une commission. Les commissions cessent également d'exister s'il y a dissolution de l'Assemblée nationale.

Dès la cessation d'existence d'une commission, ses archives deviennent des archives de l'Assemblée nationale.

[[29. Les sommes requises pour l'application du présent chapitre sont prises sur le fonds consolidé du revenu.]]

#### Dispositions finales

30. Les commissions instituées en vertu de la présente loi peuvent tenir leurs séances à compter du (indiquer ici la date qui suit de 15 jours celle de l'entrée en vigueur de la présente loi) même si tous les avis écrits prévus à l'article 8 n'ont pas été transmis au président de l'Assemblée nationale.

31. La présente loi entre en vigueur le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi).

## Le MQF fustige M. Ryan

**M**onsieur Ryan, c'est cet homme qui a tourné le dos à la Commission Bélanger-Campeau, parce qu'il avait senti que celle-ci donnerait des résultats pour le Québec.

Monsieur Ryan, c'est cet homme qui a tourné le dos au congrès de son parti, parce qu'il avait compris que quelque chose de bon pour le Québec venait de s'y passer.

Dans ces conditions, faut-il s'étonner qu'il tourne aussi le dos à la langue du Québec?

C'est exactement ce qu'il a fait en parlant comme il a parlé, récemment, en Commission parlementaire à l'Assemblée nationale.

On n'a pas le droit de parler de souplesse tant que l'on n'a pas d'abord fait preuve de sa rigueur, de sa détermination, de sa capacité à agir et surtout de son efficacité à obtenir des résultats.

On n'aura pas le droit de parler de souplesse tant que l'on n'aura pas d'abord fait triompher le français, dans tous les domaines, et surtout dans celui de la langue du travail. La souplesse, ça vient après, non pas avant, les grandes victoires décisives.

Tant qu'on n'a pas réussi, tant qu'on n'a pas fait triompher le français, le mot qui convient, c'est celui de mollesse. C'est de ça — et non de souplesse — dont Monsieur Ryan nous dit qu'il fait preuve.

Cela ne nous étonne pas, nous du MQF, car nous connaissons Monsieur Ryan, nous connaissons son patron, Monsieur Bourassa, nous connaissons leur loi 178.

Cette loi, nous l'avons dénoncée, parce qu'elle était un recul et surtout parce que ce recul en annonçait d'autres qui ne tarderaient pas à venir.

Et ils sont venus, et ils n'ont pas tardé. Pensons à l'entente Weiner-Robic. Pensons à l'entente Weiner-Ryan. Pensons à la manière dont Monsieur Ryan s'est comporté dans l'affaire de la signalisation routière...

Mais le recul le plus grave, c'est celui qui vient de se produire. Car en parlant comme il l'a fait, il fait savoir à tous, à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec, qu'il n'y a plus à Québec de volonté sérieuse d'agir pour le français.

En parlant comme il le fait, il stimule les nostalgiques d'Alliance Québec et les partitionnistes de l'Equality Party. En parlant comme il le fait, il invite ouvertement d'Iberville Fortier et son successeur à se servir de la loi C-72 pour passer à l'attaque contre le français comme langue du travail. En parlant comme il le fait, il cherche à démobiliser les fonctionnaires du Québec qui ont la mission d'appliquer la loi 101. Quand ils iront sur le terrain, nos fonctionnaires savent maintenant qu'ils n'ont plus l'indispensable soutien de leur ministre: celui-ci vient, en effet, de leur tirer dans le dos.

Mais s'il peut atteindre le moral de ses fonctionnaires, qu'il sache qu'il n'atteindra pas celui du MQF, ni celui des organismes qui le composent. En particulier, il n'atteindra pas celui des travailleurs et des travailleuses qui, à l'instar de ceux de la FTQ réunis récemment à une Rencontre nationale du français, ont fait savoir que le peuple du Québec pouvait compter sur eux pour défendre le français au travail.

Le Québec n'a pas besoin d'un ministre de la Langue qui parle comme il vient de le faire. Le Québec n'a pas besoin d'un ministre de la Langue qui cherche à tout prix à s'entendre avec d'Iberville Fortier et Gerry Weiner, et qui emprunte ses idées à son ami Reed Scowen, lequel n'est revenu de Londres que pour se transformer en *preacher* de l'anglais au Québec.

Au fait, qui a besoin de Monsieur Ryan?

Monsieur Ryan est responsable de la langue: on voit ce qu'il en fait.

Mais c'est aussi ce même Monsieur Ryan qui est responsable de la sécurité publique, c'est-à-dire, entre autres, de la liberté de circuler partout sur notre territoire. Quand on entend ce qui se dit contre nous, quand on entend ce qui se prépare contre nous, c'est à donner froid dans le dos.

Au fait, à quoi sert Monsieur Ryan? Qui sert-il au juste?

Guy BOUTHILLIER  
porte-parole du  
Mouvement Québec français

► REPÈRES

Bush vide les placards de la CIA

CHARLES DAVID

Par la magie de la guerre du Golfe, l'exorcisme des vieux démons américains se poursuit. Après le syndrome du Vietnam, ce sont, aujourd'hui, les placards de la CIA que George Bush veut vider de tous ses squelettes.



Du moins le plus encombrant politiquement et qui a eu tendance récemment — notamment avec la visite de Bani-Sadr et la persistante polémique sur l'affaire des otages américains — à vouloir entamer une vague danse de Saint-Guy, en redonnant vie à l'Irangate.

En fait, la décision de George Bush d'offrir à Robert M. Gates, actuellement l'adjoint du général Brent Scowcroft au Conseil National de Sécurité, la direction des services de Langley, vise deux objectifs majeurs : enterrer définitivement le cadavre de l'Irangate, en mettant notamment un terme aux spéculations ayant entouré le rôle du vice-président Bush dans les tractations avec les Iraniens et la Contra nicaraguayenne; et placer à la tête du plus important des services de renseignements américains un homme à sa botte qui devra se contenter de fournir au Président des éléments d'appréciation pour l'élaboration et la conduite de sa politique, sans vouloir y apposer sa propre griffe.

Bref, la démission du juge William Webster — souhaitée, mais, aux dires de la Maison-Blanche, non sollicitée — permet à George Bush de s'éloigner de l'ombre géante de l'ère Reagan et de William J. Casey, l'homme des coups tordus de la CIA, en espérant dans la manœuvre gommer ses propres sillons. Opération qui peut, à la longue, s'annoncer aléatoire, voire difficilement crédible parce qu'à la merci d'éventuels rebondissements. On le voit avec la nouvelle péripétie de l'affaire Noriega.

On en revient donc, comme par hasard, toujours à l'Irangate. Ainsi, les documents rendus publics mercredi par le département de la Justice confirment bel et bien que le général Manuel Noriega était « l'homme de la CIA » en Amérique centrale où il disposait de 11 millions de dollars pour gérer un certain nombre de

magouilles — notamment en servant d'intermédiaire pour le financement de la Contra nicaraguayenne.

En revanche, l'anthologie du Département de la Justice, avec à-propos car contraire aux intérêts supérieurs de l'État, passe sous silence les comptes rendus des contacts de Noriega avec George Bush, alors vice-président et ancien chef de la CIA, avec Oliver North, l'un des principaux rouages du scandale de l'Irangate, et avec William J. Casey, le maître d'oeuvres des indécrottes de la CIA.

Tout compte fait, si le président Bush a pris le risque de ne pas faire l'impasse sur la combine politico-militaire de l'Irangate, en portant son choix sur Robert M. Gates un homme dont le rôle dans l'affaire n'a jamais été éclairci et qui, de surcroît, en 1987, avait préféré renoncer à sa candidature pour ne pas avoir à répondre aux questions troublantes du Congrès, c'est qu'il estime que le sable du Golfe peut décaper à merveille quelques squelettes blanchis. Il sera d'ailleurs fort instructif de juger de la pugnacité des commissions sénatoriales lors de l'enquête pour la confirmation de Robert M. Gates.

On sait, depuis 1987, qu'on n'a jamais tenu M. Gates, — alors numéro 2 de la CIA, donc le bras droit de Casey — responsable de la conception (les ventes d'armes à l'Iran) et du déroulement (détournement illégal de profits de ces ventes pour approvisionner la Contra anti-sandiniste) de l'affaire. Ce qu'on a toujours ignoré formellement, c'est le degré de connaissance et d'implication de Robert M. Gates. De plus, le doute subsiste encore sur son intention d'alors d'induire en erreur le Congrès par le biais du témoignage mensonger de Casey qu'il avait aidé à préparer.

Casey disparu, Webster dégoûté après avoir remis de l'ordre dans la maison de Langley, voici venu pour la CIA, avec la fin de la guerre froide, le temps de retrouver, avec Gates, la primauté de l'analyse, objectif premier qui lui était assigné par Truman, lors de sa création en 1947. Il serait donc étonnant de voir les sénateurs se remettre à fureter avec passion dans les placards de la CIA car, à l'instar des vieux soldats, si les vieux squelettes des renseignements ne meurent jamais, tôt ou tard, ils finissent par s'évanouir. Du moins, c'est le souhait de Bush.

Baker ne désarme pas malgré les obstacles

d'après AFP WASHINGTON

Le secrétaire d'État américain James Baker a conclu hier une nouvelle tournée au Proche-Orient sans abandonner l'espoir de réunir une conférence de paix entre Israël, les pays arabes et les Palestiniens malgré l'importance des obstacles qui subsistent. « Je ne prétends certainement pas que cela peut marcher. Mais je veux pas non plus laisser entendre que cet effort a échoué », a déclaré un responsable américain à l'issue des entretiens de M. Baker à Jérusalem.

La question de la participation des Nations unies à la conférence et celle de la continuité de ces pourparlers ne sont toujours pas réglées. Israël ne veut pas de l'ONU, la Syrie l'exige. La Syrie veut que la conférence puisse être convoquée à plusieurs reprises, Israël n'accepte qu'une seule réunion inaugurale lançant des négociations bilatérales.

Cependant, les diplomates américains entretiennent, d'une part, une solution au délicat problème de la représentation des Palestiniens à la conférence, qui avaient fait échouer

les efforts des Etats-Unis l'année dernière; ils se targuent, d'autre part, d'avoir obtenu une clarification de la position de l'Etat hébreu, malgré les divisions au sein du cabinet israélien, et de pouvoir la soumettre au gouvernement syrien dans l'espoir de rapprocher les points de vue des deux antagonistes.

Le responsable américain, dont les propos ont été rapportés par le département d'Etat, n'a pas voulu dévoiler la formule envisagée pour la représentation des Palestiniens. Il a cependant indiqué qu'une majorité des parties préféraient la formule d'une délégation commune jordanienne-palestinienne.

Selon des diplomates occidentaux, les Palestiniens des territoires occupés eux-mêmes préfèrent cette solution, qui leur permettrait d'escamoter la question du rôle de l'OLP. Israël ne veut pas de délégués qui se présenteraient comme mandatés par l'OLP mais, allant seuls à la table de négociation, les Palestiniens seraient bien en peine de renier la centrale palestinienne.

Le responsable américain a indiqué que le gouvernement israélien avait avancé des suggestions nouvelles sur le problème du rôle des Nations unies et celui de la continuité de la

conférence. « Je ne considère pas que cela soit suffisant mais je peux travailler sur cette base », a-t-il déclaré. Les diplomates américains se félicitent surtout d'avoir évité les contradictions du gouvernement israélien. M. Baker s'est entretenu simultanément cette semaine avec le Premier ministre Yitzhak Shamir, son chef de la diplomatie David Levy et le ministre de la Défense Moshe Arens.

Les États-Unis peuvent maintenant dire à la Syrie : « Voyez, voici ce que je peux vous garantir qu'Israël fera », a déclaré le responsable. Il n'est plus question d'aller d'un ministre à l'autre pour obtenir des versions différentes. « Nous avons réussi à abandonner la diplomatie de la navette en Israël même », a-t-il ajouté.

M. Baker devait présenter aujourd'hui au président George Bush les résultats de cette quatrième tournée au Proche-Orient depuis la guerre du Golfe. Le responsable n'a pas voulu prédire si le secrétaire d'Etat retournera dans la région ou si, comme le veut une rumeur, M. Bush pourrait tenter de convoquer les chefs d'Etat de la région pour surmonter les derniers obstacles.

Washington mettrait des conditions aux avantages commerciaux consentis à la Chine

Agence France-Presse WASHINGTON

Les États-Unis pourraient mettre des conditions à la prorogation des avantages commerciaux qu'ils accordent à la Chine en vertu de la clause de « la nation la plus favorisée » (Most Favored Nation), a déclaré hier le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater.

Des membres du Congrès ont vivement réagi à l'annonce, mercredi, par le président George Bush, qu'il entendait proroger la MFN en dépit des divergences sino-américaines sur les droits de l'Homme, le commerce et la prolifération des armements.

« Des conditions pourraient être mises au renouvellement de la MFN », a déclaré le porte-parole, sans donner de précision.

Sept conditions Le chef de la majorité démocrate au Sénat, George Mitchell, doit proposer un texte de loi prévoyant, selon le Washington Post, une suspension des avantages commerciaux après six mois si la Chine ne remplit pas sept conditions, notamment la libération de tous les détenus politiques, un ralentissement des ventes d'armes perfectionnées et l'achat de plus de produits américains.

Nancy Pelosi, représentante démocrate de Californie, a déjà proposé un texte analogue à la Chambre.

La Chine a indiqué qu'elle ne céderait pas aux pressions et averti qu'une suspension de la MFN ferait du tort aux deux pays.

« Nous espérons que les États-Unis fonderont leur décision sur les intérêts à long terme de deux peuples et régleront cette question d'une manière prudente et appropriée », a déclaré hier le ministre chinois des Affaires étrangères.

Bush doit décider avant le 3 juin de proroger ou non la MFN pour la Chine, grâce à laquelle Pékin peut exporter ses produits aux États-Unis sans droits de douane prohibitifs. « Je veux que la MFN pour la Chine soit maintenue. Nous ne voulons pas isoler la Chine », a-t-il dit mercredi, semblant avoir pris sa décision.

Grâce à la MFN, la Chine a pu enregistrer un excédent commercial de 10,4 milliards \$ l'an dernier à l'égard des États-Unis. Ce surplus devrait atteindre 15 milliards \$ cette année.

Pas de chaussettes pour l'exportation.

Pour répondre aux critiques, le magazine Beijing Information écrit cette semaine que les chaussettes produites dans les prisons chinoises ne sont pas destinées à l'exportation, comme l'a récem-

ment dénoncé un parlementaire américain.

La revue accuse le sénateur Frank Wolf d'avoir « subtilisé » des chaussettes dans un atelier de confection d'une prison de Pékin qu'il avait pu visiter en mars. Wolf avait ensuite montré ces chaussettes devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat pour accuser Pékin d'exporter de tels articles aux États-Unis, où la loi interdit l'importation de biens produits par des détenus.

D'autre part, le Quotidien du peuple annonçait hier que les Chinois peuvent désormais se rendre à Singapour, en Malaisie et en Thaïlande, mais sous certaines conditions.

Ils doivent avoir dans l'un de ses pays des membres de leur famille ou des amis. Ceux-ci doivent se porter garant pour eux et prendre en charge le coût de leur voyage et des frais généraux. Enfin, ils doivent voyager en groupe dans le cadre d'un voyage organisé par la compagnie nationale chinoise CITS.

« Non » aux ultimatum de l'ANC

d'après AFP LE CAP

Le gouvernement sud-africain « ne s'intéresse pas aux ultimatum » lancés par le Congrès national africain (ANC) pour forcer Pretoria à mettre fin aux violences dans les ghettos noirs du pays, a déclaré hier le ministre sud-africain des Affaires constitutionnelles, Gerrit Viljoen.

M. Viljoen a ajouté que l'ultimatum de l'ANC, dont la limite, le 9 mai, avait été reportée d'une semaine, et qui menaçait le gouvernement de se retirer des négociations constitutionnelles si celui-ci ne prenait pas certaines mesures pour mettre fin aux violences, n'était pas « constructif ».

Tout dirigeant qui ne participerait pas au sommet sur la violence prévu les 24 et 25 mai, devra en rendre compte à ses partisans, a ajouté M. Viljoen. L'ANC avait déjà annoncé ne pas compter y prendre part; le président sud-africain Frederik de Klerk avait annoncé mardi que le sommet aurait lieu, avec ou sans Nelson Mandela, le vice-président de l'ANC.



Edith Cresson, une première en France.

Cresson : un gouvernement fortement mitterrandiste

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE Collaboration spéciale PARIS

Malgré des difficultés de détail et de dernière minute, la composition du nouveau gouvernement d'Edith Cresson a été annoncée dans des délais rapides, peu après les journaux télévisés du début de soirée. Soit environ trente heures seulement après la nomination de la première femme premier ministre en France.

C'est un gouvernement légèrement resserré (29 ministres au lieu de 34 — non compris les secrétaires d'Etat, nommés aujourd'hui), et dont la priorité absolue sera la bataille industrielle « pour mettre la France à égalité avec l'Allemagne ». Un gouvernement presque 100 p. cent mitterrandiste, avec aux postes-clés des fidèles, des proches ou des ralliés sûrs; les deux derniers rocardiens y font plutôt de la figuration. Un gouvernement, enfin, où la continuité l'emporte très largement sur le changement.

Parmi les nouveaux venus de poids, il y a Jean-Louis Bianco aux Affaires sociales (et à l'Intégration), et Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué chargé de l'Industrie et du Commerce extérieur. Deux habitués du pouvoir : le premier était secrétaire général de l'Élysée, et le second était rapporteur de la Commission de finances à l'Assemblée.

Notons qu'il y a maintenant cinq femmes pour 29 ministres (contre trois sur 34). Que Mme Edwige Avice est promue ministre de la Coopération. Deux nouvelles venues de choc : Martine Aubry, fille de Jacques Delors, le président de la Commission de Bruxelles, au Travail, et Frédérique Bredin, 34 ans, fille d'un célèbre avocat, académicien et intime du président, à la Jeunesse et aux Sports.

Pour le reste, les grands sortants sont toujours là : Lionel Jospin à l'Éducation, Pierre Joxe à la Défense, Pierre Bérégovoy à l'Économie et aux Finances, Michel Delebarre à la Ville, le centriste Jean-Pierre Soisson propulsé à la Fonction publique, Henri Nallet maintenu à la Justice, malgré les remous des « affaires ». Quant à l'infortuné Jack Lang, qui souhaite depuis 1988 se voir accorder quelque ministère « poids-lourd », il hérite une fois de plus de la Culture, mais devient porte-parole du gouvernement. Son adjointe à la Communication, Catherine Tasca, qui avait eu bien des problèmes avec la télévision, est expédiée à la Francophonie, l'un des ministères jusqu'ici les plus dépourvus et discrets de la République. C'est plutôt une rétrogradation, mais Mme Tasca a un indéniable tempérament, et elle est susceptible de donner une nouvelle dimension à ce ministère très négligé.

Sur beaucoup de points, ce changement de gouvernement

ressemble à celui de l'été 1984, alors que, à la surprise générale, le président Mitterrand remplaçait le très fatigué Pierre Mauroy (ce qui n'est pas le cas de Rocard), par le plus jeune premier ministre jamais vu en France, Laurent Fabius, 38 ans, inconditionnel de Mitterrand.

Une première

Mme Cresson, 57 ans, est donc la première femme appelée à ce poste. Elle est à ce point mitterrandiste qu'elle n'appartient à aucun courant au sein du PS. Son nouveau cabinet, comme celui de Fabius à l'époque, s'appuie sur les ministres sortants principaux. A cela, deux raisons : à moins de faire un cabinet apolitique, il faut bien faire appel aux leaders du PS, les « éléphants ». Et il n'est pas possible, avec le système des « suppléants » pour les ministres, de bouleverser la composition du gouvernement sans provoquer de nombreuses élections partielles. Or, le PS n'a même pas déjà la majorité absolue à l'Assemblée.

Autre point commun avec l'arrivée de Fabius en 84 : « l'état de grâce » instantané. Quelques porte-parole de l'opposition de droite ont bien ironisé sur ce « coup médiatique » de Mitterrand consistant à nommer une femme. Certains ont parlé de « favorite du monarque ». Mais, dans l'ensemble, la nomination d'une femme est accueillie avec faveur et même enthousiasme d'un bout à l'autre du pays.

Un oubli rapide

Des sondages dans les dernières semaines indiquaient que Michel Rocard restait populaire et qu'on souhaitait son maintien à Matignon. Les deux premiers sondages effectués hier indiquent que l'arrivée de Mme Cresson a temporairement déjà fait oublier le sortant. Que plus de 70 p. cent des Français approuvent cette nomination et 52 p. cent le départ de M. Rocard. Le « jeune » Fabius avait lui aussi bénéficié d'une très forte popularité dans la première année de son gouvernement.

Dans la seule — et brève — interview, accordée à la deuxième chaîne de télé, Mme Cresson a confirmé son intention de donner plus de « muscle » à la guerre économique menée par l'Europe, notamment face au Japon — à commencer par le grave problème des importations de voitures japonaises. Elle a aussi indiqué, en des termes assez concrets — sa volonté de donner la priorité à l'industrie, et à la modernisation du marché de l'emploi.

Maintenant restent les problèmes, auxquels se confrontera dès aujourd'hui le conseil des ministres : 2,6 millions de chômeurs, la préparation du Marché unique de 1993... et la nécessité permanente de trouver des voix d'appoint à l'Assemblée nationale — à droite, au Parti communiste, chez les non-inscrits — pour faire passer tout projet de loi.

L'affaire des otages rebondit à la Chambre des représentants

d'après AFP WASHINGTON

Les chefs de file démocrates à la Chambre des représentants ont approuvé l'ouverture d'une enquête préliminaire sur le point de savoir si l'état-major du camp Reagan-Bush opposé au président Jimmy Carter, lors de la campagne présidentielle de 1980, a conspiré avec l'Iran pour retarder la libération des otages américains de Téhéran jusqu'après l'élection.

Selon des informateurs du Congrès, qui ont souhaité garder l'anonymat, le speaker (président) de la Chambre, M. Thomas Foley, le chef de la majorité démocrate, M. Richard Gephardt, et plusieurs présidents de commission, ont décidé, au début de la semaine, d'appuyer les efforts de membres de leurs bureaux pour examiner en profondeur les documents disponibles sur cette question.

Un article publié récemment par M. Gary Sick, un spécialiste du Proche-Orient, qui fut membre de l'administration Carter, faisait état de contacts secrets entre le camp Reagan-Bush et les Iraniens lors de la campagne de 1980. M. Sick y affirmait avoir trouvé un « curieux faisceau d'indices » laissant penser que la campagne Reagan-Bush avait obtenu le report de la libération des otages — pour éviter que M. Carter en tire profit électoralement — en échange de la promesse de livraison d'armes une fois installée l'administration Reagan.

Les 52 otages de l'ambassade américaine de Téhéran avaient été libérés, après 444 jours de détention, le jour même de l'entrée en fonctions du président Ronald Reagan et de son vice-président George Bush, en janvier 1981.

Washington critique l'attitude de la Serbie

d'après AFP WASHINGTON

Les États-Unis ont critiqué hier l'attitude de la République de Serbie, qui s'oppose à l'accession à la présidence tournante de la Yougoslavie, du représentant de la république rivale de Croatie, M. Stipe Mesić.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, a rappelé l'importance que les États-Unis attachent à un transfert du pouvoir selon l'usage constitutionnel en Yougoslavie. « Nous sommes déçus que la Serbie continue à bloquer ce transfert, bien qu'elle ait assuré le contraire », a-t-il dit. « Nous croyons que cette passation de pouvoir est essentielle à la poursuite des progrès vers la démocratie d'une Yougoslavie unie », a-t-il ajouté.

M. Mesić aurait dû normalement succéder au Serbe Borisav Jovic mercredi mais la Serbie et les deux provinces autonomes qui en dépendent, la Voïvodine et le Kosovo, s'étaient opposés à son élection, privant la Yougoslavie de président fédéral.

Par ailleurs, le parlement fédéral a entériné la nomination de trois nouveaux membres de la présidence yougoslave, à la reprise de ses travaux hier après-midi, a annoncé la radio de Belgrade.

Cette nomination pourrait débloquent la crise présidentielle née de la non-élection mercredi du Croate Stipe Mesić au poste de chef de l'Etat. Le mandat d'un an de son prédécesseur, le Serbe Borisav Jovic, a expiré à minuit. La Serbie avait empêché la nomination de M. Mesić en réponse à

l'obstruction faite la semaine dernière par la Slovaquie et la Croatie à la nomination des nouveaux représentants du Monténégro et des deux provinces dépendant de la Serbie, la Voïvodine et le Kosovo.

La Slovaquie et la Croatie contestent la légitimité du représentant du Kosovo, M. Sejdo Bajramovic, qui a été désigné directement par la Serbie et non par le Kosovo, dont le parlement a été suspendu par la Serbie. Elles réclament l'avis de la Cour constitutionnelle fédérale sur la légalité de la décision de la Serbie de suspendre les instances politiques de sa province.

Le dénouement au parlement fédéral est intervenu, semble-t-il, dans les coulisses après l'interruption de la session due au départ des députés slovènes et croates dont la demande de dissocier la

nomination du représentant du Kosovo venait d'être rejetée. La présidence yougoslave devrait reprendre ses travaux aujourd'hui, selon Radio-Belgrade, pour tenter à nouveau de résoudre la crise présidentielle.

M. Mesić doit obtenir cinq voix pour être nommé au poste de président. Selon M. Vasil Tpurkovski, représentant de la Macédoine à la présidence collégiale, le nouveau représentant du Monténégro, qui doit assumer la charge de vice-président, pourrait apporter la cinquième voix à M. Mesić. La Serbie et ses deux provinces devraient à nouveau voter contre M. Mesić, accusé par le Serbe Borisav Jovic d'avoir déclaré publiquement qu'il voulait « démanteler la Yougoslavie ». Une déclaration dont les observateurs n'ont retrouvé aucune trace

PUBLICITÉ

# PROFIL DE SOCIÉTÉ

## COUP D'OEIL SUR RAYMOND & HELLER LTÉE

### LES TAPIS D'ORIENT: LA VÉRITÉ

**R**aymond & Heller Ltée est depuis de nombreuses années le plus réputé et le plus respecté de la tradition et du savoir-faire qui caractérisent l'une des formes d'art les plus anciennes du monde: le tapis d'Orient noué à la main. Fondée à Montréal en 1929, l'entreprise est l'un des plus grands importateurs et distributeurs de tapis d'Orient au Canada.

Des marchandises de grande qualité, des prix concurrentiels, l'honnêteté dans les transactions et un service à la clientèle supérieur, voilà ce qui a permis à Raymond & Heller de prospérer au fil des ans, même en périodes économiques difficiles. L'entreprise attribue également une partie de son succès aux solides relations qu'elle a établies avec ses clients et ses fournisseurs en Chine, en Inde, au Pakistan, en Iran et en Afghanistan.

Tout en continuant d'importer et de distribuer de superbes tapis d'Orient aux détaillants à travers le Canada, la compagnie a ouvert au public son entrepôt de Montréal. Les consommateurs peuvent donc maintenant profiter de bas prix de Raymond & Heller et de leur expertise en sélection, importation et distribution de tapis d'Orient. De plus en plus, les consommateurs sont aux prises avec un problème majeur: comment reconnaître les entreprises fiables des marchands moins sérieux. Raymond & Heller estime que pour trouver un tapis de qualité à bas prix, il faut magasiner avec soin et bien s'informer.

L'entreprise s'inquiète d'ailleurs du nombre croissant d'annonces tendancieuses et de la pratique de plus en plus répandue qui consiste à tenir de prétendues liquidations d'urgence de tapis d'Orient par enchères publiques.

Raymond & Heller veut que le public sache que certains encans de liquidation d'urgence sont organisés par des importateurs canadiens ou des négociants étrangers qui veulent tout simplement réduire leur stock rapidement. Les affirmations voulant que de tels encans soient imposés à la suite de dettes bancaires, jugements judiciaires, réclamations de créanciers, défaut de paiement aux organismes gouvernementaux, etc. peuvent souvent ne pas être exactes.

Un article publié à Seattle (Washington) le 4 mars 1991 illustre bien le risque que comporte l'achat d'un tapis

d'Orient lors d'un prétendu encan d'urgence. Rédigé par le responsable des dossiers spéciaux, Larry Liebman, il est reproduit ci-après, avec la permission du Puget Sound Business Journal.

Bien avant que les gens s'habituent à marcher sur de pelucheux tapis synthétiques que personnes ne remarque, il y avait les tapis d'Orient: de superbes chefs-d'oeuvres faits à la main, plus pour admirer que pour y poser les pieds.

La région de Seattle a vu renaître un engouement pour les tapis d'Orient depuis quelques années. La First Avenue est ainsi devenue un bazar typique du genre, débordant de panneaux "abandon des affaires" et "reprise des affaires" affichés pour attirer l'attention des consommateurs.

Selon Chuck Andonian, propriétaire de Pande-Cameron (l'un des plus anciens magasins de tapis d'Orient dans le secteur), il n'y avait que 10 boutiques spécialisées dans les tapis faits à la main il y a dix ans. Aujourd'hui, on en compte plus de 30.

Il entretient un conflit entre les marchands établis depuis longtemps et certains des nouveaux arrivants qu'il décrit comme des "marchands à promotions" qui achètent des tapis à pleine palette plutôt qu'à la pièce, et qui font des réclames exagérées quant à la véritable valeur de leur marchandise.

De fait, au cours des derniers mois, des scandales ont secoué le monde des tapis d'Orient dans le nord-ouest du pays. En novembre, les policiers de Portland ont mis fin à un encan de tapis d'Orient et saisi la marchandise.

Plus près de nous, le procureur général de l'État est résolu à faire suspendre le permis de l'encanteur Anwar Mohammed Khan et de son entreprise, la Fidelity First Financial Corp., à la suite de présumées irrégularités commises lors d'encans l'automne dernier.

Par ailleurs, les procureurs de Kitsap County ont déterré une loi de 1909 interdisant les simulacres d'encans et ont déposé des accusations contre Sheila Laforge et ses associés, Stephan Allen Bonn et Kamal Kudra.

Ces accusations sont portées à la suite d'un encan tenu le 16 septembre à l'aéroport national de Bemerston. Elles sont punissables d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement et 1000 \$ d'amende. L'édit de Kitsap est considéré comme un délit.

Les encanteurs sont accusés, entre autres, d'avoir eu recours à des compères dans la salle pour faire monter les enchères et d'avoir grandement exagéré la valeur des tapis offerts.

Pour obtenir la révocation du permis

d'encanteur de Anwar Mohammed Khan et l'imposition d'une amende, le service des permis du ministère a préparé une liste d'accusations comprenant:

- Fausse publicité affirmant que les encans étaient imposés en règlement de saisies judiciaires de comptes de l'entreprise par le gouvernement américain;
- Utilisation d'une personne ne détenant pas de permis pour agir comme encanteur;
- Recours aux surenchères fictives;
- Accusation portée contre la Fidelity First Financial pour avoir embauché ou utilisé des personnes pour agir comme enchérisseurs ou acheteurs;
- Le fait que grâce à des enchères fictives et/ou des compères dans la salle, la Fidelity First Financial aurait évité de vendre des biens mis aux enchères.

À Portland, le 1er novembre, en vertu d'une injonction, les policiers ont clos un encan de tapis avant qu'il ne débute et ont saisi la marchandise.

L'État de l'Oregon a accusé Salim Mohammed Khan, un citoyen canadien qui est également le frère de Anwar Mohammed Khan, de fausse publicité et de fraude, ainsi que d'avoir tenu un encan sans posséder les permis d'affaires et permis d'encan requis.

Tom Atiyeh, importateur de tapis de la région de Portland et fils de l'ancien gouverneur de l'Oregon Victor Atiyeh, agissait comme témoin expert pour l'État et avait examiné les tapis avant l'encan.

Selon Ray Albed, propriétaire de Albed Rug Co. of Philadelphia et président de Oriental Rug Retailers of America (ORRA), les encans et les liquidations louches sont un fléau dans le secteur des tapis d'Orient depuis plusieurs années. C'est dans le but de promouvoir l'éthique commerciale dans ce secteur que l'ORRA a été créée en 1970. Certains encanteurs, affirme-t-il, aiment bien tenir leurs encans les fins de semaine, souvent dans des marchés de banlieue, dans l'espoir d'y trouver un public composé d'acheteurs néophytes non avertis. "Dans ce domaine, il faut prendre la publicité avec un grain de sel. Il y a tellement de frime. Vous devez vous méfier lorsqu'une entreprise dont vous n'avez jamais entendu parler annonce un grand solde d'abandon des affaires."

Une supercherie très répandue, selon M. Albed, consiste à attribuer à un tapis une caractéristique qu'il n'a pas. Ainsi, certains marchands vont annoncer un Tabriz alors qu'en réalité il s'agira d'un tapis fait en Chine, copiant les motifs de Tabriz créés en Iran. On annonce souvent les tapis chinois

comme des tapis faits à la main alors qu'en fait, ils sont fabriqués avec un pistolet à aiguille pour le tuft -- une distinction importante pour les connaisseurs. Les noms des tapis d'Orient évoquent des images de lointains pays exotiques: Tabriz, Sarouk, Kashan, Kerman, Samarkand, Bokhara et Heriz, notamment.

À l'origine, ces noms faisaient référence aux villes, villages et tribus nomades qui se spécialisaient dans un tissage ou un motif particulier. Mais aujourd'hui, cette règle n'est pas toujours valable car plusieurs motifs sont tissés dans des villes et des pays autres qu'à l'origine.

L'ORRA donne cette définition succincte du tapis d'Orient: un tapis de fibre naturelle tissé à la main soit au Proche-Orient, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient ou dans les Balkans. Il y a aux États-Unis plus de 4 000 magasins qui vendent des tapis d'Orient, mais seulement la moitié d'entre eux peuvent légitimement prétendre que les tapis d'Orient comptent pour plus de la moitié de leurs revenus.

Certains membres de l'ORRA ont fait paraître récemment des annonces mettant les consommateurs en garde contre les supercheries dans ce secteur. L'une d'entre elles est un montage de différents avis de fermeture, de vent aux enchères et de liquidation, chapeauté par un énorme titre en caractères gras: "Si vous croyez à cela, alors Ali Baba était Robin des Bois."

L'annonce souligne également que des marchands continuent d'inventer des prix courants élevés afin de pouvoir annoncer des rabais gigantesques. Bien que certains encanteurs soient fiables et d'autres pas du tout, il reste qu'à moins de bien connaître les tapis d'Orient (fibres, tissage, motifs, nombre de noeuds, origine et valeur des tapis usagés), un consommateur doit être chanceux pour profiter d'une véritable occasion.

Le propriétaire du Homa Oriental Rugs, Ahmad Mohammadian, un Iranien diplômé de Portland State University, affirme que le marché de la First Avenue attire habituellement des consommateurs avertis. Il estime que 70 p. cent de ses clients possèdent déjà au moins un tapis d'Orient. M. Mohammadian, qui se spécialise en tapis antiques et semi-antiques, achète la plupart de ses tapis aux États-Unis en raison de l'embaras sur les importations en provenance d'Iran.

C'est en partie à cause de cet embargo que les prix de certains tapis ont augmenté de 50 p. cent au cours des trois dernières années. Ironiquement, le père de

M. Mohammadian, qui habite toujours en Iran, est lui-même exportateur de tapis et il a aidé son fils à se lancer en affaires.

M. Mohammadian souligne que plusieurs des nouveaux venus dans le commerce des tapis d'Orient sont des Iraniens, dont de nombreux juifs persans qui ont quitté l'Iran lorsque Khomeini prit le pouvoir. Ces nouveaux venus ont stimulé la concurrence, mais leur expertise a également relevé le secteur.

"Nous sommes maintenant dans un marché extrêmement concurrentiel, affirme-t-il, mais les marchands sont en bons termes et ils font même des transactions entre eux."

Raymond & Heller dénonce également les détaillants qui annoncent des liquidations et des soldes de fermeture, mais qui restent ouverts indéfiniment. Dans le même ordre d'idées, on peut se demander comment ils peuvent annoncer des rabais de 25 à 75% sur leurs prix courants alors que la plupart des tapis sont vendus à des prix soit-disant réduits.

Tout récemment, le directeur du service d'enquête et de recherche du ministère de la Consommation et de Affaires corporatives du Canada déposait des poursuites en vertu de la loi sur la concurrence contre trois grands détaillants canadiens, pour avoir faussement annoncé des rabais allant jusqu'à 50% sur des tapis chinois. Des amendes totalisant 225 000 \$ leur ont été imposées. Malgré ces mesures, Raymond & Heller craint que certaines pratiques abusives passent inaperçues et invite les consommateurs à être prudents.

À cause des risques possibles que présente l'achat de tapis lors d'encans, de liquidations ou de soldes gigantesques, Raymond & Heller recommande d'acheter dans un magasin de tapis d'Orient réputé pour s'assurer d'obtenir un service après-vente au besoin. Ce genre de service ne sera vraisemblablement pas offert par un encanteur, une entreprise qui ferme ses portes ou un marchand de l'extérieur. Les consommateurs peuvent maintenant se procurer de superbes tapis d'Orient noués à la main, à des prix inférieurs à ceux qu'on a vus depuis quelques années. Par exemple, chez Raymond & Heller, on peut acheter un magnifique tapis chinois Royale Ultra de 8 1/2 x 11 1/2 pi, fabriqué à la main exclusivement pour Raymond & Heller par un des meilleurs producteurs de Chine avec de la laine de première qualité (environ 1 500 heures de travail), pour seulement 1 499 \$, TPS comprise. C'est là un des nombreux achats exceptionnels que l'on peut faire chez Raymond & Heller.

RAYMOND & HELLER

## Luxeux Tapis d'Orient Pour Moins Cher

NOTRE POLITIQUE DE VENTE  
RENCONTRER OU BATTRE TOUS LES PRIX PUBLIÉS  
les prix de LIQUIDATIONS inclus.

COLLECTION ROYALE CHINOIS					
ROYALE ULTRA 90 6/8	6 x 9 pi	7 1/2 x 9 1/2 pi	8 x 10 pi	8 1/2 x 11 1/2 pi	9 x 12 pi
ROYALE SUPER 90 5/8	849 \$	1 099 \$	---	1 499 \$	---
ROYALE SUPER 80 5/8	749 \$	---	1 099 \$	1 299 \$	1 399 \$
	649 \$	899 \$	---	1 199 \$	1 299 \$

COLLECTION ROYALE INDIEN			
ROYALE GULLISTAN	6 x 9 pi	7 1/2 x 9 1/2 pi	8 1/2 x 11 1/2 pi
ROYALE MALEB	599 \$	799 \$	1 099 \$
ROYALE SHAMI	549 \$	699 \$	999 \$
	499 \$	669 \$	899 \$

À QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEUR, COMPAREZ LES PRIX TPS INCLUSE DE RAYMOND & HELLER AVEC CEUX DE SES GRANDS CONCURRENTS.

Royale Chinois Super 90, 9 x 12 pi, chez Raymond & Heller	1 399 \$ TPS incl.
Noble House Super 90, 8 pi 10 po x 11 pi 10 po, chez Eaton	1 849 \$ plus TPS
Korhani 90 Programme, 9 pi x 12 pi chez La Baie.	2 180 \$, plus TPS
Great Wall Collection 90, 9 x 12 pi, chez Sears.	1 846,90 \$ plus TPS
Royale Indien Shami, 8 1/2 x 11 1/2 pi, chez Raymond & Heller	899 \$ TPS incl.
New Lakshmi, 8 1/2 x 11 1/2 pi, chez Eaton,	999,97 \$ plus TPS
Royal Garden SARA 9 x 12 pi, chez La Baie,	1 660 \$, plus TPS
Shandar 8 1/2 x 12 pi, chez Sears,	1 148,99 \$ plus TPS
Liquidation New Lakshmi chez Eaton,	797,97 \$ plus TPS
	853,82 \$

ATTENTION! Nous croyons que les prix de nos grands concurrents mentionnés ci-dessus et les qualités comparées étaient exacts le 13 mai 1991, mais nous ne pouvons le garantir. Les clients doivent donc faire leurs propres comparaisons.

L'importateur-grossiste en tapis d'Orient le plus ancien et le plus respecté au Canada

**RAYMOND & HELLER** LTÉE

6681, avenue du Parc Métro: Du Parc Antibus: 80 & 81

fondée en 1929  
Téléphone: 271-7750

CE QUE NOUS AVONS DE PLUS PRÉCIEUX, C'EST NOTRE RENOMMÉE.

MasterCard	JEAN-TALON
VISA	BEAUMONT
RED LOBSTER	ST-ZOTIQUE
PARCAYE	LESPLANADE
	VAN HORNE

# DU JAMAIS VU!

## DES PRIX COUPÉS COMME JAMAIS



JUS-QU'À **80%** DE RABAIS  
VÊTEMENTS MODE  
POUR HOMMES ET FEMMES

### NOUS AGRANDISSONS

Bientôt nous aurons plus que le double de notre superficie actuelle. Nous devons faire de la place pour les équipes de travailleurs.

**TOUT DOIT ÊTRE VENDU!**

# Super Solde D'entrepôt



### AUBAINES IMBATTABLES POUR HOMMES

**COMPLETS MODE TOUTES SAISONS**  
Courts, réguliers, longs. Tailles 36 à 52.  
ORD. 395\$ **149\$50**

**NOUVEL ARRIVAGE COMPLETS LÉGERS EN LAINE FRAÎCHE POUR LE PRINTEMPS**  
Courts, réguliers, longs. Tailles 36 à 46.  
ORD. 345\$ **169\$**

**COMPLETS LÉGERS ET TOUTES SAISONS**  
Courts, réguliers, longs. Tailles 36 à 48.  
ORD. Jusqu'à 495\$ **248\$**

**MANTEAUX D'HIVER 100% LAINE TOUTES LES GRANDEURS**  
À ce prix, achetez pour l'an prochain  
ORD. 345\$ à 445\$ **99\$**

**PANTALONS HABILÉS LÉGERS**  
Coupe Européenne. 30 - 46.  
ORD. 95\$ **52\$50**

**PIÈCES DE TISSU POUR JUPES**  
Prix spécial  
**6\$ OU 2 POUR 9\$**

### RABAIS SENSATIONNELS EN VÊTEMENTS SPORT

**VESTONS DE CUIR POUR LE PRINTEMPS**  
Prix sensationnels. ORD. 560\$ à 895\$  
**99\$ À 499\$**

**CHANDAILS D'ITALIE**  
Plusieurs styles  
ORD. 120\$ à 160\$  
**MAINTENANT 20\$**

**CHEMISES SPORT À MANCHES LONGUES ET COURTES**  
Mondo, Dior, Trekk, St. Laurent, Hathaway.  
ORD. 45\$ - 120\$ **25\$**

**BLOUSONS POUR LE PRINTEMPS DE OGGI**  
Coton/bordure en cuir. 4 styles, 5 couleurs.  
ORD. 120\$ à 175\$ **65\$ - 99\$**

**PANTALONS EN COTON**  
5 couleurs. Toutes les grandeurs.  
ORD. 60\$ **25\$**

**T-SHIRTS DE GOLDSPOUT ET HÉRITAGE**  
ORD. 30\$  
**2 POUR 15\$**

**NOUVEL ARRIVAGE DE REGATTA**  
T-shirts, chandails et pulls de coton ouaté  
RABAIS DE **40%**

**BLOUSONS DE SKILA**  
ORD. 245\$  
**65\$**

**COMPLETS SAFARI 2 PIÈCES**  
Blanc seulement.  
ORD. 225\$ **69\$**

**BERMUDAS 100% COTON DE TREKKA**  
ORD. 45\$ **22\$50**

**T-SHIRTS 100% COTON DE YVES ST-LAURENT**  
Styles polo, 6 couleurs.  
ORD. 45\$ **19\$99**

**CEINTURES EN CUIR**  
Ord. 18\$99 et 25\$  
MAINTENANT **12\$50 - 15\$**

**CEINTURES RÉVERSIBLES**  
ORD. 28\$  
MAINTENANT **18\$50**

**AUJOURD'HUI 9 h à 21 h**  
**SAMEDI 9 h à 17 h**

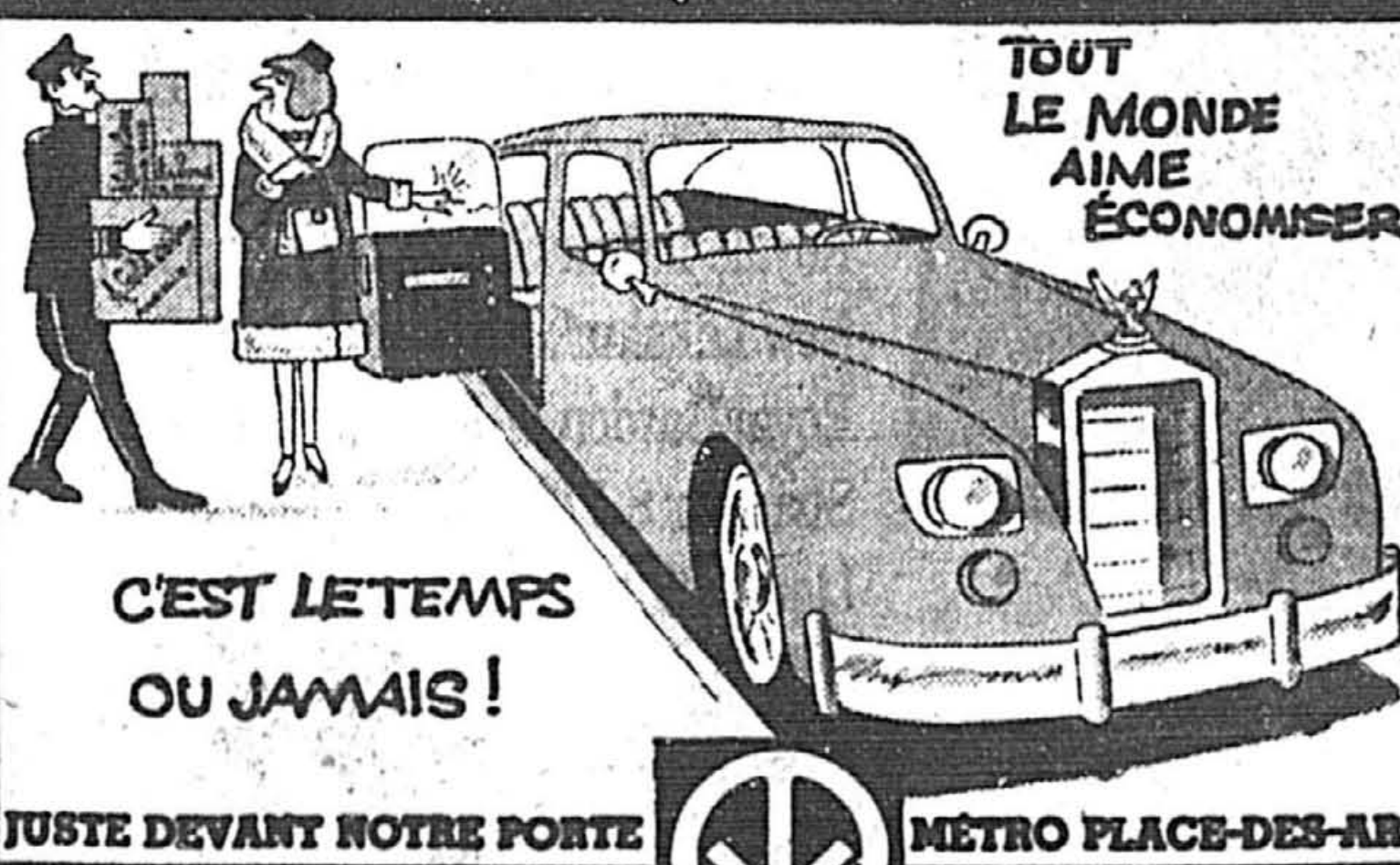
**2050, BLEURY**  
ANGLE PRÉSIDENT-KENNEDY  
ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE

### SUPER SPÉCIAUX DE CHAUSSURES POUR HOMMES

<b>CHAUSSURES HABILÉES ET DE MARCHÉ</b> Se vendaient 90\$ - 110\$ <b>30\$</b>	<b>SOULIERS DE TOILE DE BOSS</b> Se vendaient 25\$ <b>10\$</b>
<b>SANDALES EN CUIR D'ITALIE</b> Se vendaient 45\$ <b>25\$</b>	<b>CHAUSSURES HABILÉES NERO GIARDINI, SINAGRA, PIATTELLI</b> Se vendaient 110\$ - 150\$ <b>60\$</b>
<b>CHAUSSURES HABILÉES DE LUCIANO PEZZUOLO</b> Se vendaient 185\$ - 250\$ <b>125\$</b>	<b>CHAUSSURES DE MARCHÉ DE ANTHONY</b> Se vendaient 110\$ <b>75\$</b>
<b>CHAUSSURES DE MARCHÉ DE ROIDE, D'ALLEMANGE</b> Se vendaient 110\$ - 145\$ <b>75\$</b>	<b>CHAUSSURES HABILÉES DE ENRICO BRUNO</b> Se vendaient 165\$ - 195\$ <b>100\$</b>

### GRANDES RÉDUCTIONS SUR CHEMISES ET CRAVATES

<b>CHEMISES HABILÉES À MANCHES LONGUES</b> Rayées, unies, ton sur ton. 100% coton et mélange de coton. Ord. jusqu'à 64\$99 <b>22\$</b>	<b>CHEMISES HABILÉES À MANCHES LONGUES</b> Groupe spécial ORD. 39\$99 <b>10\$</b>	<b>CHEMISES HABILÉES À MANCHES COURTES</b> Bonne sélection ORD. 32\$ <b>18\$</b>
<b>MAGNIFIQUES CRAVATES 100% SOIE. ORDINAIRE 30\$ À 50\$ SEULEMENT 15\$</b>		
<b>CHEMISES HABILÉES Marques renommées ORD. 55\$ ET 65\$ MAINTENANT 37\$50</b>		
<b>PEIGNOIRS EN COTON ORDINAIRE 65\$ 39\$</b>	<b>PEIGNOIRS EN RATINE ORD. 80\$ À 100\$ 59\$</b>	<b>ENSEMBLES DÉTENTE Hauts rayés. Pantalons unis. ORD. 50\$ 30\$</b>
<b>PYJAMAS À MANCHES LONGUES ORD. 35\$ 20\$</b>	<b>PYJAMAS À MANCHES COURTES ORD. 32\$99 20\$</b>	<b>POLOJAMAS POUR HOMMES ORD. 35\$ 20\$</b>



JUSTE DEVANT NOTRE PORTE MÉTRO PLACE-DES-ARTS

### SUPER ACHATS POUR DAMES

<b>T-SHIRTS POUR DAMES TOUTES LES TAILLES</b> ORD. 20\$ - 60\$ <b>10\$</b>	<b>BLOUSES À MANCHES LONGUES ET COURTES</b> ORD. 60\$ - 130\$ <b>15\$</b>
<b>ENSEMBLES 2 PIÈCES AUTOMNE-HIVER</b> Tout aller et soirée ORD. 250\$ - 465\$ <b>69\$</b>	<b>JUPES EN COTON OU LAINE</b> ORD. 80\$ - 290\$ <b>22\$-32\$</b>
<b>NOUVEL ARRIVAGE PRINTANIER WHITE STAG POUR DAMES MÉLANGE DE COTON ET COORDONNÉS SPORT LAVABLES</b>	
<b>VESTONS ORD. 88\$ 65\$</b>	<b>BERMUDAS ORD. 45\$ 36\$</b>
<b>JUPES ORD. 55\$ - 60\$ 42\$ - 45\$</b>	<b>BLOUSES ORD. 65\$ 49\$</b>

<b>ENSEMBLES EN TRICOT «TRICOVILLE»</b> ORD. 240\$ - 260\$ <b>129\$</b>	<b>ENSEMBLES SAFARI 2 PIÈCES DE KLAUS STEILMAN</b> ORD. 90\$ <b>59\$</b>	<b>IMPERMÉABLES MODE PLUSIEURS STYLES</b> ORD. 175\$ - 325\$ <b>59\$</b>
<b>ROBES DE SOIRÉE EN COTON POUR L'ÉTÉ DE NIPON NIGHT</b> Blanc et noir ORD. 380\$ - 390\$ <b>99\$</b>	<b>ENSEMBLES JUPES 2 PIÈCES, MÉLANGE DE COTON DE LEOJ LEVIN</b> ORD. 125\$ <b>39\$</b>	<b>VESTONS ¾ POUR LE PRINTEMPS POUR DAMES</b> ORD. 125\$ <b>39\$</b>
<b>TAILLEURS 100% LAINE GROUPE SPÉCIAL</b> ORD. 350\$ - 400\$ <b>99\$</b>	<b>VESTONS ET BLAZERS UNIS OU À MOTIFS</b> ORD. 125\$ - 290\$ <b>44\$</b>	<b>BLOUSES À MANCHES LONGUES COULEURS ET MOTIFS ASSORTIS</b> ORD. 110\$ - 160\$ <b>25\$</b>
<b>CHANDAILS AUTOMNE ET ÉTÉ COTON, LAINE, MÉLANGE.</b> ORD. 120\$ - 230\$ <b>19\$</b>	<b>PANTALONS SPORT ET HABILÉS POUR DAMES</b> ORD. 60\$ - 220\$ <b>21\$-31\$</b>	<b>MANTEAUX D'HIVER AVEC DOUBLURE DÉTACHABLE</b> ORD. 235\$ - 295\$ <b>99\$</b>

**ÉCONOMISEZ JUSQU'À 70% SUR CES GRANDES MARQUES**

• MR. JAX	• BRAMA	• JONES NEW	• RINO ROSSI
• BETTY BARCLAY	• KAREN PERRY	• YORK	• HIRSCH
• L'ULTIMA	• COMO	• SPANNER	• JACQUES VERT
• PINO	• MAYON	• DELLA SPIGA	• AVANT GARDE
• SUNGSPORT	• REGINA	• MARC ALLAN	• JEREMY D
• BAGATELLE	• PORTER	• CLOTHILDE	• ISHYU
• PLAZA SPORT	• ANNE KLEIN	• SEVIL	• EDITH STRAUSS
• NANCEL	• JERRY • P.	pour une nouvelle allure	• JUNNIE LEIGH

LES RABAIS SUR CES NOMS CONNUS INCLUENT: manteaux, tailleurs, imperméables, coordonnés sport, gilets, jupes, pantalons, ensembles-jupe, chandails, blouses, T-shirts et accessoires.

MAGASINEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX  
**AUJOURD'HUI 9 h à 21 h**  
**SAMEDI 9 h à 17 h**  
LA MARCHANDISE ANNONCÉE ICI N'EST DISPONIBLE QU'À NOTRE ENTREPÔT

**A. Gold & Sons**  
Entrepôt

ENTREPÔT  
PRÉSIDENT-KENNEDY  
MÉTRO PLACE DES ARTS  
MAISONNEUVE

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche

**2050, BLEURY**  
1er ÉTAGE  
CENTRE-VILLE  
ANGLE PRÉSIDENT-KENNEDY ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE

## Memotec Data écarte Gordon Capital mais perd le contrôle du conseil d'administration

VALÉRIE BEAUREGARD

Dans une victoire à la Pyrrhus, la haute direction de Memotec Data n'a pas été délogée mais elle perd le contrôle effectif du conseil d'administration. Résultat du match: la Caisse de dépôt et placement du Québec a deux joueurs au conseil, BCE en a quatre et Rogers un. Ces sept joueurs, si Bell et Rogers — voire Uniflex — arrivent à s'entendre, peuvent maintenant contraindre les décisions de la vieille garde qui conserve six administrateurs au conseil.

C'est hier après-midi, lors d'une assemblée annuelle chargée d'électrifier, que les actionnaires de Memotec ont élu d'un geste de la main, une liste retouchée des candidats. La veille, la direction de Memotec — qui s'appellera dorénavant Téléglobe Inc. — avait demandé à deux de ses candidats (Joseph Szaszkiwicz et William Horton) de se retirer afin de pouvoir faire élire Pierre Jeannot, ancien président d'Air Canada devenu consultant, et George Fierheller, président de Rogers Cantel Mobile.

La journée se termine donc sur une note mitigée: William McKenzie, le président et fondateur de Memotec garde son job par la peau des dents et non sans avoir accepté d'en venir à un compromis. «Il n'y a pas de perdant, ni de gagnant», résume



Pierre Jeannot serrant la main à William McKenzie de Memotec.

Tom Allen, un dirigeant de Gordon Capital, visiblement épuisé à la fin de cette dure journée.

«C'est à 14 h (mercredi) que les choses ont commencé à rouler, explique Stuart Logie, chef des Communications de Memotec. Nous étions aux bureaux de la Caisse quand nous sommes arrivés à une entente sur cette nouvelle proposition.» Les autres actionnaires institutionnels ont immédiatement été rejoints pour

être mis au courant des nouveaux développements. Une longue nuit de négociations et de préparations a suivi.

### Procurations

Gordon avait initié la semaine dernière une «bataille de procurations» alors que la maison de courtage torontoise recommandait aux actionnaires de se choisir une autre direction. Pendant une semaine, les deux belligérants ont

cherché à rallier les principaux actionnaires dont la Caisse qui détient 14,2 p. cent des actions.

Au micro, M. Allen a reçu les applaudissements de l'assemblée alors qu'il annonçait le retrait des trois candidats que sa firme avait présentés. Retrouvé dans le salon privé de Gordon, M. Allen déclare à La Presse: «Nous avons accompli le résultat recherché soit d'apporter des changements importants au conseil de Memotec.»

M. Allen souligne que l'initiative de sa maison a tout de même reçu un appui «important» des actionnaires, notamment des plus petits, qui ont déposé à Montréal et à Toronto, leurs cartes de procuration représentant parfois que 100 actions. Les actionnaires institutionnels ont attendu à la dernière minute pour voter et M. Allen dit que c'est seulement à 15 h, hier, qu'ils ont compris que les jeux étaient faits.

Dans son allocution, le président McKenzie, l'air abattu, a déclaré: «Ce fut une semaine bien remplie. Mais, il est maintenant temps de regarder vers l'avenir. Plutôt que de revenir sur ces manipulations futiles qui ne profitent à personne, et surtout pas aux actionnaires.» Êtes-vous toujours en charge, lui a-t-on demandé? «Oui, absolument!»

À la fin de l'assemblée, la direction de Memotec a été chaleureusement applaudie.

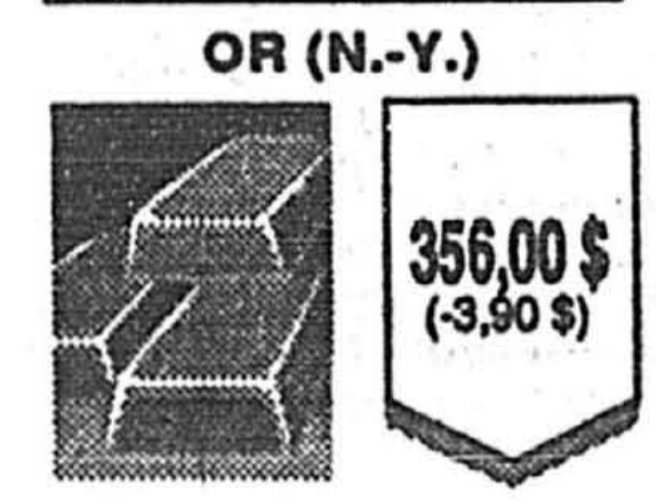
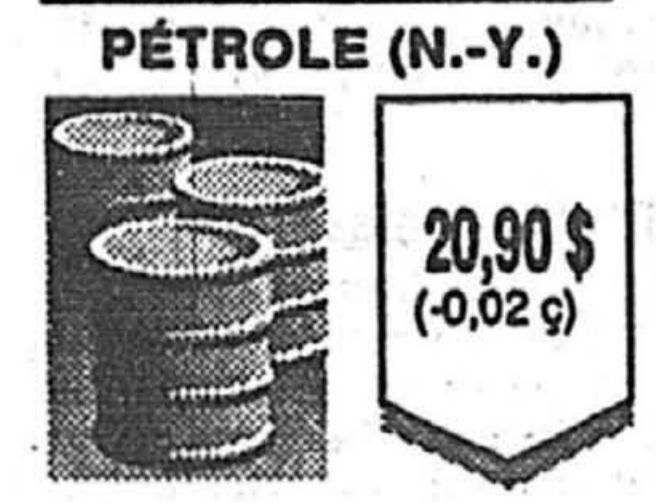
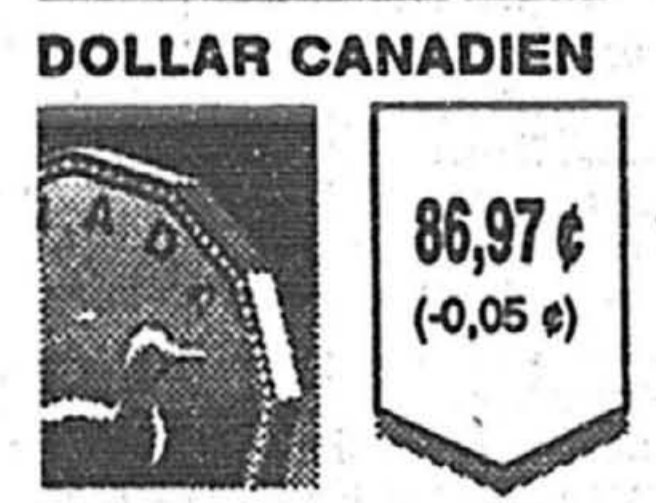
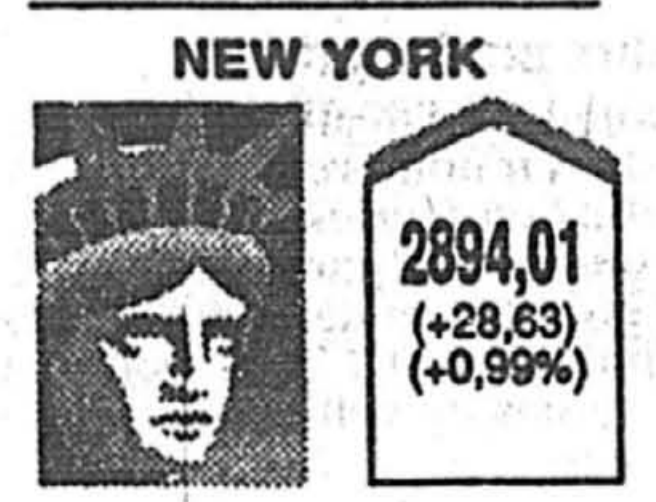
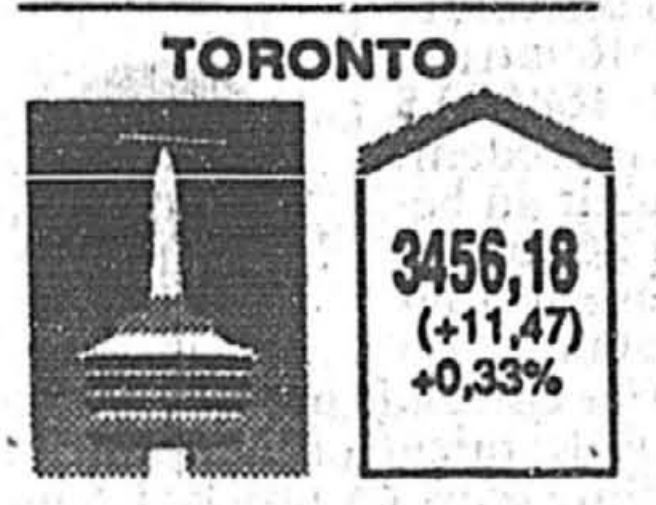
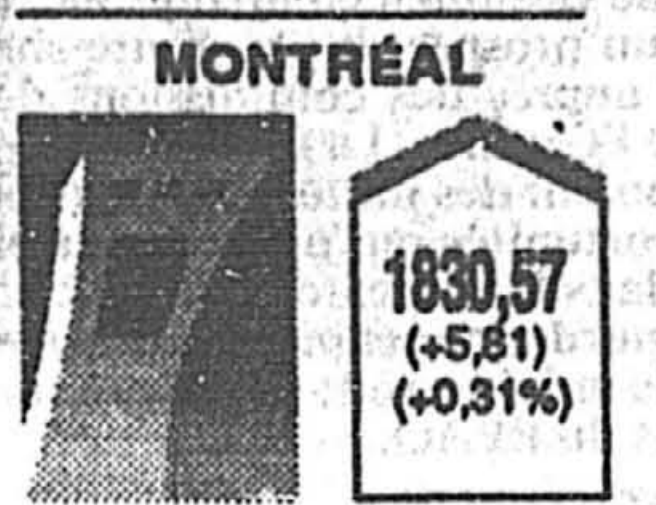
Gordon qui avait dit que son seul intérêt dans cette affaire était d'obtenir des honoraires pour ses services n'avait pas encore reçu de chèques hier en début de soirée. Tom Allen ne s'attend pas non plus à ce que Memotec rembourse à Gordon ses dépenses de 400 000 \$ engagées relativement à la sollicitation de procurations.

Après s'être cogné le nez à la porte de Steinberg en 1989 et à celle de Memotec, M. Allen n'est pas prêt de recommencer le même jeu. «C'est assez pour l'instant», a-t-il lancé.

Plus tôt en après-midi, Raymond Cyr, le président du conseil de BCE, principal actionnaire de Memotec a déclaré à l'agence Dow Jones qu'il ne s'attendait pas à ce que le porte-parole de «Québec Incorporée» se range aux côtés de l'establishment financier de Toronto. M. Cyr qui s'adressait à des analystes financiers de Bay Street estime que le gouvernement a commis une erreur en vendant Téléglobe à Memotec. Il affirme que la société de la couronne aurait dû être vendue à un investisseur aux reins plus solides.

M. Jeannot, qui dit s'être présenté au conseil à la demande de la Caisse, se décrit comme un candidat neutre. «Je viens d'arriver sur la scène et je n'ai pas de parti pris. Je crois que c'est une bonne chose», ajoute-t-il.

### INDICES



### A LIRE

Les quincailleries J. Pascal fondées en 1903 ont finalement déclaré forfait hier après avoir repoussé le spectre de la faillite durant de longs mois. Selon toute vraisemblance, Actimo, une société immobilière française intéressée à poursuivre les activités de la chaîne de quincaillerie, aura manqué à ses engagements.

Page B 14

Alors que son propriétaire encaisse des déficits records, Vacances Air Canada poursuit une expansion rapide dans l'industrie du voyage de loisir. Le voyageur vient d'ouvrir une filiale au Royaume-Uni et en France et se propose de faire la même chose, l'an prochain, aux États-Unis.

Page B 14

L'agence Moody's vient de réviser à la baisse la cote de crédit du gouvernement ontarien, aux prises avec le plus important déficit provincial de toute l'histoire canadienne. La province a en effet perdu la très convoitée cote de crédit «triple A».

Page B 7

## Hydro veut connaître le profil de ses clients



RUDY LE COURS

Il arrive parfois qu'Hydro-Québec soit elle aussi d'avis que *small is beautiful*.

Le nouveau programme d'établissement des profils de consommation (PEPC), qui sera lancé dans quelques jours, en fournit sans doute un bel exemple. Doté d'un budget de lancement de 4,5 millions et d'un coût d'exploitation annuel d'un million, il permettra à la société d'État de mieux connaître le comportement de ses différentes catégories de consommateurs et de s'ajuster en conséquence.

Fruit de cinq années de recherches et d'élaboration, le PEPC se veut une réponse à plusieurs objectifs d'Hydro-Québec. «Notre mission consiste à minimiser les coûts de production et à développer des équipements pour répondre à des besoins réels», rappelle opportunément Guy Leclerc, chef du service Coûts de fourniture et Prévision de revenus à la direction de la tarification.

Le PEPC devrait donc permettre de:



PHOTO PIERRE MCCANNI, La Presse

Hydro réalisera une vaste enquête auprès de 1404 clients afin d'évaluer leur consommation d'électricité.

● préciser les coûts de fourniture de l'électricité pour mieux concevoir la structure tarifaire et les tarifs. Cela ne signifie pas automatiquement qu'Hydro-Québec veuille imposer une

tarification variable selon les heures ou les saisons car, en pareils cas, ce sont les familles avec jeunes enfants qui deviennent les plus pénalisées: on peut

SUITE À LA PAGE B 13

## Les bénéficiaires d'Hydro atteignent 419 millions, en hausse de 55 p. cent

LAURIER CLOUTIER

Hydro-Québec vogue au rythme de près d'un milliard de profits cette année si l'on se fie à ses résultats du premier trimestre, gonflés notamment par une hausse de tarifs de 7,5 p. cent en mai 90.

On se souvient que la société d'État a récidivé le 1er mai dernier, avec une majoration additionnelle de 7,0 p. cent, et indiqué que ses augmentations ultérieures dépasseraient d'un p. cent le taux d'inflation.

Tel que l'avait laissé entendre récemment le président du conseil et chef de la direction, Richard Drouin, Hydro a accumulé des bénéfices de 419 millions durant les trois premiers mois de l'année, en hausse de 55 p. cent sur les 270 millions du premier trimestre de 90.

Le retour à la normale de l'hydraulique (pluies), la reprise des livraisons bi-énergie, la réduction des achats d'électricité chez les voisins et l'utilisation limitée aux périodes de pointe de la centrale au mazout de Tracy expliquent le bond des profits.

Traditionnellement, Hydro n'affiche qu'une faible rentabilité durant les saisons plus clémentes et «fait son année» durant les premier et quatrième trimestres. Dans son plan de développement 90-92, la société qui embauche 20 000 personnes a prévu 879 millions de bénéfices cette année.

### Croissance des ventes

Le chiffre d'affaires a grimpé de 187 millions, ou 11,5 p. cent, pour toucher 1,8 milliard en trois mois, contre 1,6 milliard pour la période correspondante l'an dernier. Le volume des ventes d'électricité atteint 40,8 milliards de

kw/h, une progression de 4,2 p. cent. Plusieurs facteurs contribuent à la croissance des ventes au Québec (39 milliards de kw/h) dont les températures plus froides, la demande plus forte dans l'industrie de la fonte, de l'affinage et des papiers. Le chiffre d'affaires tiré des ventes québécoises monte de 11,8 p. cent à 1,75 milliard et la hausse tarifaire de mai 90 y a contribué pour 117 millions.

Les dépenses ont augmenté de 5,4 p. cent à 809 millions. Les frais d'intérêt et les pertes de change totalisent 608 millions. Le programme annuel d'investissements de 4,35 milliards progresse selon l'échéancier, avec 556 millions employés à la fin du trimestre. Des emprunts de près de 2,3 milliards sur les 3,8 milliards prévus cette année ont été réalisés.



Richard Drouin, président du conseil et chef de la direction d'Hydro-Québec.

## Finances personnelles

MICHEL GIRARD

## La protection des épargnes accumulées dans un REER

Bien des lecteurs s'interrogent sur la protection des épargnes accumulées dans un REER. Les principales questions que les gens se posent sont les suivantes:

- Le capital accumulé dans un REER est-il insaisissable en cas de faillite personnelle et ou de saisie?
- Le capital d'un REER est-il protégé par l'assurance-dépôt advenant qu'une institution financière connaisse de graves difficultés financières?
- Un REER autogéré bénéficie-t-il de la même protection qu'un REER ordinaire?

### 1) L'insaisissabilité

Depuis deux ans au Québec, le REER insaisissable n'est plus seulement offert par les compagnies d'assurance-vie. Plusieurs fiduciaires offrent maintenant ce genre de REER sécuritaire à leur clientèle. Et même la firme de courtage Lévesque Beaubien Geoffrion offre cette alternative. L'insaisissabilité d'un REER présente certes un atout extrêmement

important pour les contribuables qui travaillent à leur propre compte ou comme professionnel. Comme on sait, ces gens sont généralement plus exposés à une saisie éventuelle que le simple salarié.

Maintenant, il faut faire bien attention, ce ne sont pas tous les REER qui sont insaisissables. Ceux qui le sont ont pour nom: REER de rente à terme fixe. Un REER qui, au moment de la retraite, versera une rente viagère.

À l'intérieur d'un tel REER, on peut toutefois investir dans divers types de placement: certificats de placement garantis, dépôts à terme, unités de fonds mutuels admissibles... Le REER de rente à terme fixe peut même être un régime autogéré, dans lequel il est permis d'inclure, comme c'est notamment le cas chez Lévesque Beaubien Geoffrion, des actions, des obligations négociables, des bons du trésor, des coupons détachés, etc.

Pour qu'un REER de rente à terme fixe soit insaisissable, il y a une autre condition extrêmement importante à respec-

ter: on doit nommer obligatoirement un bénéficiaire au moment de l'ouverture de ce REER. Advenant le décès du bénéficiaire, le détenteur du REER doit absolument nommer un autre bénéficiaire s'il veut que son REER demeure insaisissable.

En outre, on doit indiquer si le bénéficiaire est révocable ou irrévocable. S'il est révocable, le détenteur du régime dispose de toute la latitude voulue pour nommer un autre bénéficiaire n'importe quand et effectuer sans consentement du bénéficiaire des retraits ou des transferts de fonds. Si le bénéficiaire est irrévocable, le détenteur du REER de rente à terme fixe doit obtenir au préalable le consentement du bénéficiaire pour effectuer quelque changement que ce soit au régime.

Si le bénéficiaire est le conjoint (époux ou épouse), son enfant, son père ou sa mère... le REER demeure insaisissable autant dans le cas de la désignation irrévocable que celle de révocable.

Dans le cas des autres bénéficiaires, y inclus le conjoint de fait, le REER sera insaisissable seulement si la désignation du bénéficiaire porte la mention irrévocable. Si le bénéficiaire est révocable, le REER de rente à terme fixe ne bénéficie pas de la protection contre les saisies.

Le REER de rente à terme fixe reste assujéti aux mêmes lois que n'importe quel REER: la loi touchant le patrimoine familial; les lois provinciales sur la fraude, la loi fédérale sur les faillites.

### 2) L'assurance-dépôt

L'assurance-dépôt, du Canada ou du Québec, protège les placements conservateurs (certificats de placements garantis, comptes d'épargne, dépôts à terme...) inclus dans un REER jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par institution financière membre. Cette protection est indépendante des autres placements qu'une personne peut avoir dans une même institution financière.

### 3) Protection des REER autogérés

Les REER autogérés ne sont pas protégés en tant que tel par l'assurance-dépôt. Cependant, les placements admissibles à l'assurance-dépôt qui sont inclus dans un REER autogéré, eux, bénéficient de la protection accordée par l'assurance-dépôt. Dans le cas des REER autogérés qui sont administrés par les firmes de courtage, ces derniers bénéficient d'une protection pouvant atteindre les 250 000 \$ par firme de courtage membre du Fonds de prévoyance. Est protégée contre la faillite ou la fermeture d'une firme de courtage la valeur des divers titres compris dans le portefeuille REER.

Pour toutes questions touchant vos finances personnelles, veuillez écrire à: LA PRESSE, Finances personnelles, AS Michel Girard, 7 rue St-Jacques, Montréal, 100 1K9

NDLR: Les renseignements fournis dans ce court article visent à donner des informations que nous croyons fiables, mais ne constituent pas cependant une garantie. À partir de cas particuliers, nous généralisons notre étude de manière à répondre au plus grand nombre de lecteurs possible.

# Faible baisse du taux d'escompte à 9,15 %

Presse Canadienne

Pour une septième semaine d'affilée, le taux d'escompte de la Banque du Canada a glissé légèrement hier en passant de 9,22 p. cent à 9,15 p. cent, le plus bas depuis trois ans.

Bien peu d'impacts sont à attendre d'une si modeste baisse. On prévoit que la plupart des banques à charte laisseront inchangé pour le moment leur taux

de base qui se situe à 10,25 p. cent.

Pour sa part, la Banque de Montréal a réduit son taux de base à 9,75 p. cent, il y a deux semaines.

Le taux d'escompte de 9,15 p. cent est le plus bas depuis mai 1988. En mai 1990, il avait atteint son niveau le plus élevé des 12 derniers mois en s'établissant à 14,05 p. cent.

Cette semaine, le ministre fédéral des Finances, Don Mazan-

kowski, s'était dit optimiste de voir les taux d'intérêt poursuivre leur mouvement à la baisse.

L'économie canadienne commence à montrer des signes de reprise après une année de marasme. Ainsi, en avril, le taux de chômage a diminué un tout petit peu.

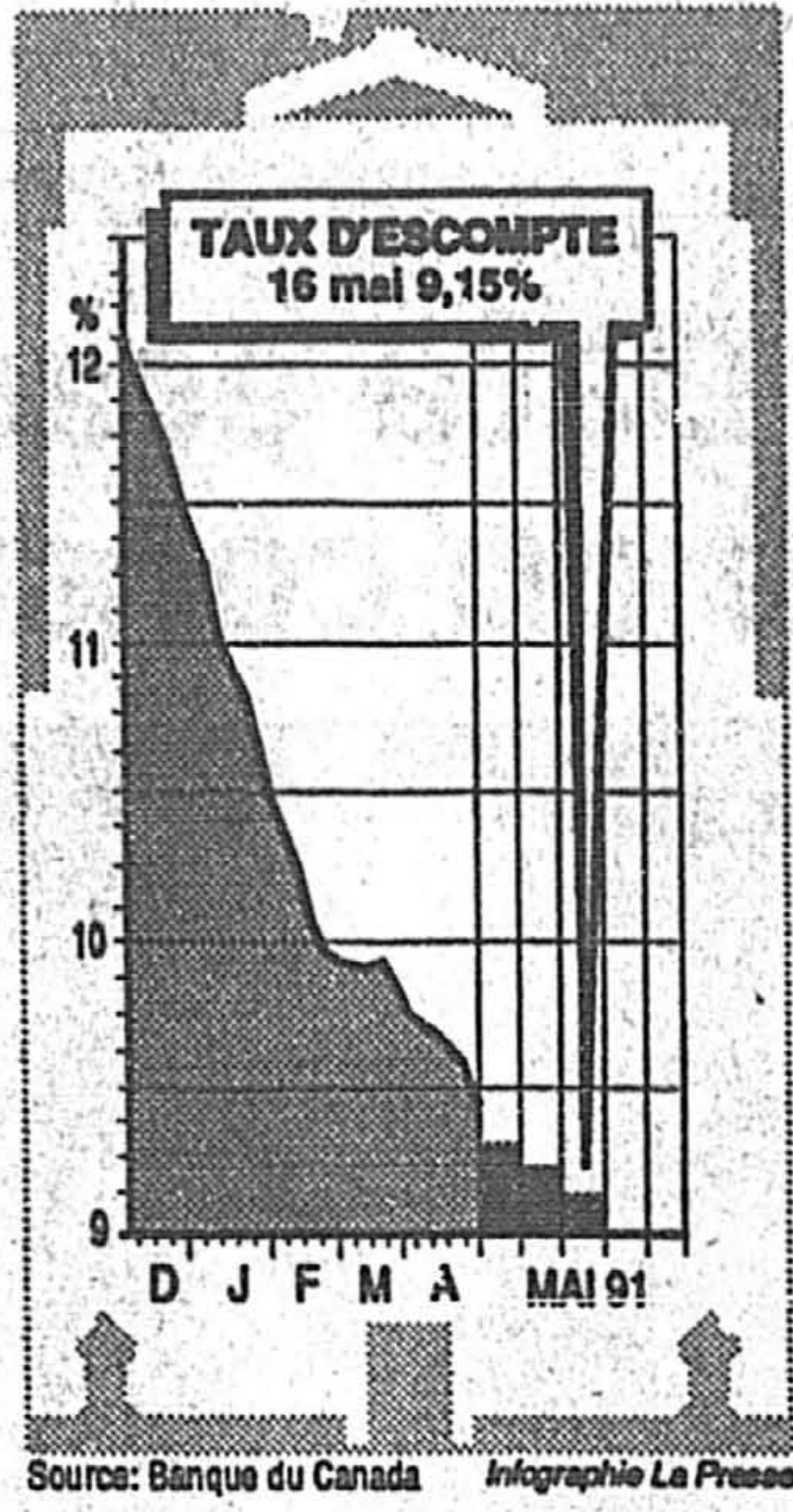
Gilles Soucy, de la direction des analyses économiques à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, s'attendait à une légère baisse du taux d'escompte et croit que ça pourrait continuer encore un peu.

« On s'approche d'un plancher. On voit un plancher autour de 9,5 p. cent ou 9,75 p. cent pour ce qui est du taux préférentiel d'hypothèque d'un an qui est présentement à 10,25.

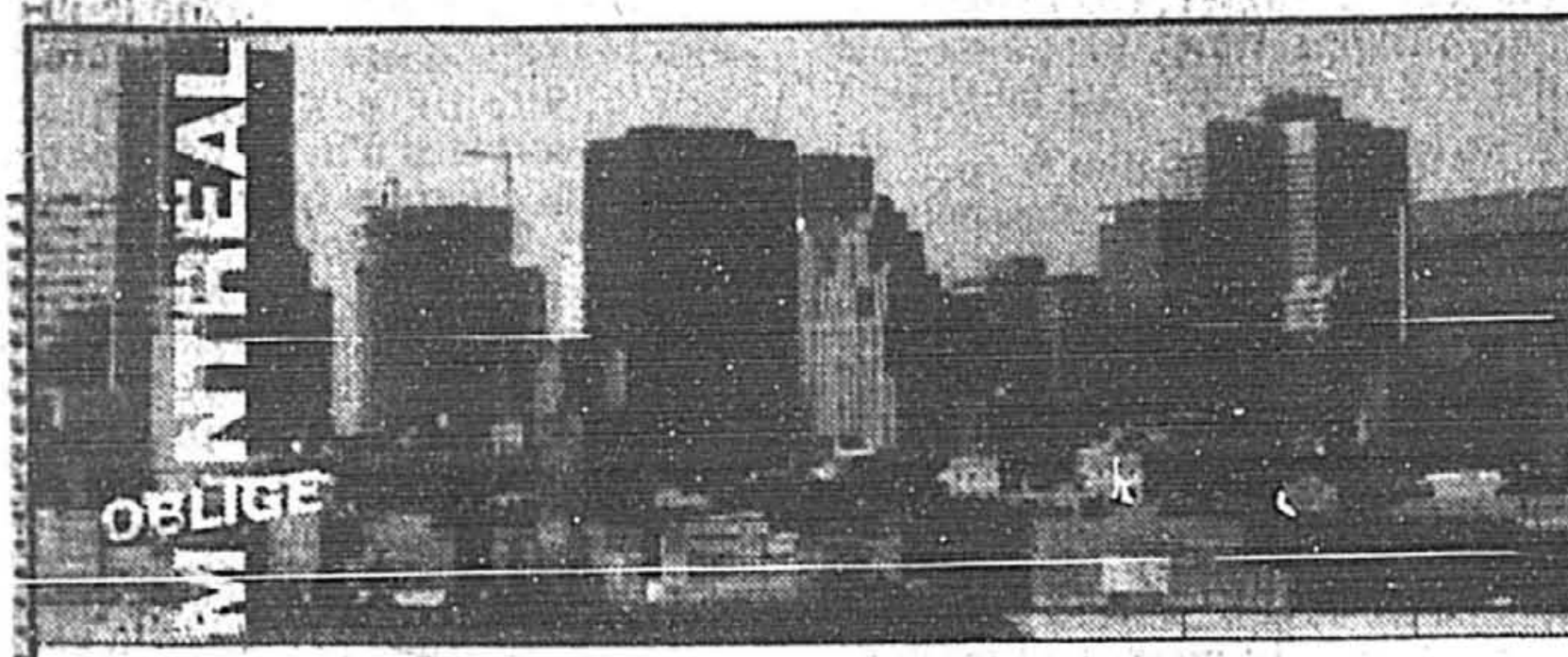
« La politique de petits pas de la Banque du Canada va continuer. Il pourrait y avoir des périodes de stabilité à travers ça, mais les baisses vont être moins importantes que celles que nous avons connues depuis un an. »

Si le mouvement se poursuit, M. Soucy ne doute pas qu'au cours des prochaines semaines les taux préférentiels des institutions financières vont baisser vers les 9,75 p. cent, le taux pratiqué actuellement par la Banque de Montréal.

M. Soucy estime que le taux



d'escompte de la Banque du Canada commence à approcher d'un niveau où il n'y a plus tellement de possibilités de baisses, compte tenu du niveau d'inflation gonflé par les mesures fiscales des gouvernements et de la reprise économique qui s'amorce aux États-Unis.



## La haute technologie

J'endosse la stratégie de développement économique du Grand Montréal proposée par La Chambre de commerce du Montréal métropolitain et je contribue, plus particulièrement, à la réalisation de son 2ème objectif : la création et la venue à Montréal d'entreprises de haute technologie.

L'avenir de nos enfants en dépend.



Denis Mercier  
Vice-président, Québec  
Northern Telecom

## Solidaires dans le présent Confiants dans l'avenir

Montréal Oblige, une initiative de La Chambre de commerce du Montréal métropolitain en collaboration avec:



Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain

## National Sea Products vend des filiales

Presse Canadienne  
HALIFAX

La compagnie National Sea Products se départit de ses avoirs à l'extérieur de l'Amérique du Nord afin de réduire sa dette et concentrer ses activités vers sa spécialité: la transformation et la vente de poisson au Canada et aux États-Unis.

« L'objectif ne se situe pas tant au niveau de la taille que la qualité; nous préférons avoir une compagnie plus petite mais qui va mieux », a déclaré hier en conférence de presse le président Henry Demone.

Il s'agit d'un important revirement si l'on considère la stratégie adoptée au cours des années 80 qui avait fait de la plus importante compagnie canadienne dans le secteur des produits de la pêche un des géants mondiaux. A l'instigation du président de l'époque, Gordon Cummings, National Sea Products avait en effet acquis des compagnies installées sur tous les continents.

La société, qui tente d'occuper la première place au chapitre des ventes de détail sur le marché nord-américain, conservera toutes ses filiales américaines. National Sea, qui détient la première position au Canada avec une confortable avance, ne se classe que quatrième sur le marché nord-américain, a fait valoir M. Demone.

Toutes les autres sociétés, détenues en totalité ou en partie, seront mises en vente. On en retrouve en France, en Argentine,



Henry Demone, président de National Sea Products. PHOTO CP

au Portugal, en Australie et à Hong Kong.

National Sea souhaite aussi mettre un terme à ses activités de pisciculture en se départissant de ses intérêts dans Pacific Aqua Foods, une grande ferme d'élevage de saumon et de crevettes de Colombie-Britannique. La compagnie continuera cependant d'acheter des saumons et des crevettes d'élevage.

« Honnêtement, nous ne désirons pas posséder ces fermes », a fait valoir M. Demone. « Nous préférons laisser ça à d'autres et acheter les produits qui en sortent. »

Près de 25 p. cent des ventes de National Sea provenaient des opérations réalisées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

### Baisse des ventes

« Nous assisterons à une baisse des ventes », a-t-il ajouté. « Notre objectif n'est pas d'être gros, mais bien d'être bon. »

Les exportations de poissons transformés à ses usines nord-américaines ne seront pas affectées par cette restructuration, selon le président. À l'ère des télécopieurs et des téléphones, soutient-il, quand vient le temps de vendre ou d'acheter du poisson, Bangkok est aussi près que St-Jean. La compagnie continuera à envoyer à l'étranger des inspecteurs chargés de veiller à la qualité du produit.

Le président évalue que la vente des usines non-requises procurera des rentrées de 55 millions qui permettront de réduire d'autant la dette de la compagnie estimée à 190 millions.

## Econo-flashes

### CASCADES fait une émission de 29 millions

Cascades a conclu une entente avec un syndicat de courtiers en valeurs mobilières prévoyant le placement auprès du public de 6 000 000 d'unités, chacune composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription à des actions ordinaires, au prix de 5,125 \$ l'unité. Un bon de souscription entier donnera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de Cascades Inc. au prix de 6,00 \$ jusqu'au 31 décembre 1993. Les preneurs fermes de l'émission sont McNeil, Mantha, Inc., Lévesque Beaubien Geoffroy Inc. et ScotiaMcLeod Inc. Il est prévu qu'un prospectus provisoire simplifié sera déposé le 21 mai 1991 auprès des commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario. La compagnie entend utiliser le produit net du placement des unités, soit environ 29 000 000 \$, afin de profiter d'opportunités qui pourraient s'offrir à elle de faire des acquisitions dans le contexte de la rationalisation en cours dans l'industrie nord-américaine des pâtes et papiers. Les actions incluses dans les unités seront éligibles à une déduction de 75 p. cent pour les fins du REAQ.



### Bénéfice stable chez LASSONDE

Industries Lassonde annonce que ses ventes pour le premier trimestre s'élevèrent à 25 254 000 \$ comparativement à 23 168 000 \$ pour la même période de l'exercice précédent, soit une croissance de 9 p. cent. Quant au bénéfice net après impôts, il s'éleva à 862 000 \$, soit 0,13 \$, par action comparativement à un bénéfice net après impôts de 856 000 \$, ou 0,13 \$ par action également. Industries Lassonde procède à d'importants lancements de produits qui devraient influencer positivement sur ses ventes et sur sa rentabilité dans un proche avenir, espère-t-elle.



### Baisse des ventes d'autos en mars au Canada

Les ventes de véhicules neufs au Canada ont décliné en moyenne de 4,5 p. cent en mars pour atteindre un nombre désaisonnalisé de 98 955 comparativement à 103 667 en février, a révélé Statistique Canada en précisant que, considéré séparément, le fléchissement avait atteint 10,3 p. cent pour les modèles de fabrication nord-américaine et qu'il se limitait à 0,3 cent pour les véhicules fabriqués à l'étranger, les ventes de véhicules utilitaires progressant de leur côté de 0,5 p. cent.

### ROTHMANS a prospéré durant l'année dernière

Avec un millier d'employés et des usines notamment à Montréal et Québec, les producteurs de tabac et fabricants de cigarettes Rothmans annoncent de leur siège social à Toronto que leur exercice annuel complété en mars se solda par un bénéfice de 43,3 millions ou 7,58 cents l'action, un progrès de sept p. cent sur les 40,4 millions ou 7,04 \$ l'action de l'année précédente. Le chiffre d'affaires a augmenté dans des proportions analogues, passant à 417 millions contre 387 millions. Les résultats du dernier trimestre comprennent des ventes, toutes taxes exclues, de 91,5 millions comparativement à 85,7 millions lors de la période correspondante en 1990, soit une progression de sept p. cent.



### MOODY'S révisé OLYMPIA & YORK à la baisse

L'agence d'évaluation de crédit Moody's Investors Service Inc. a fait savoir à New York qu'elle ramenait de A-1 à BAA-1 sa cote d'appréciation des titres de créances garantis du groupe financier torontois des frères Reichmann, Olympia & York Water Street Finance Corp., établi dans la métropole américaine. Les emprunts à long terme considérés représentent une somme de 548 millions US, selon Moody's, qui précise que la révision ne concerne pas l'entreprise parente de l'intéressée, Olympia & York Developments Ltd de Toronto, laquelle n'est pas cotée. Moody justifie sa réévaluation par le fait que les dettes d'OYWSFC sont garanties par un immeuble à bureaux de 53 étages situés dans Manhattan et dont les baux pour environ 40 p. cent de la superficie expireront en 1992 et 1993, époque à laquelle on prévoit une faiblesse du marché locatif. Le taux actuel d'inoccupation dans le centre de Manhattan dépasse déjà 17 p. cent, mentionne Moody's.

### Une mauvaise année pour les Compagnies MOLSON

Avec des activités dans la production de bières, l'hôtellerie, la construction, la rénovation et le hockey professionnel, le consortium des Compagnies Molson a subi au cours de son exercice complété en mars une perte de 38,7 millions, ou 1,08 \$ l'action, qui contraste négativement avec le bénéfice de 118 millions — ou 3,59 \$ l'action — réalisé durant les douze mois précédents. Le bilan mentionne une perte extraordinaire de 157 millions dans les placements de l'entreprise, dont le chiffre d'affaires a par ailleurs été de 2,5 milliards, le même que l'année d'avant. Basée à Toronto, les Compagnies Molson se composent essentiellement des brasseries du même nom, de Diversey Corp., de Beaver Lumber et du Club de hockey Canadien. Elles emploient près de 14 000 personnes au Canada et à l'étranger.



### MOLSON fractionne, rachète et augmente

Les Compagnies Molson ont communiqué par ailleurs qu'elle demanderait, lors d'une assemblée le 4 juillet, l'approbation des actionnaires pour fractionner dans une proportion de trois pour deux les actions ordinaires de catégorie A et B du consortium, la mesure devant profiter aux détenteurs inscrits le 17 juillet. Molson entend aussi racheter au comptant le 27 mai la totalité de ses débentures rachetables à taux variable en circulation, dont l'ensemble représente 150 millions; les titres de créances seront repris au montant nominal augmenté des intérêts courus. Enfin, le dividende trimestriel payable le 1 juillet est porté de 25 à 27 cents.

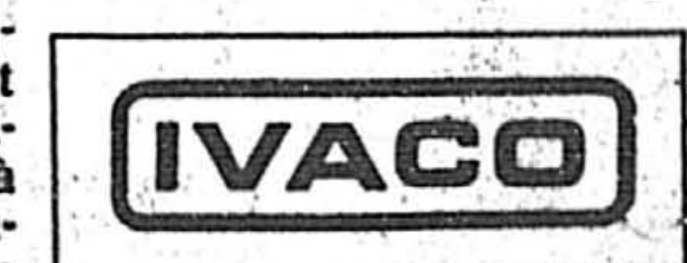
### AMOCO CANADA réduit sensiblement ses pertes

La compagnie Amoco Canada Petroleum annonce à Calgary, en Alberta, que son premier trimestre s'est conclu par une perte de 21 millions qui reflète un redressement de 25 p. cent sur les 28 millions du déficit enregistré durant les trois premiers mois de 1990. Le chiffre d'affaires, de son côté, a progressé de 16 p. cent pour atteindre 1,17 milliard. Les administrateurs précisent que l'augmentation, dont l'effet fut atténué entre autres par la régression des prix de vente des produits pétroliers, résulte notamment d'un accroissement de production de gaz naturel. La dette à long terme de l'entreprise se montait à 2,8 milliards, soit 75 millions de moins qu'au terme de la période antérieure correspondante.



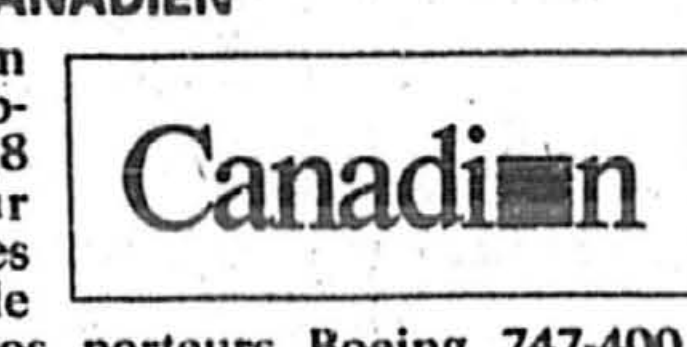
### Un sérieux recul trimestriel pour IVACO

Avec 8500 employés dans 31 usines au Canada, 20 aux États-Unis et une en Australie, la compagnie Ivaco annonce de son siège social à Montréal qu'elle a enregistré durant son premier trimestre une perte de 15,7 millions, ou 1,04 \$ par action, qui se compare à un bénéfice de 6,7 millions ou cinq cents l'action au début de l'année. Le chiffre d'affaires a basculé de 38 p. cent en passant à 302 millions contre 488 millions précédemment. Imputant surtout les revers de l'entreprise à la récession économique et à la réduction des marges bénéficiaires, le président d'Ivaco, Paul Ivanier, a dit qu'un récent raffermissement du carnet de commandes annonce une amélioration et que la compagnie pourrait retrouver sa rentabilité dans le second semestre. Avec une capacité de deux millions de tonnes, Ivaco fabrique un ensemble de produits métalliques parmi lesquels des charpentes, des câbles tous types, des billettes et des pièces de précision.



### Financement japonais pour CANADIEN

La compagnie aérienne Canadien International communique son obtention d'un financement de 141,8 millions de dollars, étendu sur vingt ans et libellé en yens, auprès d'une « grande société commerciale japonaise » pour l'un de ses gros porteurs Boeing 747-400. D'autre part en aviation commerciale, la société Bombardier-Canadair de Montréal annonce qu'une entreprise de Corée, la SaangYong mettra prochainement à la disposition de ses cadres, près de Seoul, le 25<sup>e</sup> appareil de type Challenger que l'avionnerie a déjà introduit dans le ciel asiatique.



### Office national de l'énergie

#### Avis d'audience publique

Compagnie des pétroles Amoco Canada Ltée.; Canadian Occidental Petroleum Ltd.; Mobil Oil Canada, Ltd.; North Canadian Marketing Inc. et East Georgia Cogeneration (Vermont) Limited Partnership; ProGas Limited; Shell Canada Limited; Unigas Corporation; Western Gas Marketing Limited; et Western Gas Marketing Limited, mandataire de Northern Minnesota Utilities, division de UtiliCorp United Inc.

#### Diverses demandes de licences d'exportation de gaz naturel

L'Office national de l'énergie (« l'Office ») tiendra une audience publique pour instruire des demandes déposées par Compagnie des pétroles Amoco Canada Ltée., Canadian Occidental Petroleum Ltd., Mobil Oil Canada, Ltd., North Canadian Marketing Inc. et East Georgia Cogeneration (Vermont) Limited Partnership, ProGas Limited, Shell Canada Limited, Unigas Corporation, Western Gas Marketing Limited et Western Gas Marketing Limited, mandataire de Northern Minnesota Utilities, division de UtiliCorp United Inc., en vue d'obtenir de nouvelles licences d'exportation de gaz naturel conformément à l'article 117 de la Loi sur l'Office national de l'énergie (« la Loi »). Voici le détail de ces demandes:

Société	Durée (années)	Date du début	Quantité totale (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	Point d'exportation
Amoco	10	1 <sup>er</sup> novembre 1992	1551	Emerson, Manitoba
CanOxy	10	1 <sup>er</sup> novembre 1992	775,5	Emerson, Manitoba
Mobil	9	aussitôt qu'approuvé	2056,9	Emerson, Manitoba
NCM/EGC	20	1 <sup>er</sup> novembre 1992	1410	Phillipsburg, Québec
ProGas	10	1 <sup>er</sup> novembre 1992	775,5	Emerson, Manitoba
- NSPW	15	1 <sup>er</sup> novembre 1992	1681,1	Niagara Falls, Ontario
Shell	15	1 <sup>er</sup> novembre 1991	3181	Monchy, Saskatchewan
- Salmon (Midwest)	15	1 <sup>er</sup> novembre 1991	1014	Monchy, Saskatchewan
- Salmon (Error)	10	1 <sup>er</sup> novembre 1991	10300	Monchy, Saskatchewan
Unigas	10	1 <sup>er</sup> novembre 1991	1346	Emerson, Manitoba
WGML	10	1 <sup>er</sup> novembre 1991	650	Emerson, Manitoba
- Northern Natural	4ans+5mo	1 <sup>er</sup> novembre 1991	293	Monchy, Saskatchewan
- Northern Natural	8ans+6mo	1 <sup>er</sup> novembre 1991	4980	Emerson, Manitoba
- NMI	15	1 <sup>er</sup> novembre 1991	4270	Phillipsburg, Québec
- Vermont Gas	11	1 <sup>er</sup> novembre 1991		Rainy River, Ontario
WGML, mandataire de NMI				

L'audience commencera le mardi 25 juin 1991 à 9 h 30 (heure locale) dans les salons «B» et «C» de l'Hôtel Delta Bow Valley, 209, 4<sup>e</sup> Avenue S.-E., Calgary (Alberta).

Cette audience sera publique et servira à obtenir la preuve et les opinions des parties intéressées au sujet des demandes déposées. L'Office, dans cette instance, aura recours à la démarche d'intervention en fonction de plaintes mises en œuvre par suite des motifs de décision relatifs à l'examen des méthodes de calcul des excédents de gaz naturel de juillet 1987. Cette démarche permet aux consommateurs de gaz naturel du Canada de s'opposer à certaines exportations s'ils estiment qu'ils seront incapables d'obtenir des quantités additionnelles de gaz à contrat selon les modalités, y compris le prix, semblables à celles de la proposition d'exportation.

L'Office doit également effectuer un examen préalable de la demande conformément au Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, afin de déterminer quelles seraient les incidences environnementales possibles des propositions et les répercussions sociales directes de ces incidences.

Les personnes souhaitant intervenir dans l'audience doivent déposer une intervention écrite auprès de la Secrétaire de l'Office et en signifier une copie aux demandeurs, dont les adresses sont les suivantes:

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>La Compagnie des pétroles Amoco</b><br/>S.G. Trueman/Avocat principal<br/>240, 4<sup>e</sup> Avenue S.-O.<br/>C.P. 200, succ. «M»<br/>Calgary (Alberta) T2P 2H8<br/>Téléphone: (403) 233-1858<br/>Télécopieur: (403) 233-1852</p> <p>et<br/>R.A. Miller<br/>Associé aux affaires réglementaires<br/>6<sup>e</sup> étage, 700, 2<sup>e</sup> rue S.-O.<br/>Calgary (Alberta) T2P 0X5<br/>Téléphone: (403) 231-3020<br/>Télécopieur: (403) 231-8947</p> | <p><b>ProGas Limited</b><br/>Morgan D. Grant<br/>Coordonnateur, affaires réglementaires<br/>4100-400 3<sup>e</sup> Avenue S.-O.<br/>Calgary (Alberta) T2P 4H2<br/>Téléphone: (403) 269-0300<br/>Télécopieur: (403) 269-0354</p> <p>et<br/><b>Shell Canada Limited</b><br/>T.J. Cole/Coordonnateur,<br/>demandes rel. à la réglementation<br/>400, 4<sup>e</sup> Avenue S.-O.<br/>Calgary (Alberta) T2P 2H5<br/>Téléphone: (403) 691-4983<br/>Télécopieur: (403) 269-7818</p> <p>et<br/>D.G. Davies<br/>MacLeod Dixon/Avocats et notaires<br/>3700-400, 3<sup>e</sup> Avenue S.-O.<br/>Calgary (Alberta) T2P 4H2<br/>Téléphone: (403) 267-8222<br/>Télécopieur: (403) 267-5973</p> | <p><b>Western Gas Marketing Limited et Western Gas Marketing Limited, mandataires de Northern Minnesota Utilities, division de UtiliCorp Inc.</b><br/>Murray J. Samuel/Avocat<br/>530, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O.<br/>C.P. 500, succ. «M»<br/>Calgary (Alberta) T2P 3V9<br/>Téléphone: (403) 269-5681<br/>Télécopieur: (403) 269-5634</p> <p>et<br/>Murray Ross/Vice-président Ventes U.S.<br/>11<sup>e</sup> étage, 55 rue Yonge<br/>Toronto (Ontario) M5E 1J4<br/>Téléphone: (416) 869-2098<br/>Télécopieur: (416) 869-2011</p> <p>et<br/>Darrel G. Palmer<br/>Director Gas Supply<br/>Northern Minnesota Utilities<br/>910 Clouet Avenue<br/>Cloquet, Minnesota 55720 E.U.</p> |
|---|---|---|

Les demandeurs doivent fournir à chaque intervenant une copie de leur demande.

Les interventions écrites doivent être reçues au plus tard le 21 mai 1991. La Secrétaire publiera alors une liste des parties intéressées.

Les personnes souhaitant présenter des commentaires sur une ou plusieurs demandes doivent envoyer une lettre de commentaires à la Secrétaire de l'Office et une copie de la lettre en demandeur visé (adresses ci-dessus) le 31 mai 1991 au plus tard.

Les commentaires écrits aux fins de l'évaluation préalable doivent être déposés auprès de la Secrétaire et signifiés à toutes les autres parties à l'instance le 31 mai 1991 au plus tard.

Des renseignements, en français et en anglais, sur les procédures régissant l'audience (ordonnance d'audience GH-3-91 et telle que révisée par l'ordonnance d'audience AO-1-GH-3-91) ou sur l'ébauche révisée des Règles de pratique et de procédure de l'Office régissant toutes les audiences peuvent être obtenus en écrivant à la Secrétaire ou en téléphonant au Bureau de soutien à la réglementation de l'Office au (613) 998-7204.

Marie Tobin/Secrétaire  
Office national de l'énergie  
473, rue Albert  
Ottawa (Ontario) K1A 0E5  
Télé: 0633791  
Facsimilé: (613) 990-7900

## Louvem mijote des alliances pour Louvicourt

Laurier Cloutier

■ Louvem mijote des «alliances stratégiques» pour mettre en valeur Louvicourt, une des plus importantes découvertes de métaux de base du Canada, avec des réserves évaluées à 15 ans et à plus de deux milliards de dollars.

Pierre R. Gauthier, président du conseil, lors d'une interview dans le cadre de l'assemblée des actionnaires d'hier, a évoqué «certaines transactions cette année pour exploiter la mine sans nouvelle injection de capital, des alliances stratégiques avec de grandes sociétés minières intégrées». Il n'a pas voulu élaborer sur les tractations en cours.

Après le règlement de leurs litiges, l'automne dernier, Aur Ressources et Louvem se partageant la propriété de la mine d'Abitibi à la hauteur respective de 55 et 45 p. cent. Louvicourt devrait produire «des profits de 125 à 150 millions par année, pendant 15 ans».

Louvem a éliminé ses dettes ces deux dernières années. Normalement exercé des options et injecté 17 millions de capital. Elle pourrait récidiver cette année, avec 12 autres millions. Louvem voudrait éviter toute autre émission d'actions, pour ne pas diluer la participation de ses actionnaires: Ste-Geneviève (45 p. cent), CDS (30,6) et Minéraux Noranda (28).

Toutefois, «l'ampleur du projet de Louvicourt, avec son concentrateur en surface de grande capacité et ses 5000 tonnes de minerai par jour, provoquera des dépenses de 275 millions d'ici 94».

La direction de Louvem analyse actuellement une étude de faisabilité et discute «avec plusieurs banques», déclare Pierre Gauthier. Les dépenses s'élèvent déjà à «deux millions par mois».

Le prix des métaux de base, «celui du cuivre en particulier, devrait s'apprécier de façon substantielle à compter de l'été 92, stimulé qu'il sera par la croissance de la demande de 2,5 p. cent par année et du nombre limité de mines mises en exploitation», conclut Pierre Gauthier.

## Le secteur du courtage immobilier favorable au projet de loi 153

Paul Durivage

■ Le secteur du courtage immobilier au Québec est favorable au projet de loi 153, d'ailleurs longtemps attendu par l'industrie, déposé cette semaine par la ministre déléguée aux Finances du Québec, madame Louise Robic.

Le président de la Chambre immobilière du Grand Montréal, M. Claude Boulanger, est particulièrement satisfait des mesures prises pour assurer une plus grande protection du public, notamment par le biais de la prévention des situations de conflits d'intérêts.

«C'est primordial. Il importe qu'il soit clair pour le consommateur que le courtier ne porte pas deux chapeaux», souligne M. Boulanger. En vertu du nouveau texte de loi, le courtier doit faire connaître sans délai et par écrit ses intérêts dans un immeuble qu'il cherche à vendre.

M. Boulanger salue également l'encadrement professionnel plus serré des courtiers avec la création d'un organisme d'autorégulation central, soit l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec. Jusqu'à maintenant, souligne-t-il, un courtier pouvait conserver son



Louise Robic

permis après avoir été répudié par une Chambre.

Le nouveau texte de loi prévoit également la création, par l'Association, d'un comité chargé de surveiller l'exercice des activités professionnelles des membres et d'un comité de discipline qui aura pour mission de disposer des plaintes impliquant des membres. Il maintient par ailleurs le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier qui garantit la responsabilité encourue par un courtier en cas de fraude.

La réforme de la vieille Loi sur le courtage immobilier datant de 1962 a été menée en étroite collaboration avec l'industrie, d'où le peu de surprises des courtiers. Une trentaine de mémoires ont été soumis en Commission parlementaire, l'automne dernier, dont un par la Chambre d'immeubles de Montréal appuyant une refonte en profondeur de la Loi.

«Ce projet de loi, a rappelé le ministre Robic, est animé du seul souci de fournir une protection accrue au public et de garantir aux courtiers et aux agents d'immeubles un cadre de fonctionnement à la mesure de leurs besoins».

Le secteur du courtage immobilier compte près de 1450 entreprises au Québec, plus de 12000 agents et procure plus de 16000 emplois directs à temps plein ou à temps partiel.

M. Boulanger, qui possède quatre bureaux ReMax, a par ailleurs confirmé la reprise des transactions immobilières dans la région de Montréal. Le volume de transaction a augmenté de près de 30 p. cent de mars à avril dernier, souligne-t-il, alors que de premiers signes de relance étaient perceptibles dès février.

## Après 12 ans, la BN gagne contre Atomic Slipper

■ Après 12 ans, la Banque Nationale a finalement raison en Cour suprême du Canada contre Atomic Slipper et son président, Gabriel Tardif, qui tentait de se défendre seul, sans avocat.

Avant le 9 juin 1979, la BN a consenti des prêts de 600000 \$ à ce manufacturier de pantoufles mais elle s'inquiète de la baisse de ses ventes, lui demande de réduire ses stocks et de fournir de nouvelles garanties. Faute de l'acquiescement du principal actionnaire, la BN rappelle fina-

lement ses prêts, saisit les biens d'Atomic et réalise ses garanties.

La Cour supérieure estime qu'Atomic et Gabriel Tardif ne doivent plus que 475 194 \$ à la BN. Le 21 octobre 88, la Cour d'appel ramène la facture à 256 129 \$. Mais la Cour suprême estime que la BN n'a pas agi illégalement et que son agent Clarkson Gordon n'a pas été négligent. Elle rétablit donc le jugement de la Cour supérieure avec dépens.

## Questions d'argent

Michel Girard

Cette chronique fait le point sur des sujets traités lors de l'émission Questions d'argent, diffusée à Radio-Québec le jeudi, 19h30. Reprise le dimanche à 11h00. L'émission est animée par Lisa LeBel, avec la participation de Michel Girard, de LA PRESSE, et Diane Bellemare, de l'UQAM.

## La difficile tâche de dénicher un emploi d'été

■ La recherche d'un emploi d'été. Voilà la principale préoccupation d'une large portion des 500000 étudiants québécois des niveaux secondaire, collégial et universitaire.

En raison de la récession, les étudiants devront faire des pieds et des mains pour essayer de se dénicher un emploi estival. L'an dernier, la tâche de se trouver un emploi d'été s'était avérée difficile pour les étudiants. Cette année, on s'attend à ce que ce soit encore plus difficile, justement à cause de la récession qui frappe de plein front toutes les régions du Québec. Remarquez que dans la plupart des autres provinces, la situation économique n'est pas plus rose.

Selon les données compilées par Statistique Canada, à peine la moitié des étudiants disponibles ont pu travailler l'an dernier. Alors qu'ils représentent 50 p. cent de la catégorie des 15-24 ans, les étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire représentaient l'an passé 90 p. cent des jeunes qui ne travaillaient pas.

Emploi et Immigration Canada prévoit que le taux d'emploi parmi les étudiants aptes à travailler devrait baisser cet été à environ 46 p. cent (au lieu de 50 p. cent en 1990). Mince consolation: à l'été 1982, soit vers la fin de la récession précédente, le taux d'emploi était encore beaucoup plus faible.

Depuis un an, nombre d'entreprises ont dû fermer leurs portes. Et parmi celles qui ont réussi à tenir le coup jusqu'à présent, plusieurs ont dû réduire leurs effectifs et ainsi procéder à des mises à pied. Cette situation aura pour effet de réduire davantage l'offre d'emplois d'été. Avant d'embaucher des étudiants, nombre d'entreprises préféreront (ou seront forcées) de réembaucher des employés mis à pied.

Remarquez que pour un grand nombre d'entreprises l'embauche d'étudiants représente tout de même une très bonne affaire financière, d'autant plus qu'il s'agit d'une main-d'œuvre à bon marché.

Qu'offre-t-on comme programmes gouvernementaux pour aider les étudiants à se trouver un emploi d'été?

Une fois de plus du côté provincial, le programme Placement Étudiants refait surface. Ce programme consacre le gros de son budget à faire la promotion de l'embauche d'étudiants auprès des entreprises. De plus, c'est ce programme qui est responsable du placement des étudiants dans la Fonction publique. Le nombre d'emplois d'été disponibles

dans la Fonction publique pour les étudiants est d'environ 3900.

L'an dernier, 85000 étudiants s'étaient inscrits à l'initiateur de ce programme. Mais à peine 18 p. cent avaient eu la chance de dénicher un emploi.

Au gouvernement fédéral, c'est le programme Défi 91 qui a la responsabilité du placement étudiants. Le budget alloué à ce programme est de 145 millions, soit deux p. cent de plus que l'an passé. Ce programme comprend six volets dont le plus important est «Emploi d'été-expérience de travail», lequel programme accorde une subvention salariale aux employeurs qui embauchent des étudiants.

Le coût d'un enfant  
Le gouvernement du Québec a beau bonifier de 6000 \$ à 7500 \$ l'allocation qu'il accorde pour la naissance d'un troisième enfant et des... suivants, toujours est-il que cela ne représente qu'un bien mince portion de ce que coûte en réalité élever un enfant.

Chiffres on ne peut plus conservateurs: on estime que prendre soin d'un enfant jusqu'à sa majorité va chercher dans les 120000 \$.

En plus des petits cadeaux qu'accorde le gouvernement du Québec pour la naissance d'enfants, il y existe une panoplie de programmes pour aider les familles à arrondir les fins de mois, surtout les familles à faibles revenus. Heureusement d'ailleurs!

Des exemples: les allocations familiales fédérales et provinciales, les crédits d'impôt pour familles à faibles revenus, l'accès à l'assurance-chômage pour les femmes qui accouchent (c'est bien la moindre des choses), les petits cadeaux provinciaux à la naissance d'un premier enfant (500 \$), d'un second (1000 \$) et ainsi de suite.

De plus, les parents qui ont peu de revenus peuvent bénéficier d'une aide financière pour envoyer leurs enfants en garderie. Il y actuellement environ 100000 enfants qui profitent de cette aide financière en garderie. Mais cela ne répond semble-t-il qu'à la moitié des places en garderie dont on aurait besoin.

Là où la situation familiale devient catastrophique c'est lorsqu'il y a séparation du couple. Quatre fois sur cinq, la garde des enfants est confiée à la mère. Et le monsieur, dans bien des cas, n'acquiesce même pas son devoir de verser une pension alimentaire raisonnable.

## Thomson: bénéfices en baisse et moins d'acquisitions

Presse Canadienne  
TORONTO

■ Thomson Corporation exclut pour un moment les acquisitions coûteuses, l'effet conjugué de la récession et d'une concurrence vive donnant du fil à retordre à la compagnie qui oeuvre dans le secteur du voyage et des médias.

C'est en substance le message qu'a livré le président Ken Thomson lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Il a expliqué que la compagnie n'envisageait que peu d'acquisitions prochaines et que celles-ci n'auraient pas l'engorgement de celles qui furent effectuées dans les années 80.

«Nous n'étudions sérieusement que les occasions qui sont vraiment irrésistibles», a-t-il précisé.

L'an dernier, la compagnie a consacré à ce chapitre 314 millions, comparativement à plus de 1,1 milliard en 1989, ce montant incluant les 800 millions dépensés pour l'achat d'une maison d'édition juridique à Rochester, dans l'État de New York.

Au cours du premier trimestre de 1991, la compagnie n'a consacré 8 millions à des achats importants, contre 277 millions pour la même période l'an dernier, a expliqué le trésorier de la compagnie, M. Alan Lewis, au cours d'une entrevue.

Bénéfices en baisse  
Le président a mis en cause la récession pour expliquer les résultats décevants de l'an dernier et les bénéfices en baisse au premier trimestre de 1991.

Il a ajouté qu'il s'attendait, quoi qu'il en soit, à des résultats «satisfaisants» pour l'ensemble de 1991, soulignant que la compagnie était en bonne posture pour tirer profit des possibilités qui s'offriraient à elle.

La compagnie a enregistré pour 1990 des bénéfices de 385 millions avant postes extraordinaires, en baisse par rapport aux 420 millions de l'année précédente.


Au premier trimestre de cette année, la compagnie fait état d'une perte consolidée de 56 millions — attribuable en grande partie à sa division des voyages — comparativement à des profits de 8 millions pour la même période en 1990.

Un changement des méthodes comptables utilisées explique 16 millions des pertes du trimestre.

Les actionnaires réunis dans le vaste foyer du Roy Thomson Hall — salle de concert baptisée ainsi en l'honneur du père de Ken Thomson — ont appris que la compagnie ne s'attendait pas à une reprise économique significative avant 1992.

La division des journaux de Thomson a subi une baisse de 6,9 p. cent du volume de publicité vendu au premier trimestre, les bénéfices d'opération étant passés de 61 millions pendant les premiers trois mois de 1990 à 46 millions pour la période correspondante de cette année.

Thomson possède plus de 200 quotidiens et hebdomadaires au Canada et aux États-Unis, dont le *Globe and Mail* de Toronto et le *Winnipeg Free Press*.



LA CORPORATION PROFESSIONNELLE  
DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS  
DU QUÉBEC


## 21 MAI 1991... JOURNÉE DE LA RECHERCHE EN SCIENCES COMPTABLES!

Dans le cadre du 59e congrès annuel de l'ACFAS, la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés (CGA) du Québec a préparé une journée dédiée à la recherche en sciences comptables. Sept chercheurs francophones feront ainsi part de leurs travaux à cette occasion.


### Programme

9 h	Mot de bienvenue et présentation de la journée
9 h 30	"Facteurs déterminants de l'impact de la norme SFAS 34 sur le prix des actions" Francine Turmel, Université de Sherbrooke
10 h 15	Pause santé
10 h 30	"Fiabilité de la source et évaluation de l'information probante en vérification" Jean Bédard, Université Laval
11 h 15	"Effet de la conjoncture économique sur la décision de modifications comptables: une étude empirique canadienne" Daniel Calombe, Université Laval - Réal Labelle, UQAM
12 h 15	Repas de groupe
14 h 15	"Vérification des services municipaux" Robert Follis, École des Hautes Études Commerciales
15 h	"Utilité des données comptables dans les décisions de sélection et d'évaluation de performance de portefeuille" Hélène Meloche et Daniel Zéghal, Université d'Ottawa

**Pour de plus amples renseignements,  
communiquiez avec la Corporation professionnelle des CGA  
au (514) 861-1823 ou 1 800 463-0163.**



ASSOCIATION  
CANADIENNE  
FRANÇAISE  
POUR  
L'AVANCEMENT  
DES  
SCIENCES



acfas



Société de capital  
ManuVie Inc.

### Avis de dividende

Les administrateurs de la SOCIÉTÉ DE CAPITAL MANUVIE INC. ont déclaré un dividende trimestriel de 0,4531 \$ par action sur les actions privilégiées de premier rang rachetables au gré du détenteur ou au gré de la société, à dividende cumulé de 7,25% série A, payable le 30 juin 1991 pour la période qui se termine à cette date aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres le 17 juin 1991.

FAIT à Toronto, Canada, le 16 mai 1991.  
Sheldon M. Meyers  
Vice-président  
et secrétaire/trésorier

## QUESTIONS D'ARGENT

Radio Québec  
C'est autre chose et c'est tant mieux

## Si vous êtes déterminés à obtenir le maximum, nous sommes prêts à en payer le prix.

Vous pouvez maintenant louer une Lincoln Town Car pour aussi peu que **685 \$ par mois pendant 48 mois**. Et vous obtiendrez une Town Car Série Signature encore plus luxueuse sans frais supplémentaires. Évidemment tous ceux qui connaissent la vraie valeur de l'argent, ne rateront pas une pareille occasion.



L'engagement Lincoln



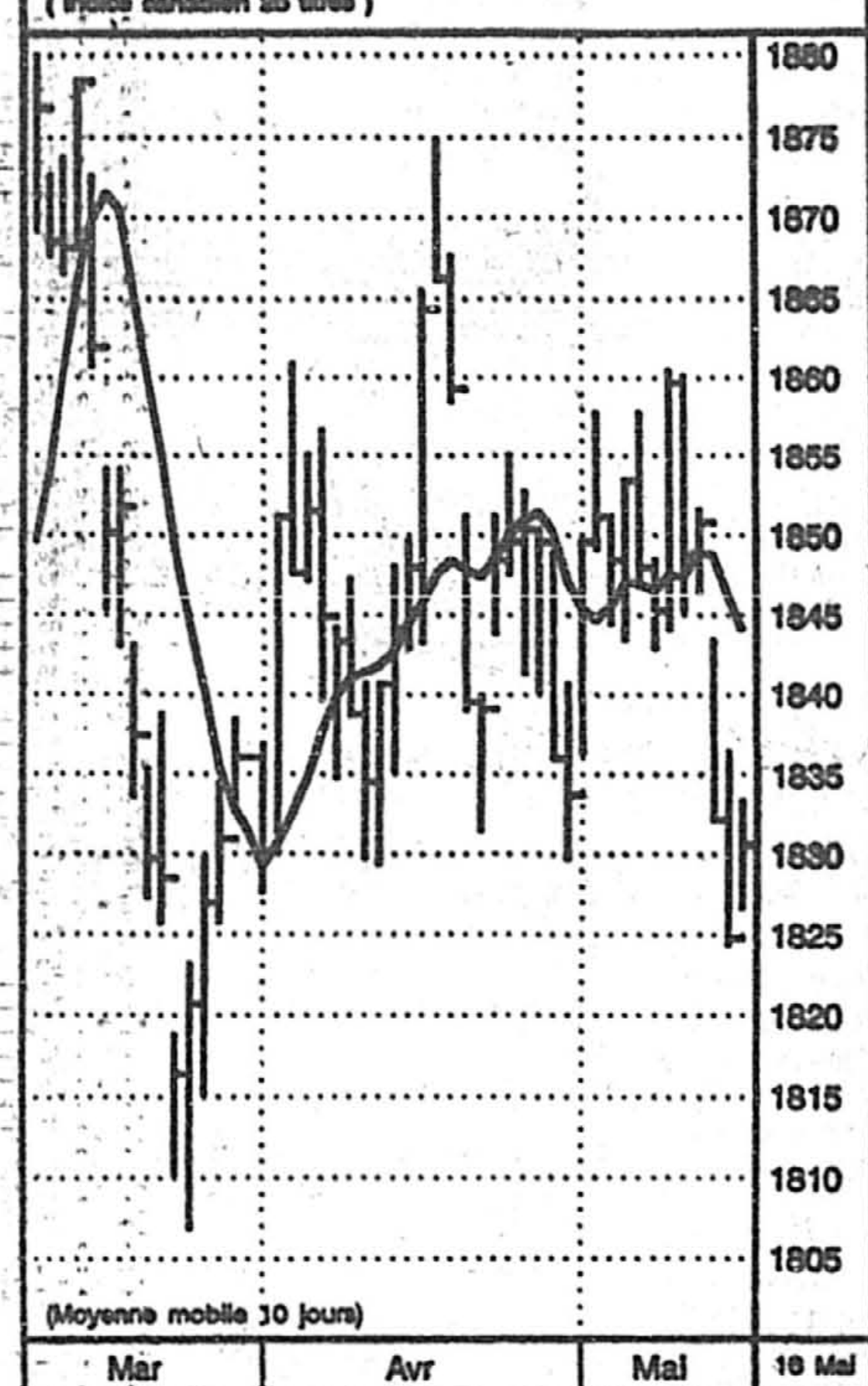
Un bail de type forfaitaire fixe sur une période de 48 mois offert avec une mise de fonds de 1000 \$. Transport, immatriculation, assurance, taxe d'accise, TVP et TPS sur la mise de fonds et sur les mensualités sont en sus. Dépôt de sécurité requis. Sur approbation du crédit. Certaines restrictions quant au kilométrage s'appliquent. Chez les concessionnaires participants. Les concessionnaires peuvent louer à prix moindre. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

B 10

LA PRESSE, MONTREAL, VENDREDI 17 MAI 1991

MONTREAL

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSE



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 4029000

Table of market indices: MARCHÉ CANADIEN (XOM), MARCHÉ BANCAIRE (XCB), HYDROCARBURES (XCO), MINES/MÉTAUX (XCM), PROD. FORESTIERS (XCF), BIEN D'ÉQUIP. (XCI), SERV. PUBLICS (XCU).

Les titres sont énumérés par ordre alphabétique de noms de compagnies. Seuls apparaissent les titres transigés au cours de la période. La valeur des titres est exprimée en cents sauf si la mention « \$ » apparaît.

Div (1) = Dividende par action sur une base annuelle. C/B (1) = Cours de l'action divisé par le bénéfice annuel par action.

VENTES = En unités sauf si la mention « h » (centaines) apparaît, pour les Bourses canadiennes. A la Bourse de New York et à l'AMEX, tous les montants sont exprimés en centaines sauf si la mention « u » (unités) apparaît.

Haut = Sommet atteint par le titre au cours de la période. Bas = Plancher touché par le titre au cours de la période. Ferm. = Cours à l'arrêt des transactions.

Ch = Variation par rapport au cours de fermeture de la séance précédente (lot régulier).

(1) Données disponibles pour les Bourses américaines seulement.

BOURSES DE MONTREAL ET TORONTO

p ou o = Titre assujéti à un règlementation spéciale. = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.

W ou w = Bon de souscription (Warrant).

u = Unités de capital-actions.

pr = Action privilégiée.

BOURSE DE VANCOUVER

q = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.

z = Lot brisé.

y = Entreprise commerciale ou industrielle.

BOURSES DE NEW YORK ET AMEX

g = Dividende en dollars canadiens.

e = Dividende extraordinaire.

t = Dividende en action.

c = Dividende spécial faisant suite à une liquidation.

a = Dividende annuel plus un dividende extraordinaire.

b = Paiement suspendu du dividende.

s = Après fractionnement d'actions.

x = Ex-dividende.

d = Nouveau bas de l'année.

u = Nouveau haut de l'année.

pl = Action privilégiée.

wt = Bon de souscription.

sv = Suspension des transactions.

vi = Situation de faillite.

Table of stock prices for various companies in Montreal, including Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Camou, Lac Min, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

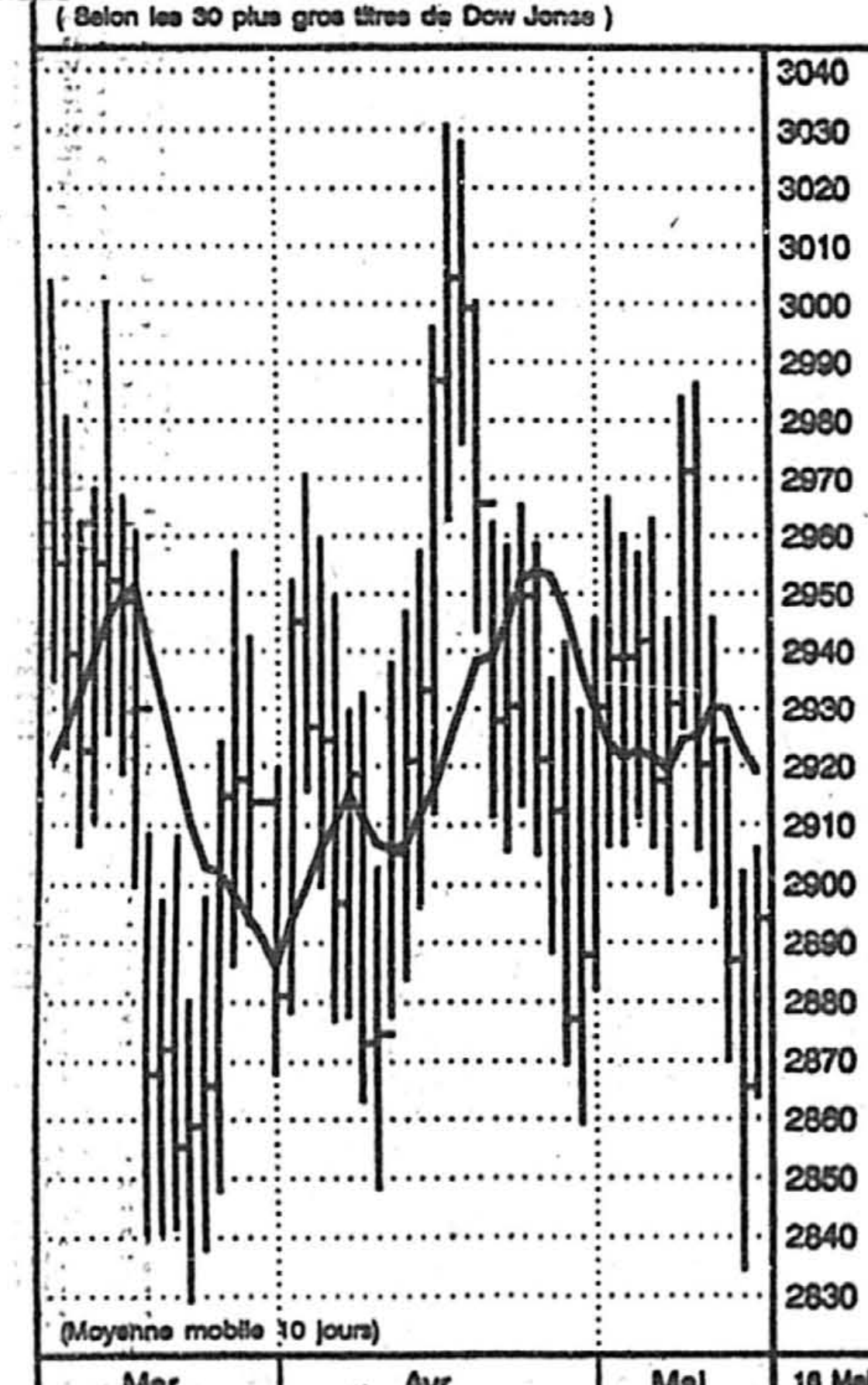
Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

INDICES DE NEW-YORK

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSE



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 154000000

Table of market indices: COMPOSÉ, INDUSTRIELLES, TRANSPORTS, SERVICES PUBLICS, FINANCE.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

NEW YORK

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net

Table of stock prices for companies like Alcan, Bell, and others.

Valeurs Div. C/B Ventes Haut Bas Ferm. Net





# Hydro veut connaître le profil de ses clients

SUITE DE LA PAGE B 7

difficilement décaler l'heure du bain ou des repas des petits, comme le démontre une expérience faite récemment à Los Angeles.

« Nous devons préserver l'équité et l'universalité tarifaires, d'autant plus que 400 000 de nos abonnés vivent au-dessous du seuil de pauvreté », souligne M. Leclerc. Des tarifications variables pourraient cependant être offertes en option. Plusieurs types de clientèle y trouveraient leur compte, comme devrait le prouver l'analyse des données relevées dans le cadre du PEPC :

• mieux prévoir la demande en puissance et en énergie à court, moyen et long terme. Cela permettrait d'optimiser l'utilisation du parc d'équipement de base depuis la production jusqu'au poste de distribution ;

• favoriser la conception de programmes commerciaux et leur évaluation, une fois implantés.

Comme les sondages Pour réaliser le PEPC, la société

a choisi aléatoirement un échantillonnage de 1404 clients, répartis par région et par type de tarification : domestique, bi-énergie, petite et moyenne puissances. Le comportement de la clientèle de type grande puissance (tarif L) est bien documentée et ne fait pas partie par conséquent du PEPC.

Les heureux élus seront approchés sous peu. On leur demandera s'ils sont intéressés à ce que la société d'État installe à ses frais chez eux un appareillage lui permettant de mesurer certains types de consommation électrique : chauffe-eau, plinthes électriques, etc. Cet équipement, qui pourra être installé près de l'entrée électrique, sera relié à une centrale d'Hydro-Québec par le biais de la ligne téléphonique du client à raison de deux minutes par semaine, de nuit. L'information transmise représente une mesure de la consommation prise à intervalles de 15 minutes.

Les clients de l'échantillon, construit avec la même rigueur qu'un sondage d'opinion et selon les normes des compagnies américaines d'électricité, devront aus-

si répondre à un questionnaire élaboré sur leur consommation d'énergie. Pour les dédommager, Hydro-Québec leur verse 100 \$ pour l'installation de ses équipements, 50 \$ par année de participation (on vise cinq) et 25 \$ pour la reprise des équipements dont la taille peut facilement doubler celle d'un compteur et de la boîte à disjoncteurs.

La durée du PEPC est permanente mais Hydro-Québec compte modifier son échantillonnage après cinq ans. Un client désireux de mettre fin à son entente avec Hydro-Québec pourra le faire, la société d'État s'engageant à reprendre son matériel et à remettre les lieux en état.

L'échantillonnage se répartit selon la clientèle. Ainsi, Hydro-Québec compte 2,56 millions d'abonnés au tarif domestique, 230 000 au tarif petite puissance, 9200 moyenne puissance et 7800 bi-énergie. L'échantillon est de

736, 309, 231 et 128 clients respectivement.

On vise aussi à tenir compte des caractéristiques régionales, étant entendu, par exemple, que l'hiver est bien plus long à Québec qu'à Montréal. L'échantillon compte 369 clients de la région Saint-Laurent (Montréal) et 230 de la région Montmorency (Québec), par exemple.

L'échantillon de chaque catégorie de clients se subdivise en plusieurs groupes de manière à refléter des types différents de consommation : chauffage électrique ou non, bi-énergies, logements multiples, etc. De même, pour les catégories petites et moyennes puissances, l'échantillon est subdivisé par strates de puissance.

Ainsi, au fil des ans, Hydro-Québec pourra non seulement mesurer les changements de comportements de sa clientèle mais peut-être aussi les comprendre...



Le nouveau Programme d'établissement des profils de consommation (PEPC), qui sera lancé dans quelques jours, sera doté d'un budget de lancement de 4,5 millions et d'un coût d'exploitation annuel d'un million, il permettra à la société d'État de mieux connaître le comportement de ses différentes catégories de consommateurs et de s'ajuster en conséquence.

### BAROMÈTRE

#### Statistiques économiques

		Variation en %	
		par rapport au mois précédent	par rapport à l'année précédente
<b>PRODUCTION</b>			
Produit intérieur brut (\$millions 1981)	Fév.	496 871,8	0,0 -3,1
Production industrielle (\$millions 1981)	Fév.	121 318,8	0,0 -6,0
Exportations (\$millions)	fév.	11 091,6	-5,2 -5,5
Importations (\$millions)	fév.	10 465,4	-8,7 -9,2
Commandes des fabricants (\$millions)	fév.	22 692,1	-1,2 -5,6
Mises en chantier (taux annuel, milliers)	Mars	98,0	2,1 -55,0
Permis de const. (\$millions -Québec-)	Fév.	293,3	51,6 -38,0
Ventes au détail (Québec-Québec-)	Fév.	2 884,0	-1,3 -9,8
Ventes d'automobiles (unités-Québec)	Fév.	8 885	1,2 -6,9
<b>REVENUS ET SALAIRES</b>			
Gains hebd. moyens (\$* (Canada)	Fév.	529,61	0,63 6,21
Gains hebd. moyens (\$* (Québec)	Fév.	522,36	0,79 7,50
<b>EMPLOI</b>			
Emplois (milliers) -Québec-	Avril	2 984	0,1 -3,2
Chômeurs (milliers) -Québec-	Avril	407	-4,0 30,4
IPC* (1981 = 100)	Mars	125,5	0,4 6,3
Produits industriels* (1981 = 100)	Mars	110,3	-0,4 0,9
<b>FINANCE</b>			
Masses monétaires (M1, \$millions)	Avril	40 238	1,3 3,4
Prêts généraux (\$millions)	Avril	177 421	-0,6 -5,0

#### Données trimestrielles

		Variation en %	
		par rapport au trimestre précédent	par rapport à l'année précédente
<b>Comptes nationaux</b> (en milliards de dollars)			
Consommation (\$milliards 1981)	4	89,6	7,1 -0,2
Immobilisations résidentielles	4	30,8	-7,3 -6,6
non-résidentielles	4	8,24	-20,54 -14,35
Gouvernement	4	7,84	-4,57 -1,31
Exportations	4	28,4	0,4 5,5
Importations	4	39,7	-0,5 0,6
PNB	4	40,6	0,5 -3,0
Revenus personnels (\$ nominiaux)	4	143,6	-3,7 -1,6
Bénéfices avant impôts (\$ nominiaux)	4	152,7	-1,8 6,0
Bénéfices avant impôts (\$ nominiaux)	4	11,09	-6,62 -20,34
<b>Balance des paiements</b> (en millions de dollars)			
Balance commerciale	4	5 792	14,9 61,5
Taux de chômage au Canada (%)	Avril	10,2	10,5 7,3
Taux de chômage au Québec (%)	Avril	12,0	12,5 9,2
Taux d'escompte* (hebdomadaire)			
Balance des services (\$millions)	4	-7 526	-3 890 -6 820
Balance courante (\$millions)	4	-3 655	-706 -4 110
Capitaux à court terme* (\$millions)	4	-2 444	-6 212 -3 119
Capitaux à long terme* (\$millions)	4	3 487	635 7 970

Source: Statistics Canada CANSIM  
\* données non-désaisonnalisées

## OFFRE ET DEMANDE (TORONTO)

TORONTO (PC) - 16 mai Les actions fournies par la Bourse de Toronto.

Offre	Offre	Offre	Offre	Offre	Offre	Offre	Offre	Offre	Offre
Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.
Adi 15 154	C Thom 12 25	LCG B 1 171	Scary 20 25	FC L 275 300	Th C 1 59 10	Do Fax 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Abby W 77 88	Contra 25 25	LCG C 1 274	Senior 20 25	For C 1 128 131	Th C B 58	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adco 20 30	CGA 15 15	LCG D 1 274	Shir 0 12	Forty A 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adv 30 40	CGS 5 12	LCG E 1 274	Shir 0 12	Forty B 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG F 1 274	Shir 0 12	Forty C 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG G 1 274	Shir 0 12	Forty D 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG H 1 274	Shir 0 12	Forty E 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG I 1 274	Shir 0 12	Forty F 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG J 1 274	Shir 0 12	Forty G 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG K 1 274	Shir 0 12	Forty H 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG L 1 274	Shir 0 12	Forty I 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG M 1 274	Shir 0 12	Forty J 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG N 1 274	Shir 0 12	Forty K 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG O 1 274	Shir 0 12	Forty L 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG P 1 274	Shir 0 12	Forty M 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG Q 1 274	Shir 0 12	Forty N 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG R 1 274	Shir 0 12	Forty O 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG S 1 274	Shir 0 12	Forty P 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG T 1 274	Shir 0 12	Forty Q 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG U 1 274	Shir 0 12	Forty R 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG V 1 274	Shir 0 12	Forty S 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG W 1 274	Shir 0 12	Forty T 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG X 1 274	Shir 0 12	Forty U 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG Y 1 274	Shir 0 12	Forty V 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG Z 1 274	Shir 0 12	Forty W 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AA 1 274	Shir 0 12	Forty X 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AB 1 274	Shir 0 12	Forty Y 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AC 1 274	Shir 0 12	Forty Z 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AD 1 274	Shir 0 12	Forty AA 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AE 1 274	Shir 0 12	Forty AB 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AF 1 274	Shir 0 12	Forty AC 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AG 1 274	Shir 0 12	Forty AD 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AH 1 274	Shir 0 12	Forty AE 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AI 1 274	Shir 0 12	Forty AF 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AJ 1 274	Shir 0 12	Forty AG 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AK 1 274	Shir 0 12	Forty AH 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AL 1 274	Shir 0 12	Forty AI 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AM 1 274	Shir 0 12	Forty AJ 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AN 1 274	Shir 0 12	Forty AK 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AO 1 274	Shir 0 12	Forty AL 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AP 1 274	Shir 0 12	Forty AM 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AQ 1 274	Shir 0 12	Forty AN 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AR 1 274	Shir 0 12	Forty AO 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AS 1 274	Shir 0 12	Forty AP 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AT 1 274	Shir 0 12	Forty AQ 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AU 1 274	Shir 0 12	Forty AR 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AV 1 274	Shir 0 12	Forty AS 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AW 1 274	Shir 0 12	Forty AT 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AX 1 274	Shir 0 12	Forty AU 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AY 1 274	Shir 0 12	Forty AV 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG AZ 1 274	Shir 0 12	Forty AW 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG BA 1 274	Shir 0 12	Forty AX 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG BB 1 274	Shir 0 12	Forty AY 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG BC 1 274	Shir 0 12	Forty AZ 325 325	Th C 15 15	D Ang 105 105	Kion 10 105	Pine 17 20	Plat 17 20
Adm 7 10	CGS 5 12	LCG BD 1 274	Shir 0 12						

## La balance commerciale de l'URSS s'est effondrée

JEAN BURNER  
de l'Agence France-Presse  
VIENNE

Les échanges commerciaux entre l'URSS et les autres pays d'Europe de l'Est se sont effondrés depuis le début de 1991 à la suite de la disparition du Comecon, l'organisation économique des pays de l'Est et de l'incapacité de Moscou à payer en dollars les produits achetés chez les anciens pays-frères, constatent les spécialistes économiques des pays d'Europe de l'Est à Vienne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les échanges commerciaux de l'Union soviétique avec les autres pays d'Europe de l'Est sont chiffrés en dollars et non plus en roubles transférables, simple unité de compte dans l'ancien système du Comecon.

Selon des chiffres publiés par l'Institut de Vienne pour les comparaisons économiques internationales (IIWW), les exportations soviétiques en Europe de l'Est ont baissé de 41 pour cent au premier trimestre 1991 par rapport aux trois premiers mois de 1990 et les importations en provenance de ces pays ont diminué de 48 pour cent durant la même période de référence.

Cet effondrement, catastrophique pour les industries des pays d'Europe de l'Est, largement dépendantes encore du marché soviétique, risque d'aggraver la récession et le chômage dans les nouvelles démocraties, estime l'IIWW.

### Le dieu Dollar

Pour les experts, les causes de ce brutal effondrement de l'ancienne zone Comecon sont de deux ordres:

1) L'URSS est intéressée au premier chef à vendre, contre des devises fortes, le pétrole, le gaz naturel et matières premières à ses anciens pays-satellites mais réchigne à dépenser des dollars pour acheter des produits industriels de moindre qualité en Europe de l'Est.

2) Les firmes soviétiques sont, de manière croissante, dans l'incapacité de régler en devises fortes leurs achats en Europe de l'Est et proposent d'acheter des produits à crédit, ce que la Pologne et la Tchécoslovaquie notamment refusent.

Pour tous les pays d'Europe de l'Est, le solde des échanges avec l'URSS est largement déficitaire depuis le début de l'année. La Pologne n'a vendu à l'URSS au cours du premier trimestre 1991 que pour 20 millions de dollars de marchandises alors que l'accord bilatéral soviéto-polonais a fixé pour 1991 le plancher des exportations polonaises à 1,5 milliard de dollars.

«La Pologne se retrouve dans une situation économique très difficile. La chute libre des exportations vers l'URSS a entraîné pour le pays un manque à gagner de plus d'un demi milliard de dollars et une baisse de 7,7 pour cent du revenu national», a estimé cette semaine M. Leszek Balcerek, ministre polonais des Finances.

De son côté, l'Office gouvernemental du plan prévoit un déficit de 2 milliards de dollars de la balance commerciale polonaise en 1991.

Même son de cloche en Tchécoslovaquie. «Les livraisons en URSS pendant les deux premiers mois de l'année représentent à peine 20 pour cent du total de la même période de 1990. C'est une situation dramatique», a reconnu récemment le ministre tchécoslovaque des Finances Vaclav Klaus, lors d'un exposé à la bourse de Vienne.

De son côté, le premier ministre tchèque Petr Pithart craint que «l'industrie tchèque ne soit menacée par un taux de chômage record. 400 000 postes de travail pourraient être perdus à la suite du marasme des échanges avec l'URSS», a-t-il déclaré.

# Moody's révisé à la baisse la cote de crédit de l'Ontario

Presse Canadienne  
TORONTO

L'agence Moody's vient de réviser à la baisse la cote de crédit du gouvernement ontarien, aux prises avec le plus imposant déficit provincial de toute l'histoire canadienne. La province a en effet perdu la très convoitée cote de crédit «triple A», a fait savoir hier le trésorier de la firme newyorkaise, Floyd Laughren.

Moody's a fait reculer la cote de crédit de la province de deux crans, pour la ramener à «double-A2», soit une cote inférieure à celles que détiennent actuellement la Colombie-Britannique et l'Alberta.

L'Ontario a été la seule province canadienne à obtenir la cote «triple-A», qui permet à la province et à ses sociétés de la couronne d'obtenir des prêts à des taux avantageux.

### 15 millions

Pour l'Ontario, ce ajustement se traduira par des dépenses supplémentaires de 15 millions cette année pour financer le déficit record de 9,7 milliards, a fait savoir M. Laughren au gouvernement de la province.

«Je suis vraiment préoccupé par cette baisse de la cote de crédit et par l'impact qu'elle aura potentiellement sur le coût de

financement de la dette ontarienne alors que la province et ses citoyens sont durement touchés par la récession», a-t-il déclaré.

L'Ontario a reçu la cote «triple-A» au milieu des années 70, mais l'a perdue en 1985, lorsque l'ancien gouvernement libéral a fait grimper le déficit à 2,6 milliards pour pouvoir accroître les dépenses publiques. Elle l'avait toutefois obtenue à nouveau il y a trois ans.

### «Sous observation»

Les trois autres agences qui attribuent les cotes de crédit — Standard et Poor's, de New York, et, au pays, Dominion and Canadian bond rating services — ont pla-

cé l'Ontario «sous observation en raison de l'importance du déficit et des prévisions voulant que les néo-démocrates maintiennent cette politique pour les quatre prochaines années.

Moody's estime que le déficit rétrécit la marge de manœuvre de l'Ontario, mais que l'économie de la province a toujours de solides assises.

«Bien que l'Ontario semble la plus durement touchée par la récession qui frappe actuellement le pays, la solidité et la diversité de son économie permettront vraisemblablement à la province de remonter la pente au cours de la décennie et de conserver le rôle remarquable qu'elle joue au sein de l'économie canadienne.»

## Pascal ferme ses portes et 1600 travailleurs perdent leur emploi

PAUL DURIVAGE

Les quincailleries J. Pascal fondées en 1903 ont finalement déclaré forfait hier après avoir repoussé le spectre de la faillite durant de longs mois. La fermeture définitive de l'entreprise signifie la perte de 1600 emplois.

Des avis de faillite ont été placardés hier sur les portes d'entrée des 21 quincailleries encore en activité tandis que le syndicat Copers & Lybrand plaçait les patrons sous écrou.

Il s'agit d'une faillite volontaire, a apporté pour seule précision, le directeur des comptes spéciaux de la Banque de Montréal, M. Ted Dandoulakis. Le syndic André Giroux du cabinet Copers & Lybrand, fidèle à la politique de la firme, s'est une fois de plus refusé à apporter quelque explication au public. Il a été par ailleurs impossible de rejoindre M. Edward Seymour, président du Groupe Pascal, ni leur avocat, Me Yoine Goldstein, qui poursuivait différents rendez-vous encore tard hier soir.

Selon toute vraisemblance, Actimo, une société immobilière française intéressée à poursuivre les activités de la chaîne de quincaillerie, aura manqué à ses enga-

gements. La Banque de Montréal avait accepté la proposition de remboursement de la dette de Pascal, le mois dernier, à la condition qu'Actimo affecte pour 8,5 millions au règlement des dettes. La somme devait être effectivement déposée au 15 mai, jour où survient la faillite.

Pascal, qui était sous la protection de la Loi des faillites depuis le mois de janvier dernier, avait offert à ses 1400 créanciers, à qui elle devait environ 42 millions (dont 17,5 millions à la Banque de Montréal) de leur payer 50 cents pour chaque dollar de dette. Ils recevront beaucoup moins (au mieux 34 cents par dollar de dette, selon une vieille évaluation du syndic) avec la faillite.

L'entreprise avait déjà fermé, le mois dernier, ses cinq quincailleries de Toronto et avait également résilié deux autres baux: à Saint-Jean où elle avait un magasin, et à Pointe-Claire, où il s'agissait d'un entrepôt. Pascal comptait encore 2100 employés, début avril.

Notons que la division industrielle tombe sous le chapeau de J. Pascal inc. qui n'est pas visée par la faillite. Les équipements d'hôtellerie et les cinq magasins de meubles sont pour leur part des entités autonomes appartenant à la famille Pascal.



La fermeture définitive de l'entreprise signifie la perte de 1600 emplois.

## Wilson exclut la culture du libre-échange à trois

MAURICE GIRARD  
de la Presse Canadienne  
WASHINGTON

Le ministre du Commerce extérieur du Canada Michael Wilson affirme que le secteur culturel — n'en déplaie aux Américains — ne ferait pas partie des prochaines négociations sur la création d'un marché nord-américain de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

«Il en va de notre identité nationale», a soutenu hier M. Michael Wilson au cours d'une conférence de presse à l'ambassade du Canada dans la capitale américaine.

Du même souffle, le ministre fédéral déplore l'agissement de «certains» congressistes du Capitole, qui entendent façonner à leur guise un accord, nuisant ainsi au processus sur le point d'être enclenché aussitôt que les deux chambres du Congrès auront donné leur aval aux négociations accélérées (fast-track).

M. Wilson contredit des membres de la Chambre des représentants et du Sénat, qui soutiennent pouvoir apporter des amendements au texte final d'un accord même si théoriquement la procédure ne leur permettrait pas. Toutefois, le Congrès américain est maître de sa procédure et peut modifier selon son bon vouloir les règlements régissant l'étude des lois.

«Nous voulons un démarrage limpide des négociations», dit M. Wilson. Si le Congrès se met à vouloir modifier les conditions, «ça rendra la vie très difficile pour les négociateurs». La Maison-Blanche, poursuit-il, partage les «inquiétudes» des autorités canadiennes.

Ainsi, il est hors de question que la question culturelle soit abordée dans les pourparlers avec Washington et Mexico. «Il est absolument essentiel que nous maintenions la force de nos médias, de nos industries culturelles, en somme de garantir la force de notre identité nationale», a déclaré en conférence de presse le négociateur en chef du Canada, qui avait participé la veille à un débat à huis clos avec son vis-à-vis américain, Mme Carla Hills, représentante au Commerce.

Le Mexique, poursuit le ministre, ne connaît pas les mêmes problèmes d'envahissement culturel que le Canada. «La langue du Mexique, c'est l'espagnol. Celle du Canada, c'est l'anglais», a-t-il d'abord affirmé. Puis, réalisant l'impair qu'il était en flagrant délit de commettre, M. Wilson se reprend aussitôt en ajoutant cette nuance: «Je veux dire que la langue de 70 ou 75 pour cent de la population du pays est l'anglais».

Washington et Ottawa ne partagent pas une vision identique des négociations sur la création du marché nord-américain de libre-échange. Lors des pourparlers conduisant à la signature de l'entente canado-américaine, Washington avait insisté pour débattre des questions culturelles.

## L'avenir de MIL Davie de Lévis demeure incertain

Presse Canadienne  
LÉVIS

Le lancement en grandes pompes hier de la première des trois frégates à être construites par la MIL Davie n'a pas permis de dissiper l'incertitude entourant l'avenir du chantier de Lévis.

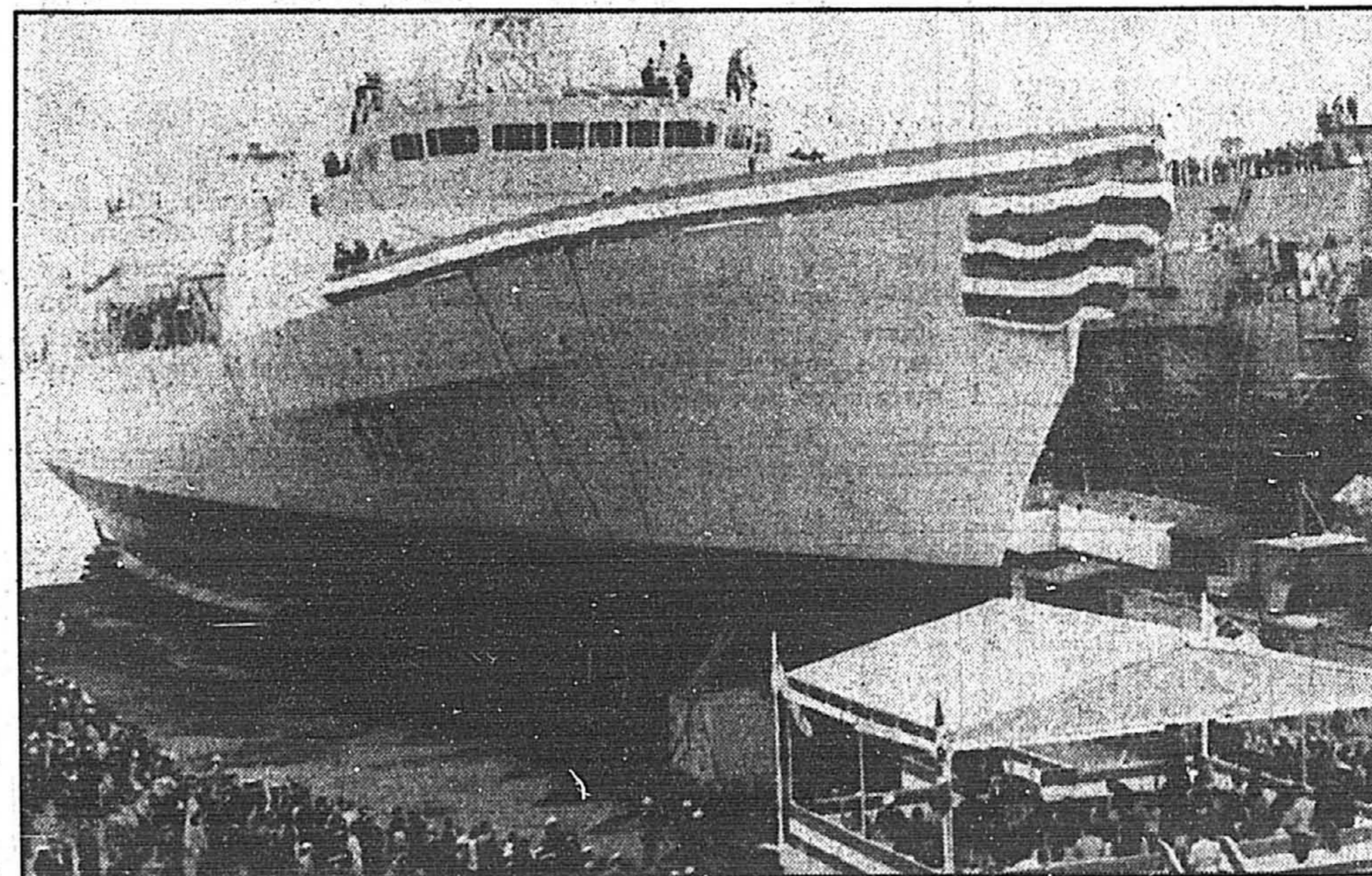
Pendant que le NCSM Ville de Québec, un frégate de 3200 tonnes, était mis à l'eau, la capacité financière du chantier MIL Davie de livrer les deux autres bâtiments de guerre, le NCSM Regina et le NCSM Calgary, faisait toujours l'objet de spéculations.

Le président et chef de la direction de MIL Davie, M. Guy Véronneau, disait ignorer si le chantier, qui a des besoins pressants de liquidités, allait être en mesure de terminer la construction des deux autres navires.

M. Véronneau a cependant profité de la présence du ministre responsable de la région de Québec à Ottawa, M. Pierre Blais, pour lui remettre entre les mains le sort de MIL Davie et de ses 3400 travailleurs.

M. Véronneau dit compter sur les pourparlers entre Québec et Ottawa, qui se poursuivaient hier, pour trouver un terrain d'entente permettant d'éponger les pertes occasionnées par les contrats militaires (frégates et destroyers) fort mal évalués au point de départ par les parties.

«Il est grand temps que cela se règle, a affirmé M. Véronneau. Les mois passent et notre situation financière ne s'améliore pas.» Ni le grand patron du chantier, ni le ministre Blais et ni le responsable du projet pour la ma-



C'est hier qu'a eu lieu, aux chantiers MIL Davie de Lauzon, le lancement du NCSM Ville de Québec, la première des trois frégates dont la construction a été confiée à la MIL Davie. À droite, les équipes affectées à la construction d'une deuxième frégate ont interrompu leur travail pour assister à l'événement, qui s'est déroulé en présence de nombreuses personnalités.

rine canadienne, le commodore Dennis Reilley, n'ont voulu indiquer l'ampleur des dépassements des coûts initiaux. «Parlons de dépassements substantiels», ont-ils repris en chœur.

Tout au plus le ministre Blais a-t-il affirmé que de bonnes nouvelles pourraient venir au cours des prochaines semaines.

Selon le commodore Reilley, la

construction des frégates, qui assureront la protection des limites territoriales du Canada, constitue un grand défi industriel. Et il dit ne pas s'inquiéter au sujet des retards qui peuvent varier entre 18 et 20 mois.

«D'autres pays construisent aussi des frégates et ils ont beaucoup plus de problèmes que nous», souligne-t-il en indiquant

que, comme prévu, la 12<sup>e</sup> et dernière frégate, NCSM Ottawa, sera livrée en 1996.

Le commodore Reilley impute les retards au fait que le Canada n'a pas construit de navires de guerre depuis des lunes. «Il faut bâtir des infrastructures et acquérir de nouveau toute l'expertise nécessaire.»

# Vacances Air Canada poursuit une expansion rapide

RICHARD DUPAUL

Alors que son propriétaire encaisse des déficits records, Vacances Air Canada poursuit une expansion rapide dans l'industrie du voyage de loisir. Le voyageur vient d'ouvrir une filiale au Royaume-Uni et en France et se propose de faire la même chose, l'an prochain, aux États-Unis.

L'ouverture de ces filiales à l'étranger nous permet de puiser l'importante clientèle à destination du Canada. Ces investissements rapportent déjà», affirme M. Jean-Yves Ménard, premier vice-président, ventes et services, de Vacances Air Canada.

À preuve: Vacances Air France, lancée l'an dernier, ne prévoyait pas être rentable avant un

an. Elle l'est devenue au bout de trois mois seulement, de dire fièrement le responsable.

La filiale britannique, récemment implantée, «va très bien» et on souhaite ouvrir un bureau à Orlando, en Floride, l'an prochain pour ramasser le marché des skieurs américains attirés par les montagnes canadiennes. «Vous seriez étonnés de la popularité du ski alpin en Floride», dit-il.

### Bond de 41 p. cent

En fait, les affaires pour Vacances Air Canada (anciennement Touram), sont en forte croissance depuis un an même si l'ensemble de l'industrie du voyage subit encore les contrecoups de la guerre du Golfe et de la récession. Son volume de trafic a augmen-

té de 41 p. cent pour un chiffre d'affaires prévu de 250 millions en 1991, ce qui en fait l'une des 500 plus grandes compagnies au pays. «Nous sommes probablement le plus important voyageur au Canada et certainement le numéro un dans les Antilles et la Floride», explique M. Ménard, dont la compagnie réserve près de 350 000 sièges d'avion, 40 000 voitures et deux millions de chambres d'hôtel par an.

Le responsable explique les succès de Vacances Air Canada par différents facteurs.

Notamment, la compagnie répartit mieux ses activités; alors qu'en 1987, 81 p. cent des affaires avaient lieu l'hiver contre 10 p. cent en été, la proportion a baissé à 57-43 respectivement. Pour en arriver là, on a ajouté des

forfaits-spectacle à Londres, des courtes évactions de fin de semaine, des vacances au Canada (avec Canadapass) et un vaste programme d'affrètement estival pour l'Europe.

«De plus, pendant que les autres voyageurs connaissent des baisses d'achalandage dans plusieurs destinations-soleil l'hiver dernier, notamment à Acapulco et en République-Dominicaine, la Floride et Hawaï ont été pour nous un grand succès», explique M. Ménard.

### Marges de profit

L'industrie du voyage de loisirs reste un monde «très difficile», poursuit-il, surtout après une baisse du marché de «10 à 20 p. cent» dans la dernière année.

Aussi les marges de profit sont «très serrées» et «hautement volatiles» (entre 1 et 4 p. cent, selon lui), alors que la concurrence reste très vive. Vacances Air Canada ne commence à être rentable que lorsque ses vols sont vendus à 90 p. cent.

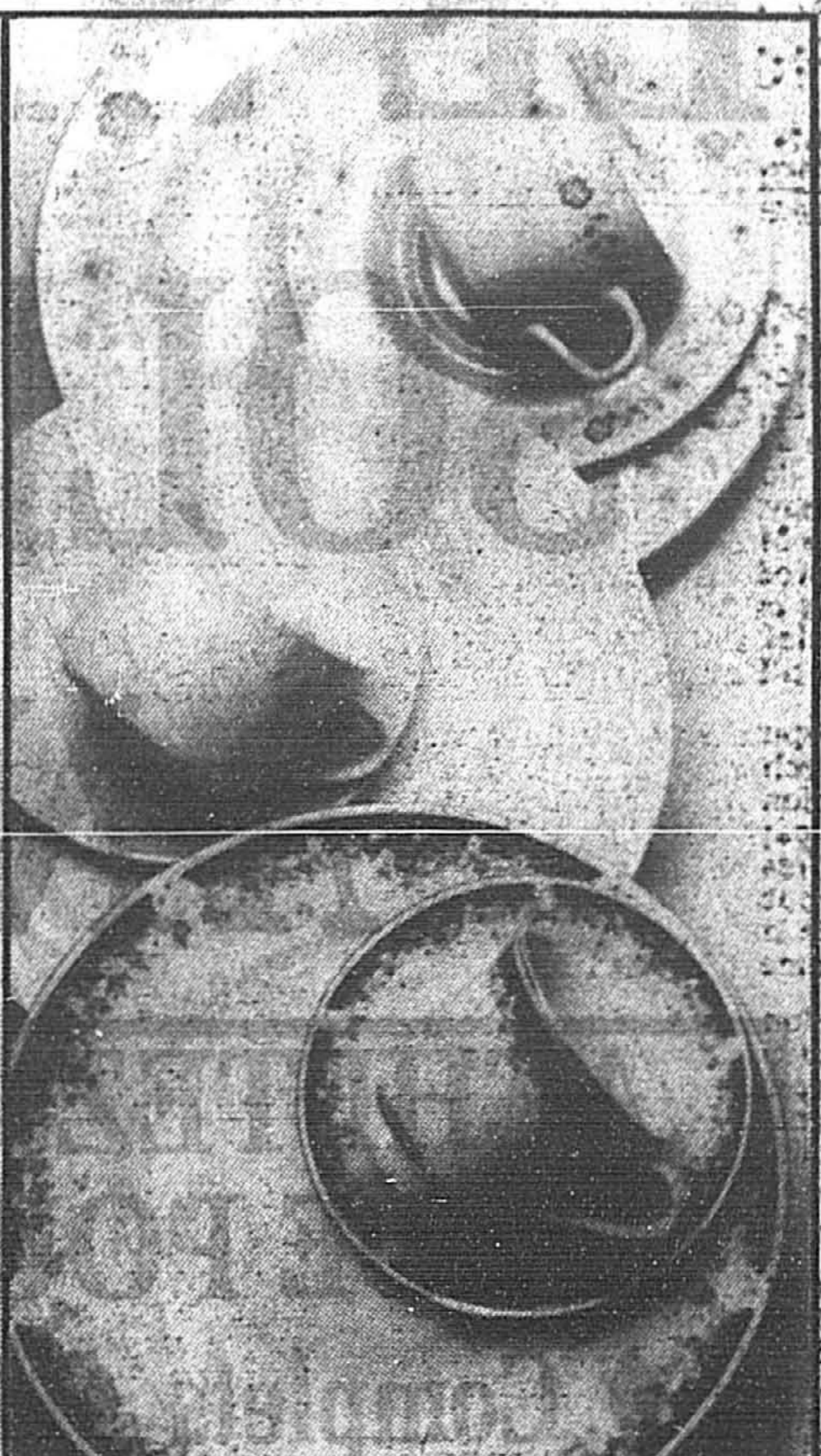
«Oubliez pas que les voyageurs doivent assumer les risques financiers de leurs forfaits de voyage», souligne M. Ménard, qui rappelle les faillites récentes d'importants voyageurs en Ontario, tels que Odyssey et Worldways.

Profitable Vacances Air Canada? Oui, mais M. Ménard ne veut dévoiler de chiffres précis. «Nos propriétaires sont contents de nous ces temps-là», dit-il. Air Canada, faut-il le rappeler, a déclaré hier une perte nette de 100 millions au premier trimestre.



Jean-Yves Ménard

# C'EST LE SOLDE DE 8 HEURES!



ACHETEZ UN VÊTEMENT DE SPORT ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Magasin excepté: Carrefour Laval. Vêtements de sport, rayon 740.

ACHETEZ UN DE CES ARTICLES ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**

ACHETEZ UN «CÔNE VERT» DE RUBBERMAID ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**

ACHETEZ UN SERVICE DE VAISSELLE DE 20 PIÈCES ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
27,99 à 29,99 l'ens.

ACHETEZ UN JOUET EN PELUCHE ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Jouets, rayon 762.

ACHETEZ UNE CARTOUCHE DE JEU NINTENDO À PRIX ORDINAIRE ET OBTENEZ LA SECONDE\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Jouets, rayon 762.

**MOITIÉ PRIX!**  
ACHETEZ UN EMBALLAGE D'ACCESSOIRES DE SURPRISE PARTIE, DE SERPENTINS, DE VAISSELLE CHINET, D'ACCESSOIRES DE TABLE EN PAPIER OU DE VERRES EN PLASTIQUE, ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Papeterie, rayon 706.

ACHETEZ UN EMBALLAGE DE PILES ENCORE OU ENERGIZER DE EVEREADY ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**

ACHETEZ UN EMBALLAGE DE CASSETTES OU DE VIDÉOCASSETTES VIERGES ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Accessoires audio et vidéo, rayon 688 et 792.

ACHETEZ UNE GLACIÈRE, UN SAC À DOS, UN SAC-CEINTURE OU UN EMBALLAGE DE BALLES DE GOLF OU DE TENNIS, ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Magasin excepté: Carrefour Laval. Articles de sport, rayon 742.

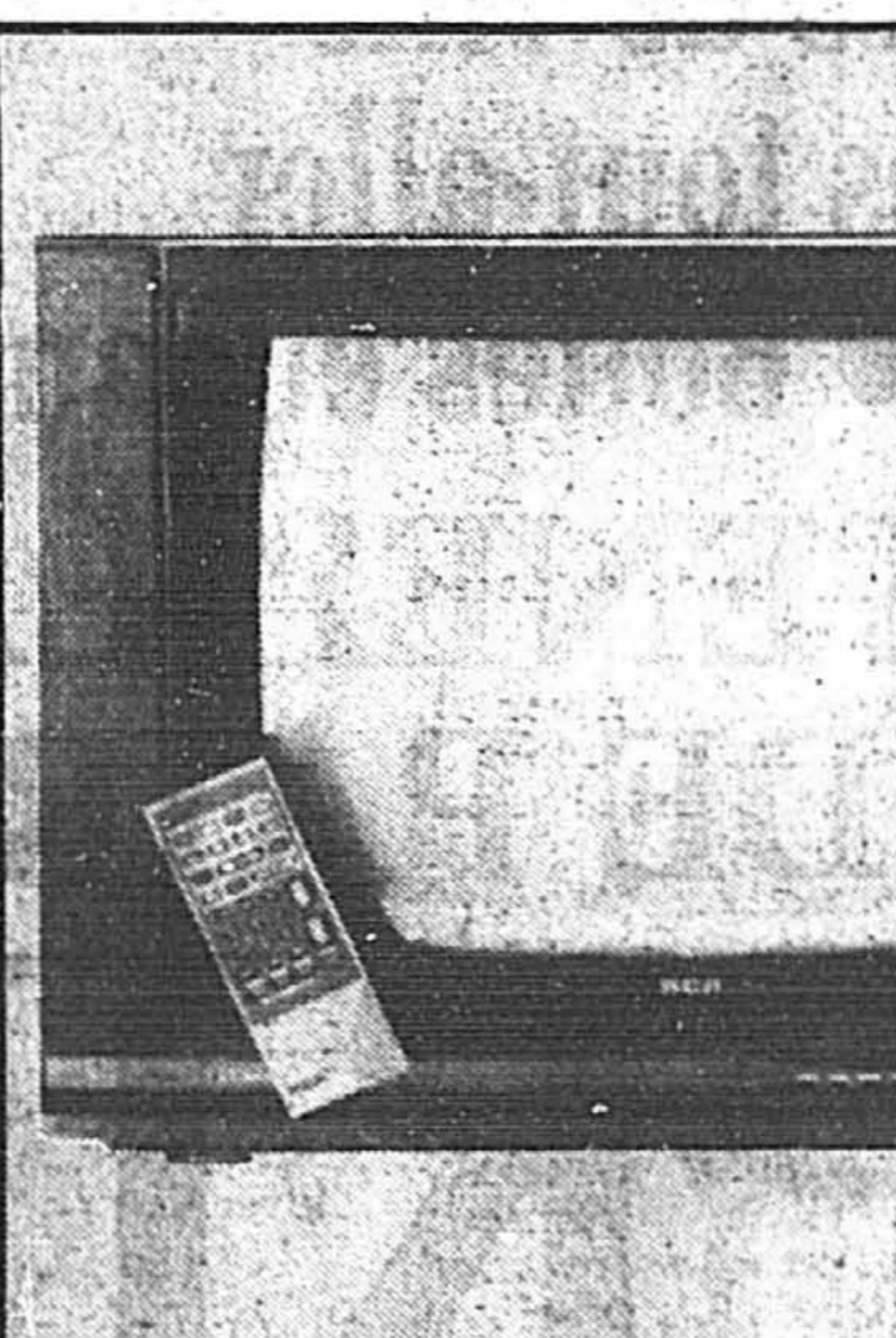
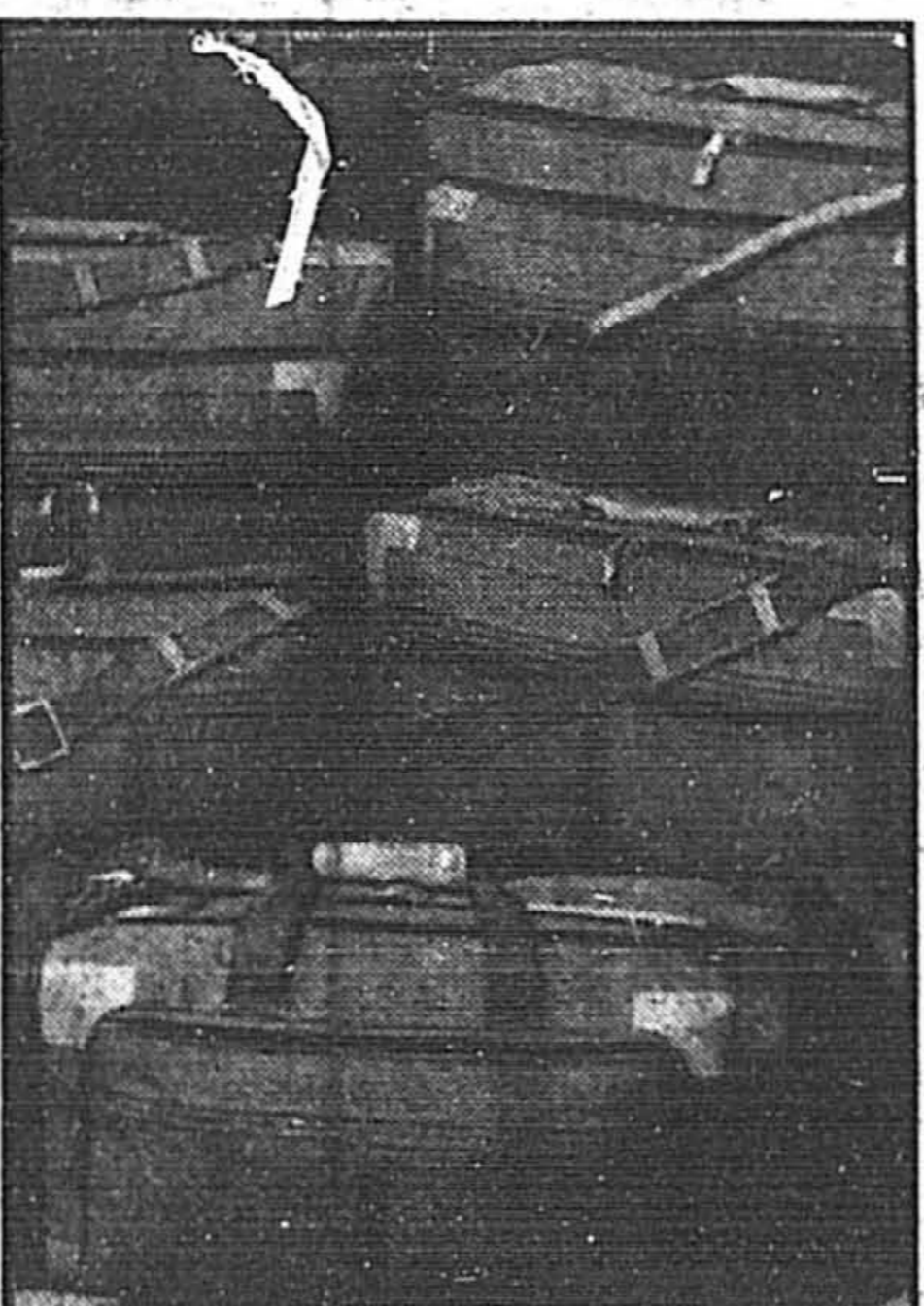
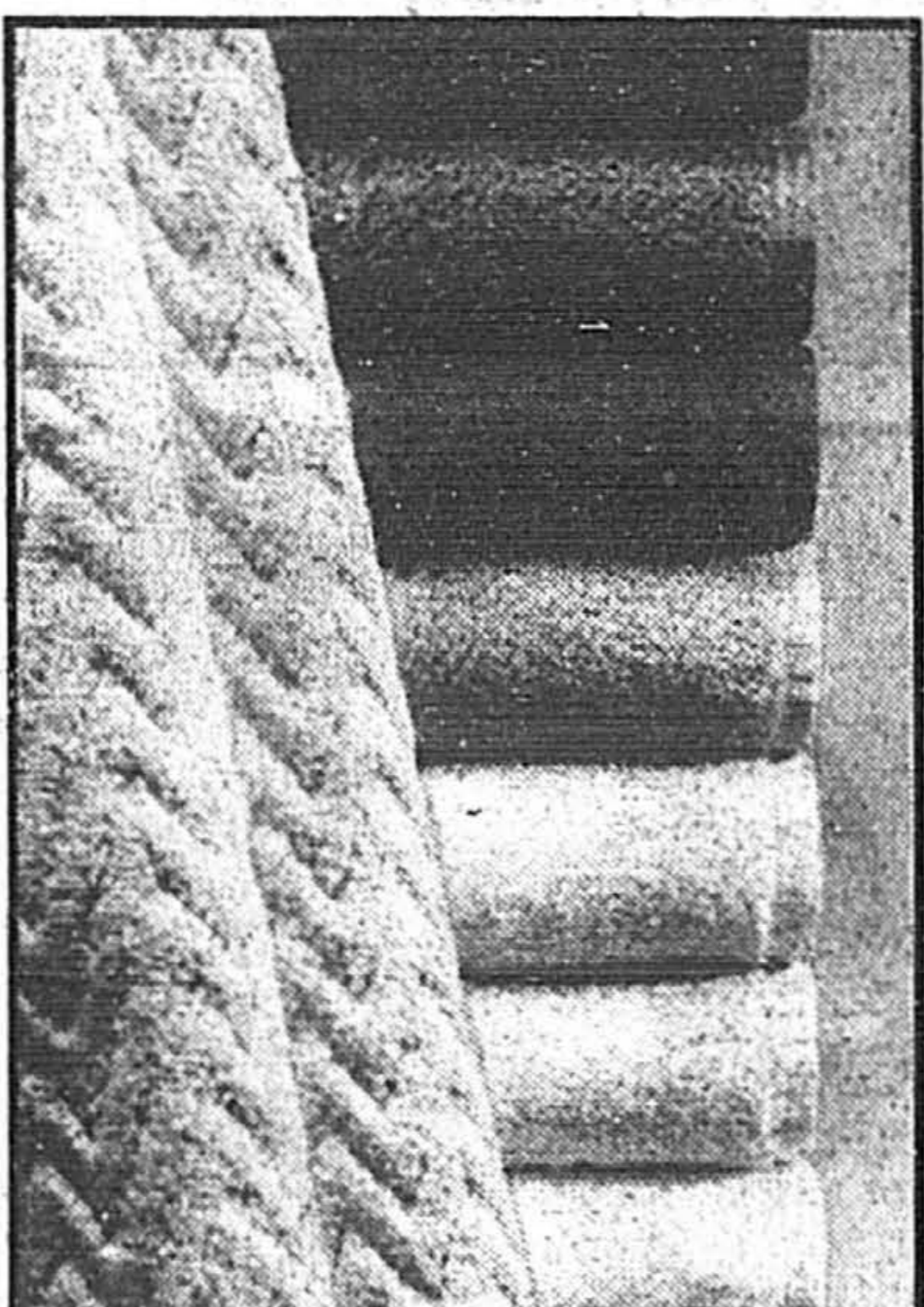
ACHETEZ UN CADRE POUR PHOTO ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Papeterie, rayon 706.

ACHETEZ UN ALBUM DE PHOTOS ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Papeterie, rayon 706.

ACHETEZ UN EMBALLAGE DE PELLICULE KODAK OU FUJI, ET OBTENEZ LE SECOND\* À **MOITIÉ PRIX!**  
Appareils photo, rayon 714.

\* DE VALEUR ÉGALE OU MOINDRE.

## ET NE MANQUEZ PAS DE PROFITER DE CES OCCASIONS «À LA BAIE»!



**50% DE RABAIS**  
ENSEMBLES DE DRAPS  
En percale. Une place, deux places ou grand lit; très grand lit dans certains magasins. Ord. 60\$ à 140\$. Solde 29,99 à 69,99 l'ens.  
Linge de maison, rayon 601.

**4,99** LA SERVIETTE DE BAIN OPTIC RELIEF  
Serviettes de bain, essuie-mains ou débarbouillettes, tout coton-éponge. Ord: 10\$ à 18\$. Derniers prix: 4,99 à 8,99. Solde 2,99 à 4,99 ch.  
Linge de maison, rayon 601.  
Quantités limitées, dans certains magasins.

**50% DE RABAIS**  
BAGAGES DESTINATION  
En polyester. Le choix varie selon le magasin. Ord. 17,50 à 140\$. Solde 8,75 à 70\$ ch.  
Bagages, rayon 796.

ACHETEZ UN TÉLÉVISEUR ET OBTENEZ LE MEUBLE POUR TÉLÉ DE VOTRE CHOIX À **MOITIÉ PRIX!**  
Meubles pour télé. 59,99 à 149,99 ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

**699,99**  
CAMÉSCOPE 8 MM DE SANYO  
N° VMD6. 699,99 ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

PROFITEZ DU SOLDE DE 8 HEURES DE LA BAIE! LE SAMEDI 18 MAI 1991 SEULEMENT!



Plus de 320 ans à vous offrir qualité et service, avec en plus notre garantie de remboursement!

# LE SAMEDI 18 MAI SOLDE DE 8 HEURES À NE PAS MANQUER!

**ACHETEZ UN ARTICLE  
MODE POUR HOMME:**

- Complots ● Chemises de ville
- Cravates ● Chaussettes
- Tee-shirts ● Shorts
- Chandails ● Chemises sport
- Jeans et pantalons...

**ET OBTENEZ LE SECOND  
ARTICLE IDENTIQUE\* À**

**MOITIÉ PRIX!**

\*De valeur égale ou moindre. Boss, Mani, Hilfiger et Guess exceptés.  
Tenues pour homme, rayon 300.

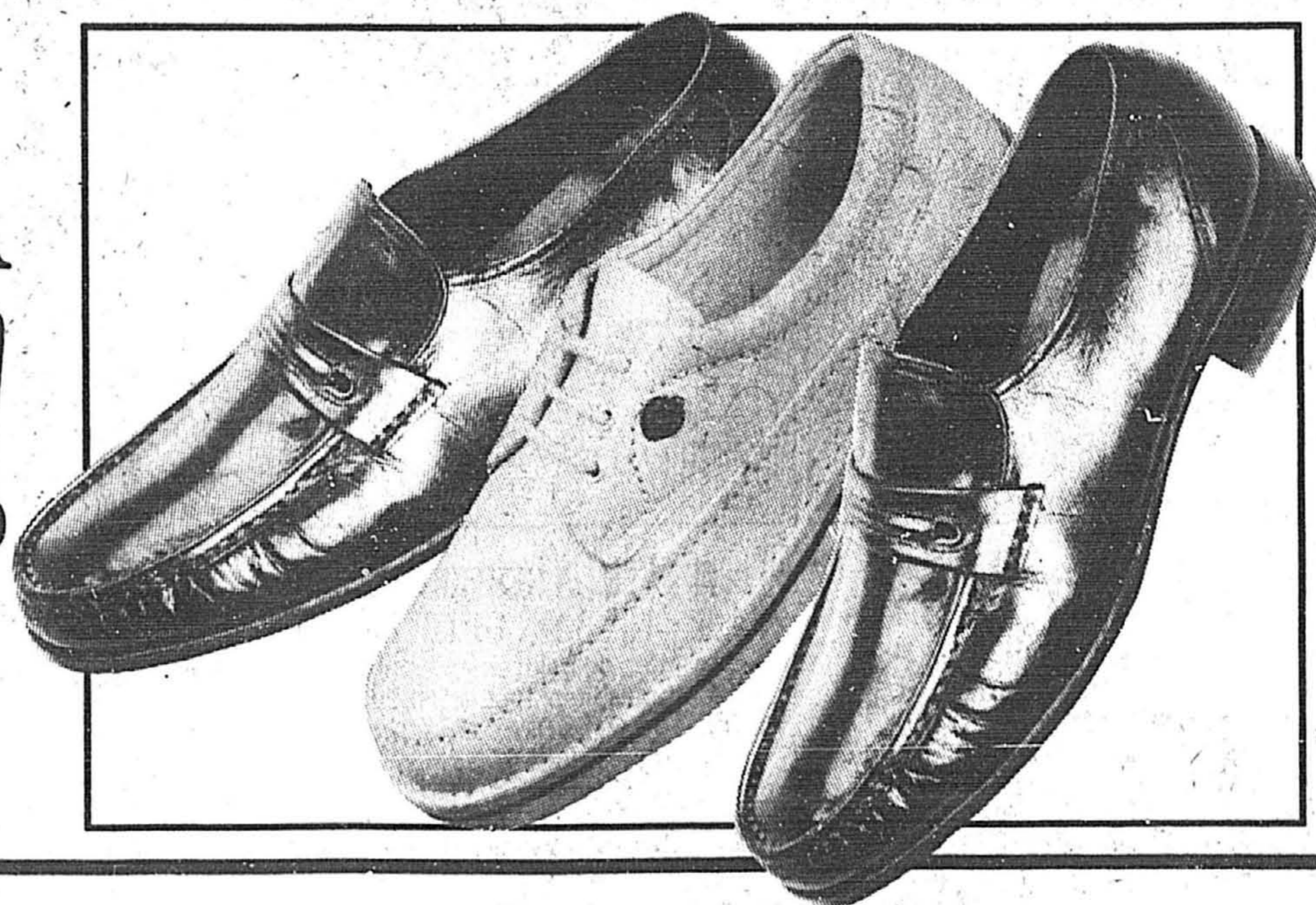
**ACHETEZ UNE PAIRE DE  
CHAUSSURES POUR HOMME,  
FEMME OU ENFANT:**

- Chaussures de ville
- Chaussures tout-aller
- Sandales ● Bottes et pantoufles

**ET OBTENEZ LA  
SECONDE PAIRE\* À**

**MOITIÉ PRIX!**

\*De valeur égale ou moindre. Chaussures d'exercice pour homme,  
femme ou enfant, Easy Spirit et Rockport exceptées.  
Chaussures, rayon 012.



la  Saie

**UN JOUR  
SEULEMENT!**

# CE SOLDE EXCEPTIONNEL NE DURE QUE 8 HEURES! MAGASINEZ TÔT POUR LE MEILLEUR CHOIX!

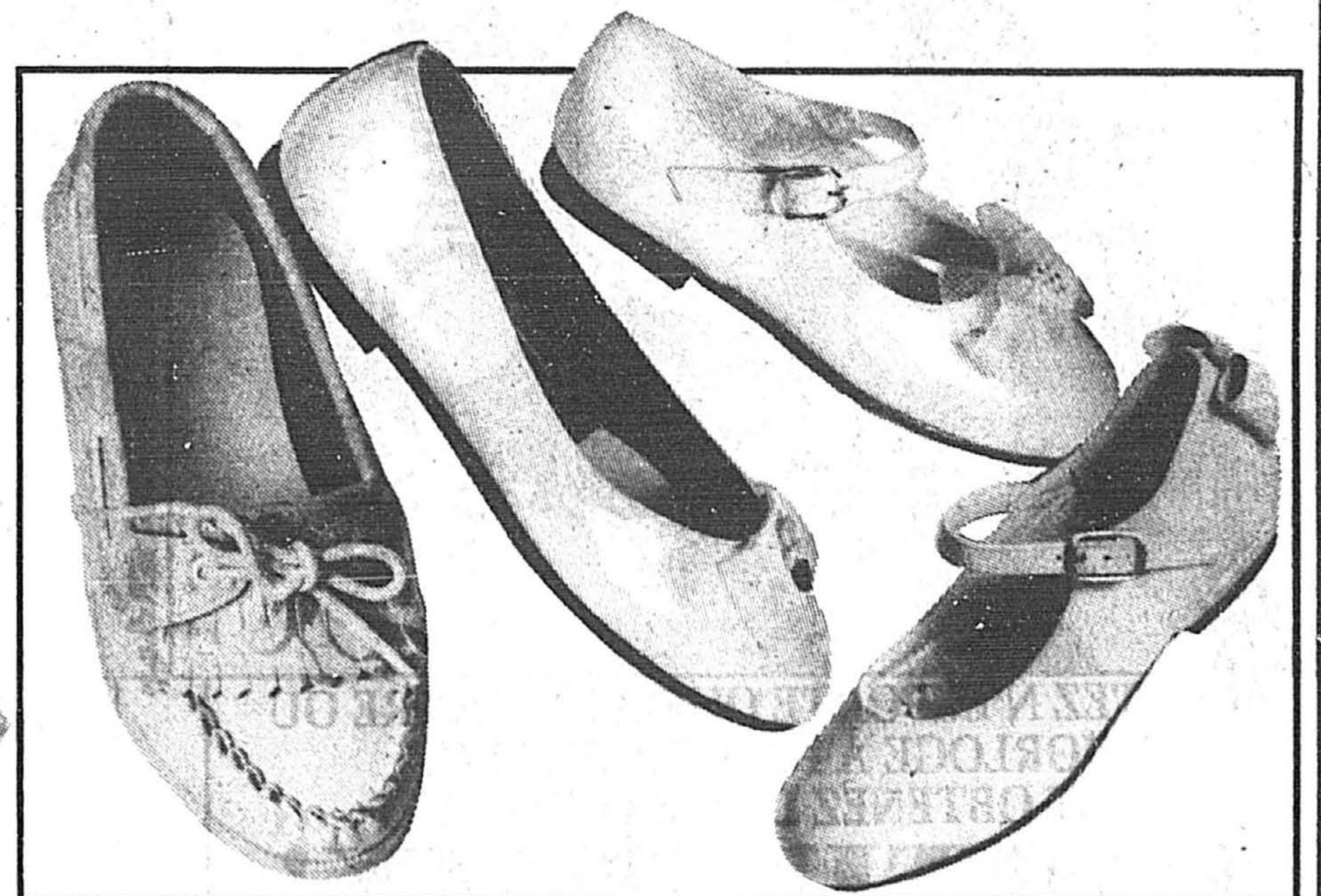
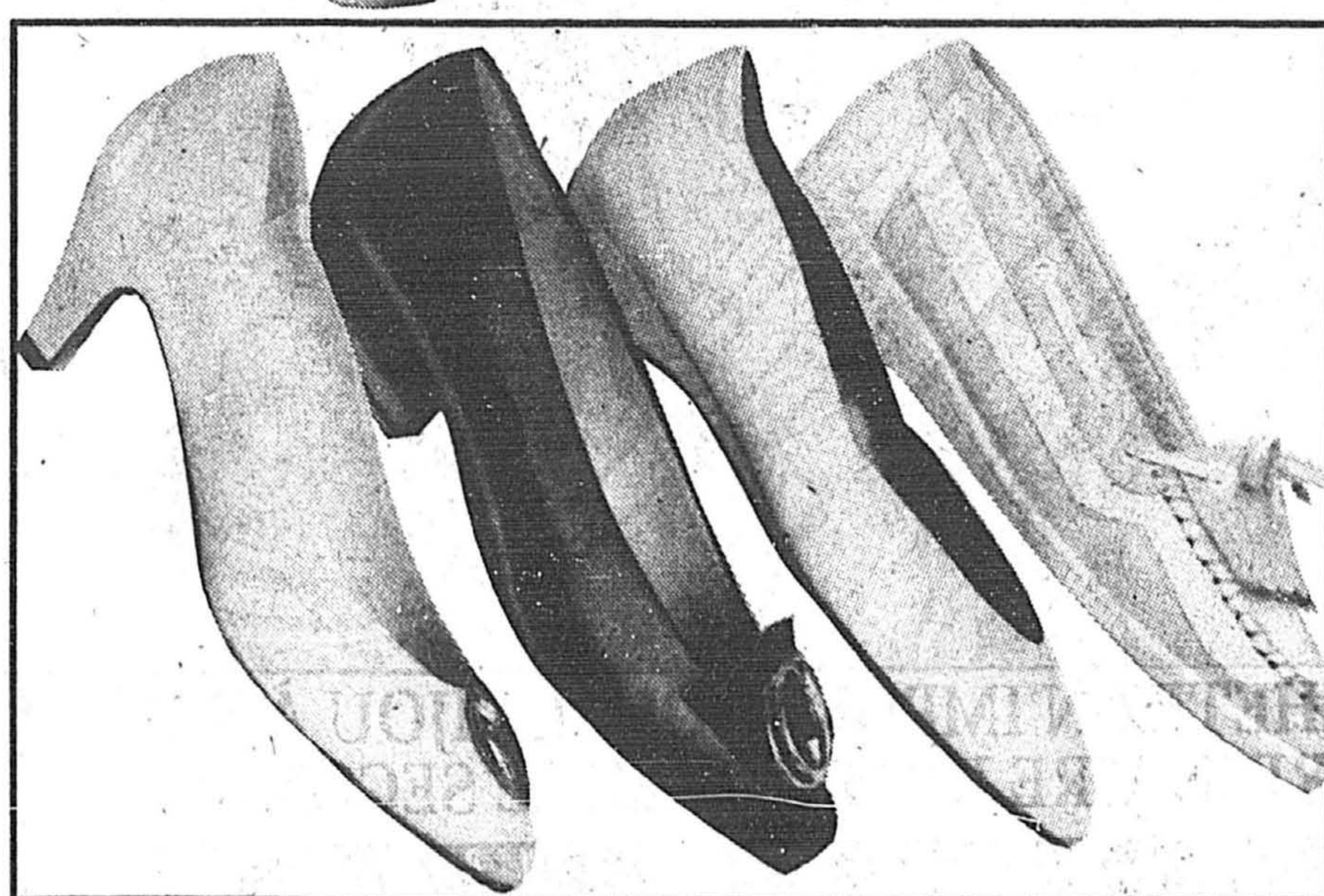


## ACHETEZ UN ARTICLE MODE POUR ENFANT:

- Maillots de bain ● Shorts
- Tee-shirts ● Coordonnés
- Pantalons ● Jupes
- Tenues d'extérieur ● Hauts
- Robes ● Tenues en jean
- Molletons ● Sous-vêtements
- Chaussettes ● Tenues de nuit
- Literie et layettes

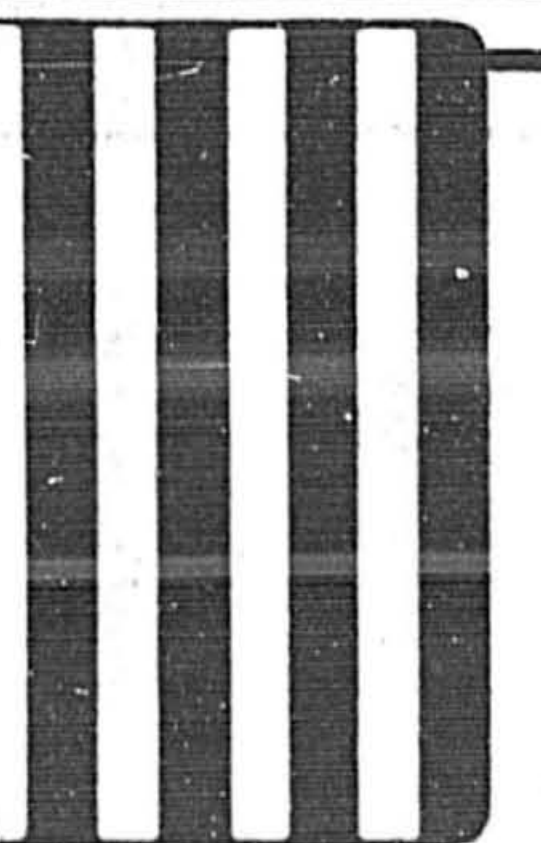
ET OBTENEZ LE SECOND\* ARTICLE À  
**MOITIÉ PRIX!**

\* De valeur égale ou moindre. Poussettes, meubles et accessoires de nursery et sièges d'auto exceptés. Le choix varie selon le magasin. Articles pour enfant, rayon 400.



# SAMEDI 18 MAI

la Baie



# SAM. 18 MAI SEULEMENT!

# SOLDE DE 8 HEURES

ACHETEZ N'IMPORTE QUEL ARTICLE MODE POUR FEMME, À PRIX ORDINAIRE:

- **Blouses**  
Ord. 24,99 à 68 \$ ch.
- **Chemisiers**  
Ord. 14,99 à 29,99 ch.
- **Shorts**  
Ord. 9,99 à 24,99 ch.
- **Pantalons**  
Ord. 14,99 à 48 \$ ch.
- **Tee-shirts**  
Ord. 6,99 à 19,99 ch.
- **Tenues Real Clothes**  
Ord. 14 \$ à 75 \$ ch.
- **Slips**  
Ord. 2,49 à 14 \$ ch.

ET OBTENEZ LE SECOND\* ARTICLE À

## MOITIÉ PRIX!

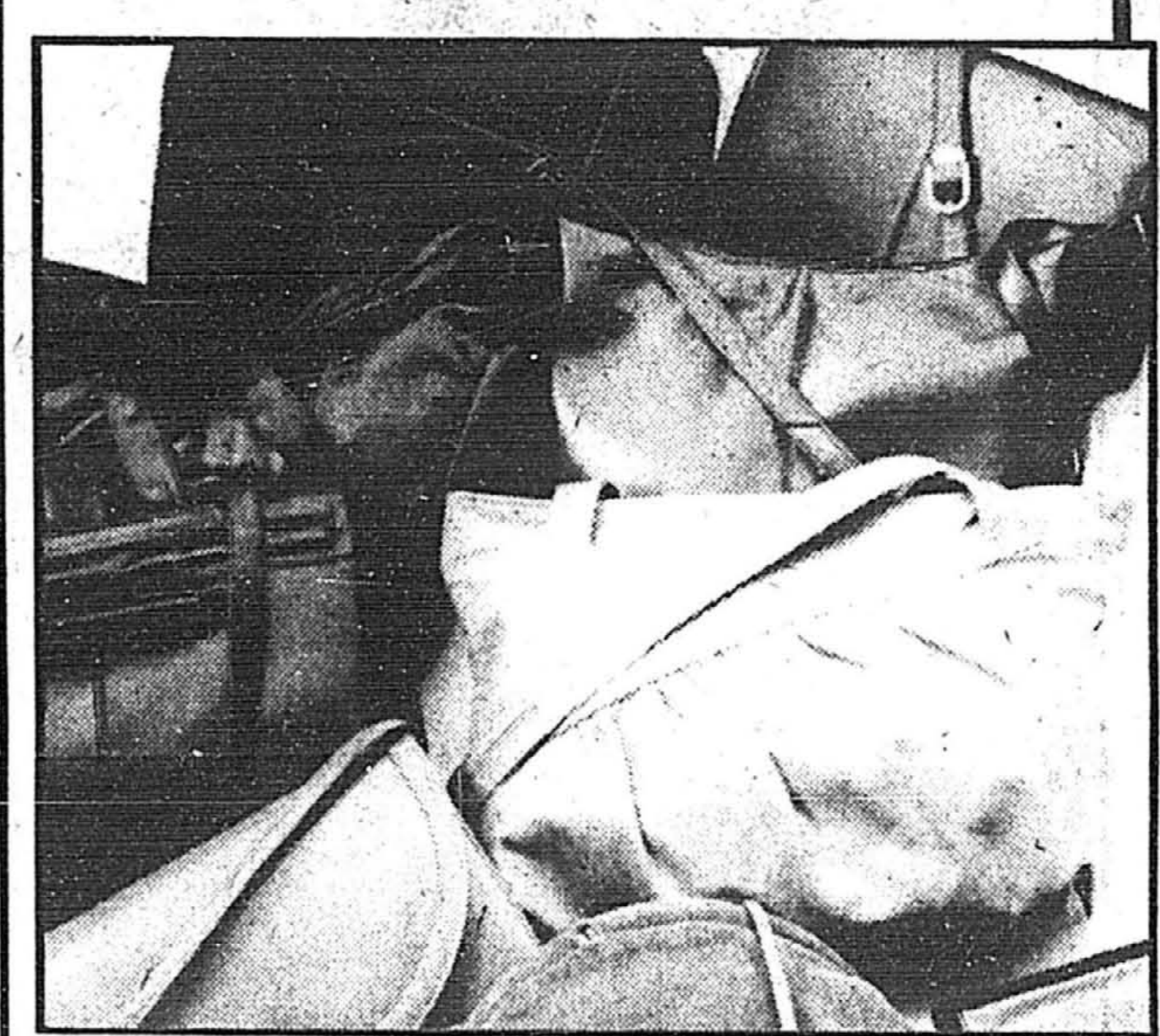
\*De valeur égale ou moindre. Tenues de collections, Liz Claiborne, Jones New York ou de la Boutique Collections, tenues en jean et coordonnés carrière exceptés. Vêtements pour femme, rayon 100.



ACHETEZ N'IMPORTE QUEL DE CES ARTICLES: COLLANTS FINS OU SOCQUETTES FAIRSET, À PRIX ORDINAIRE ET OBTENEZ LE SECOND\* À

## MOITIÉ PRIX!

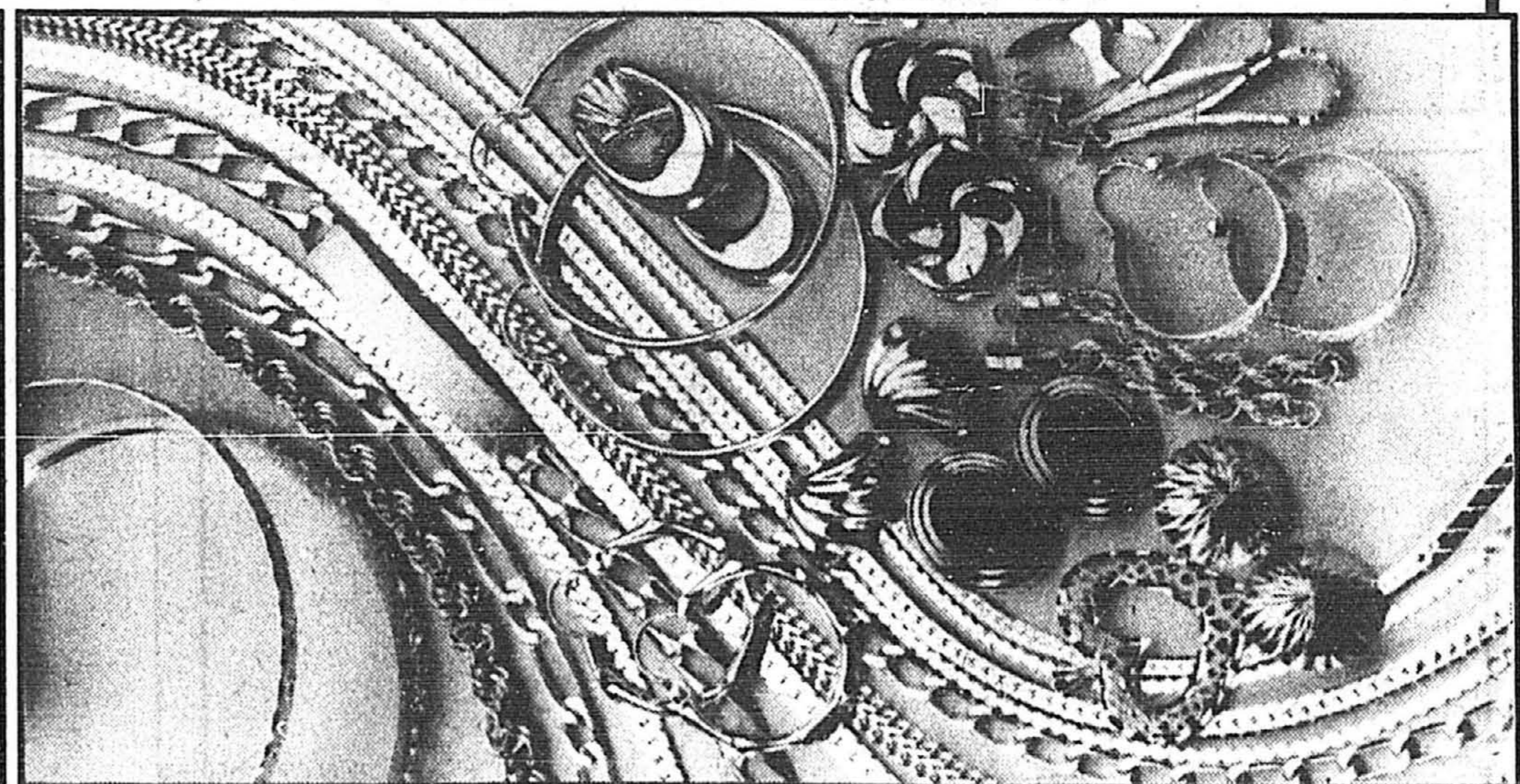
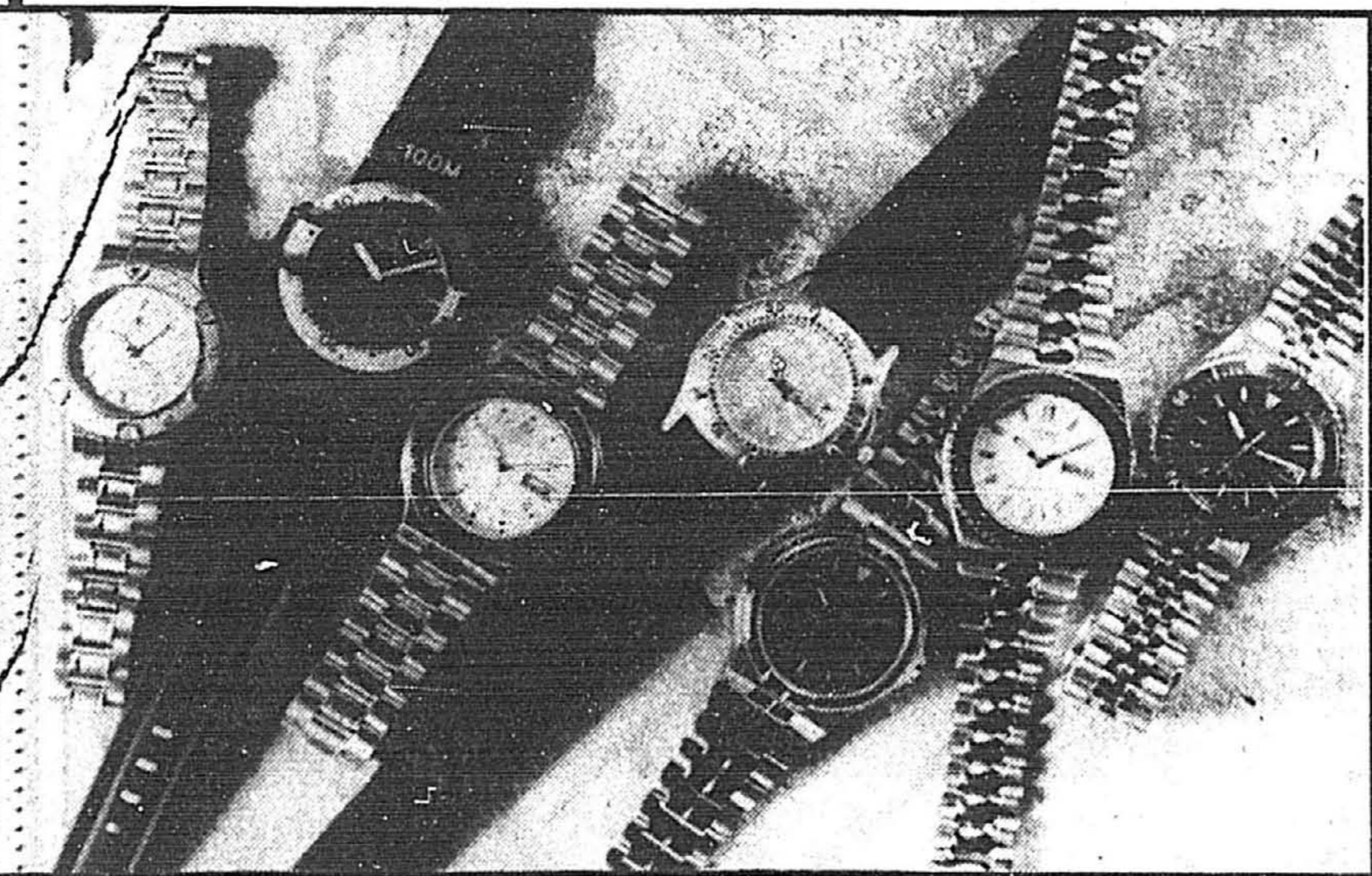
\* De valeur égale ou moindre. Collants fins et socquettes, rayon 832.



ACHETEZ N'IMPORTE QUEL SAC À MAIN EN CUIR OU EN VINYLE, À PRIX ORDINAIRE ET OBTENEZ LE SECOND\* À

## MOITIÉ PRIX!

\* De valeur égale ou moindre. Sacs à main Liz Claiborne, Bree, Lancel, Perry Ellis ou à prix vedette la Baie exceptés. Sacs à main, rayons 210 et 829.



ACHETEZ N'IMPORTE QUELLE MONTRE OU HORLOGE À PRIX ORDINAIRE ET OBTENEZ LA SECONDE\* À

## MOITIÉ PRIX!

\* De valeur égale ou moindre. Montres Swatch, Gitano, Fossil et Oscar de la Renta exceptées. Montres et horloges, rayon 231.

ACHETEZ N'IMPORTE QUEL BIJOU À PRIX ORDINAIRE ET OBTENEZ LE SECOND\* À

## MOITIÉ PRIX!

\* De valeur égale ou moindre. Bijoux, rayons 233, 234, 236 et 239.



Plus de 320 ans à vous offrir qualité et service, avec en plus notre garantie de remboursement!